

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONTRIBUTION DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE À LA
GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE DES FORÊTS : LE CAS DE
LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DE ROUYN-
NORANDA

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR
EDITH LECLERC

FÉVRIER 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux personnes qui se sont impliquées de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire. L'entreprise d'un projet tel que celui-ci ne peut se faire sans l'appui ces personnes clés

J'aimerais en premier lieu remercier mes deux directeurs de mémoire, M. Pierre Drapeau de l'Université du Québec à Montréal et M Guy Chiasson de l'Université du Québec en Outaouais qui ont su diriger mes travaux de recherche avec tout l'intérêt qui soit possible. Ce mémoire n'aurait pu être réalisé sans leur confiance et leur patience. Vos conseils et mots d'encouragement m'ont permis de mener a terme cette recherche.

Pour avoir su me donner la piquûre de la recherche, un immense merci a ma mère, Martine Mayrand Leclerc. Merci aussi à mon père, Jean Leclerc, d'avoir inspiré mon cheminement en ouvrant la voie comme étudiant à l'Institut des sciences de l'environnement il y a plus de 25 ans. Merci à vous deux pour le soutien offert au cours de mes études et surtout pendant la période de rédaction. À toute ma famille, en particulier à Hélène ainsi qu'à mes grands-parents et à mon partenaire de vie, Luc, merci pour votre soutien moral en tout moment.

Enfin, je porte une attention particulière à mes collègues étudiants et chercheurs de l'UQAM et de l'UQO, ainsi qu'aux participants de la Table GIR de Rouyn-Noranda. Sans l'aide de ces derniers, la concrétisation de cette recherche n'aurait pu se faire.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	VI
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	VII
RÉSUMÉ.....	VIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LES ENJEUX LIÉS À LA FORESTERIE ET À SON MODE DE GOUVERNANCE	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 LA FORESTERIE TRADITIONNELLE REMISE EN QUESTION	9
1.3 TRANSFORMATION DES FORCES SOCIALES EN MILIEU FORESTIER	14
1.4 CONCLUSION	19
CHAPITRE II	
RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE L'AMÉNAGEMENT DANS LE MILIEU FORESTIER	22
2.1 INTRODUCTION	22
2.2 LES NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE EN ENVIRONNEMENT ET EN FORÊT	23
2.2.1 La gouvernance locale	25
2.2.2 La gouvernance en matière d'environnement	32
2.2.3 Les nouvelles formes de gouvernance en milieu forestier	34
2.3 NOUVEAUX MODES D'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES FORESTIÈRES.....	40
2.3.1 Propositions pour le renouvellement des pratiques.....	42
2.4 CONCLUSION	52
2.5 QUESTIONS ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	53

CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE	55
3.1 INTRODUCTION	55
3.2 STRATÉGIE DE RECHERCHE.....	55
3.2.1 L'étude de cas	56
3.2.2 Unité d'analyse	57
3.3 LE SITE DE RECHERCHE	57
3.3.1 La Table de gestion intégrée des ressources	58
3.4 LA COLLECTE DE DONNÉES	58
3.4.1 L'étude documentaire	59
3.4.2 Entrevues semi-dirigées	59
3.4.3 Observation libre	61
3.5 LA VALIDITÉ, LA CRÉDIBILITÉ ET LA FIDÉLITÉ	62
3.5.1 La validité	62
3.5.2 La crédibilité.....	63
3.5.3 Fidélité.....	64
3.5.4 La généralisation du cas.....	65
3.6 L'ANALYSE DES DONNÉES/L'ANALYSE DE CONTENU	65
3.6.1 Le codage	65
3.7 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	67
CHAPITRE IV	
DESCRIPTION DU CAS DE LA TABLE GIR DE ROUYN-NORANDA.....	69
4.1 INTRODUCTION	69
4.2 LE CONTEXTE.....	69
4.3 LA DÉMARCHE	72
4.3.1 Le projet initial	72
4.3.2 Les promoteurs	74
4.3.3 Le fonctionnement.....	75
4.3.4 Les participants à la Table.....	78
4.4 LE RÉSULTAT	86

4.5	CONCLUSION	87
CHAPITRE V		
	LA GESTION INTÉGRÉE ET L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE	89
5.1	INTRODUCTION	89
5.2	L'INTÉGRATION DES DÉCISIONS DE LA GIR DANS LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA	90
5.3	LES DÉCISIONS DE LA GIR AU REGARD DE LA GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE	94
5.3.1	Le rôle de l'État dans la GIR	94
5.3.2	Les décisions font une large place aux experts et à l'expertise.....	100
5.3.3	Des décisions prises pour encadrer l'exploitation des ressources multiples.....	102
5.3.4	Les décisions face au système forestier	105
5.3.5	Les liens entre les acteurs et entre les agences	108
5.3.6	La communication est un élément essentiel de la démarche GIR	109
5.4	LA GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE AU REGARD DE LA GIR.....	111
5.5	RÉFLEXION SUR LES LIENS ENTRE LA GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE ET LA GESTION INTÉGRÉE	113
5.6	CONCLUSION	115
	CONCLUSION GÉNÉRALE	117
	APPENDICES	122
	APPENDICE A	
	LISTE DES DOCUMENTS DE LA TABLE GIR DE ROUYN-NORANDA, UTILISÉS COMME RÉFÉRENCE AU COURS DE CETTE RECHERCHE.....	122
	APPENDICE B	
	GRILLE D'ENTREVUE	124
	APPENDICE C	
	FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	127
	BIBLIOGRAPHIE.....	132

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

SCHÉMA 1 : REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES DIFFÉRENTES PERTURBATIONS EN FONCTION DE LA SÉVÉRITÉ, DE LA SUPERFICIE ET DE LA RÉCURRENCE	49
TABLEAU 4.1 : LISTE DES THÈMES ABORDÉS À LA TABLE GIR DE RN	77
TABLEAU 4.2 : CHEMINEMENT DES DISCUSSIONS À LA TABLE GIR.....	78
TABLEAU 5.1 : MODALITÉS DE COUPE EN ZONE DE PAYSAGE SENSIBLE TEL QU'IDENTIFIÉ À LA TABLE GIR	93

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFAT : Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
BAPE : Bureau d'audience publique en environnement
CAAF : Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier
FAPAQ : Société de la faune et des parcs du Québec
GIR : Gestion intégrée des ressources
MEF : Ministère de l'Environnement et de la Faune
MRC : Municipalité régionale de comté
MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
ONGE : Organisation non gouvernementale à caractère environnemental
RNI : Règles et normes d'intervention
SAAQ : Société d'assurance automobile du Québec
TPI : Terres publiques intramunicipales

RÉSUMÉ

L'étude du domaine forestier dans une perspective environnementale permet de réaliser que celui-ci est en crise. Une transformation des valeurs de la société est au cœur des changements qui s'opèrent sur deux plans. La remise en question se fait d'abord sur l'aménagement des territoires forestiers. Cet aménagement ne tient pas compte des éléments liés à l'écosystème forestier et mise uniquement sur la valeur de l'arbre. Ensuite, le mode de gestion des territoires forestiers exclut les utilisateurs qui souhaitent intégrer d'autres valeurs à l'aménagement, en favorisant des activités comme la chasse, la pêche, la trappe et la villégiature en plus de l'exploitation de la matière ligneuse.

Cette crise forestière permet l'émergence de nouveaux modèles de gestion et d'aménagement des territoires forestiers. Ces réponses nouvelles visent d'une part l'intégration des utilisateurs au mode de gestion et d'autre part par une approche d'aménagement de la forêt qui se veut écosystémique. D'abord, l'intégration des utilisateurs se fait par la mise en place d'un processus décisionnel participatif. Ce modèle, décentralisé, s'explique par la gouvernance locale. La gouvernance locale est, en effet, de plus en plus présente dans la prise de décision en environnement et dans la gestion des ressources forestières. Dans le cas étudié, elle prend la forme d'une table de gestion intégrée des ressources. En matière d'aménagement, la gestion écosystémique offre un cadre pour évaluer les interventions afin de déterminer si elles reproduisent les effets des perturbations naturelles.

La question à laquelle tente de répondre le présent travail de recherche est : sur les territoires forestier locaux, l'intégration de différentes valeurs dans un processus de prise de décision permet-elle la mise en œuvre d'une approche écosystémique? Plus spécifiquement, l'analyse de l'étude de cas de la Table de gestion intégrée des ressources forestières de Rouyn-Noranda porte sur deux niveaux : celui du processus de la gestion intégrée des ressources et celui du résultat de cette gestion, en prenant pour acquis que le processus influe lourdement sur le résultat. La collecte de données s'est d'abord faite par des entrevues semi-dirigées avec les participants à la Table de gestion et par des observations libres lors de certaines rencontres. Pour étudier le résultat, l'entente signée par les différents participants a été analysée en se basant sur le cadre défini par la gestion écosystémique.

L'analyse permet six constats : (1) les décisions démontrent l'importance du rôle de l'État, (2) les décisions font une large place aux experts, (3) les décisions encadrent principalement l'exploitation des différentes ressources, (4) les décisions touchent principalement l'écosystème forestier, (5) les liens entre les acteurs sont importants et (6) la communication entre les acteurs est un élément essentiel de la démarche GIR.

Au regard de ces constats, la conclusion de cette recherche statue que la Table de gestion intégrée des ressources de Rouyn-Noranda ne répond que partiellement à des objectifs de gestion écosystémique. En effet, cette dernière entraîne plutôt un

éclatement de la gestion et des interventions en ciblant des territoires clés pour préserver uniquement certaines espèces. Ces espèces préservées sont celles utiles à l'exploitation des différentes ressources en milieu forestier. Par ailleurs, la gestion intégrée contribue principalement à fixer des objectifs de récolte et d'aménagement qui répondent aux spécificités territoriales tant sur le plan social que naturel.

Mots-clés : gestion intégrée, gestion écosystémique, ressources naturelles, forêt, Rouyn-Noranda

INTRODUCTION

La décentralisation de la gestion de l'environnement menée par l'État se traduit par une certaine redistribution du pouvoir de gouvernance des ressources naturelles aux acteurs oeuvrant à l'échelle locale. Ce phénomène est particulièrement observable dans le cas des ressources forestières boréales du Québec. Par exemple, avec le renouvellement de la loi forestière en 2001, la participation des tiers à l'élaboration des plans d'aménagement et d'approvisionnement des industries forestières est rendue obligatoire. Cette forme de décentralisation permet aux populations locales d'avoir une certaine emprise sur les mécanismes de gestion des forêts publiques au Québec, mais aussi sur l'environnement immédiat de ces populations. La gestion réalisée par les acteurs locaux influence les valeurs mises de l'avant dans l'exploitation et l'aménagement forestier. Cette nouvelle forme de gestion peut être vue comme une démonstration de la gouvernance locale.

La gouvernance locale se distingue par la décentralisation de la prise de décision qui s'articule autour de l'implication de différents acteurs dans l'élaboration concrète d'une politique ou d'une convention qui encadre les pratiques. Dans le cas qui nous intéresse, la gouvernance locale est celle qui se dégage du milieu forestier. Dans ce milieu, elle prend différentes formes qui se traduisent par des degrés variés d'engagement face à la ressource forestière. L'objectif du présent mémoire est d'établir comment se traduisent ces nouvelles formes de gestion forestière du point de vue de leurs impacts sur le système forestier au regard de la gestion écosystémique. Au cœur des nouvelles tendances en gouvernance locale, se retrouve la gestion intégrée des ressources (GIR). Son application au territoire forestier est relativement nouvelle et l'étude de son organisation permet de comprendre comment s'établissent les nouveaux rapports sociaux au domaine forestier. Aussi, peu d'études ont été réalisées sur l'impact du mode de gestion sur la ressource forestière elle-même. Le présent mémoire veut établir et décrire les liens qui existent entre le cadre de gestion et son impact sur l'écosystème forestier. Ces liens seront étudiés en utilisant comme point d'appui l'approche écosystémique

(Bergeron *et al.*, 2002, 2007). Cette approche a le mérite de permettre l'évaluation des traitements sylvicoles au regard des processus naturels du milieu forestier, en misant plutôt sur la conservation de l'ensemble de l'écosystème, comparativement à l'attention que l'on porte sur un seul élément lors de l'exploitation, soit l'arbre.

Le présent mémoire se divise en 5 chapitres. Le premier chapitre vise d'abord à comprendre quels sont les principaux éléments subversifs liés à la gestion des forêts ainsi qu'à son exploitation. La multitude d'activités ayant cours dans le milieu forestier (comme la chasse, la trappe, la cueillette, l'exploitation sylvicole ou le récréotourisme) se superposent. Jusqu'à tout récemment cette superposition n'était pas traduite dans les modes de gestion, ce qui créait des tensions dans l'exploitation. Les réponses suggérées pour le rétablissement de l'organisation forestière sont explorées dans le chapitre suivant. En effet, la crise que traverse le milieu forestier se porte garante de la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance forestière qui se juxtaposent à l'émergence de propositions pour le renouvellement des formes d'aménagement. En particulier, dans le second chapitre, le mémoire s'attarde à décrire les principes entourant la gestion intégrée en milieu forestier qui se veut un mécanisme nouveau en matière de gouvernance des forêts. De plus, le chapitre deux facilite la compréhension de la gestion écosystémique, qui souhaite renverser la logique d'aménagement forestier. Ce chapitre, soutient la thèse selon laquelle la gestion intégrée et l'approche écosystémique ne sont pas nécessairement articulées, chacune d'entre elles sont vues comme deux approches distinctes émanant, pour la gestion intégrée du domaine des sciences sociales, et l'approche écosystémique des sciences naturelles sans que beaucoup d'efforts scientifiques ou pratiques ait été fait pour les mettre en rapport. Dans un troisième temps, les éléments méthodologiques qui mettent en lumière le processus entrepris dans le cadre de l'étude sont présentés. Enfin, les deux derniers chapitres du mémoire examinent la portée potentielle de la gestion intégrée dans une logique écosystémique au moyen d'une étude de cas, celle de la Table de GIR de Rouyn-Noranda. Dans un premier temps, le chapitre quatre offre une description du processus mis de l'avant par la Table GIR. Ensuite dans le chapitre cinq, les

éléments d'analyse du contenu de l'entente de la Table GIR au regard de l'approche écosystémique sont explorés.

1. CHAPITRE I

LES ENJEUX LIÉS À LA FORESTERIE ET À SON MODE DE GOUVERNANCE

1.1 Introduction

Le présent chapitre s'applique à traiter des enjeux entourant l'usage de la ressource forestière dans le contexte québécois. Au cœur de l'utilisation de la forêt se retrouve le but de combler les besoins multiples des humains. Ces besoins peuvent toutefois entrer en conflit les uns avec les autres. Ceci génère une certaine complexité dans la planification et l'organisation des activités en milieu forestier. Au-delà du contexte général, le présent chapitre s'attarde sur les impacts liés à l'environnement forestier qu'imposent ces différentes pressions exercées par les diverses demandes tant en matière de gestion qu'à l'égard de l'exploitation de la ressource elle-même. La mise en relief de ces éléments permet de comprendre que le monde forestier est en processus de renouvellement au Québec.

La forêt est au cœur de multiples enjeux au Québec et de plus en plus d'acteurs revendiquent une voix au chapitre en matière de décisions entourant l'utilisation et la conservation de la ressource. La population québécoise accorde beaucoup d'importance au milieu forestier et a certaines attentes face à sa gestion. D'abord, la forêt représente un milieu naturel favorable à l'être humain pour le récréo-tourisme, la villégiature et le plein air (Québec, 2004; MacDonald et Rice, 2004). Ensuite, au niveau économique, la forêt boréale représente un générateur de matière première indispensable et assure aux industries forestières québécoises un rayonnement sur le plan international, en plus de faire profiter les Québécois d'un nombre important d'emplois liés à l'exploitation industrielle de la matière ligneuse. Entre 2000 et 2004, c'est plus de 100 000 emplois qui sont directement ou indirectement liés à la foresterie au Québec (Québec, 2006 ; Canada, 2003). Enfin, la diversité écologique et les fonctions diverses des écosystèmes forestiers mettent en relief les enjeux environnementaux de la gestion des forêts autant à l'échelle locale, que nationale et mondiale. La forêt prend, en effet, part aux grands cycles naturels, comme à celui de

l'eau et du carbone (Désy et Tremblay, 1993; Kimmins, 1992). Pour mieux répondre à ces multiples objectifs en matière forestière, qu'ils soient sociaux, économiques autant que biologiques, une transformation profonde du rapport entre la société et la forêt est présentement en cours (Québec, 2004).

Au Québec, plus de 90% de la forêt est sous régime public (Québec, 2003a). La ressource forestière est soumise à de nombreuses demandes adressées au gouvernement alors que ce dernier a favorisé l'attribution de contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) pour l'industrie forestière. Le caractère public de la tenure des terres sous-tend que les grandes décisions entourant l'utilisation du territoire sont prises par le gouvernement québécois, alors que l'aménagement a été laissé aux mains des industries. Historiquement, la gouvernance des forêts s'est faite de façon centralisée par ce dernier dans un partenariat étroit avec les industriels privés (Blais, 1992; Romaguer, 2001 ; Ross, 1995). Selon ce mode de gouvernance¹ centralisé, les entreprises sont les seuls utilisateurs à être reconnus par l'État (Beckley, 1998; Guertin et Bouthillier, 1997). De façon générale, les opérations en milieu forestier ont toujours été centrées sur la récolte du bois par les grandes industries et les autres activités comme la chasse, la pêche, la trappe et la villégiature n'étaient pas reconnues. Ceci fait en sorte que la population québécoise a généralement l'impression d'un monopole des entreprises sur la gestion et sur l'utilisation de la ressource (Chiasson, Andrew et Perron, 2006). Les autres utilisateurs (chasseurs, pêcheurs, trappeurs ou villégiateurs) n'ont pas trouvé de légitimité dans les politiques forestières jusqu'à maintenant (Blais et Chiasson, 2005)

À cet effet, Burton *et al.* (2003) ainsi que Hayter (2001) estiment que la décennie 1990 est un moment charnière dans la remise en question de la gestion et de

¹ Tout au long du texte le terme gouvernance est utilisé pour faire référence à l'exercice d'un pouvoir ou d'une emprise, sur la ressource forestière. Ce terme est préféré au terme gestion qui fait plutôt référence à l'administration de la ressource. Le terme aménagement lui fait référence aux pratiques utilisées sur le territoire forestier comparativement au terme planification qui relève plus de la gestion des pratiques.

l'aménagement des forêts boréales. En effet, cette période marque une rupture entre de nouvelles approches et les modes traditionnels de gestion et d'aménagement, un ensemble d'éléments ont fait en sorte qu'il était nécessaire de transformer la foresterie et son mode de gouvernance. La transformation est d'abord nourrie par les tensions constantes qui existent entre les diverses activités qui prennent place dans le milieu forestier. Ces activités visent d'une part la conservation et d'autre part l'extraction de la matière ligneuse, deux vocations qui entrent généralement en conflit l'une avec l'autre (Kimmins, 2002; Kline *et al.*, 2004; Seymour et Hunter, 1999). Aussi, il existe différentes perceptions en matière de valeurs sociales et culturelles liées à la ressource, inscrites dans la notion de gestion écosystémique, et il n'y a pas de consensus sur celles qui sont à prioriser (Grumbine 1994, 1997). De plus, force est de constater qu'il y a une augmentation de la demande en produits forestiers qui est proportionnelle à l'augmentation de la population humaine. Ce facteur est une limite pour le maintien de la diversité biologique (Seymour et Hunter, 1999). Les pressions sur la ressource ligneuse, créées par ces différentes demandes, font en sorte que la tension sociale autour de la question forestière est aujourd'hui persistante au Québec (Chiasson, 2004; Chiasson, Boucher et Martin, 2005).

Au Québec, plusieurs phénomènes ont accentué la prise de conscience du public face aux problèmes liés au domaine forestier et entraînent une remise en question des politiques de gestion de la forêt. Le premier événement à contribuer à l'éveil du public face aux problèmes environnementaux en forêt est les audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE) portant sur l'utilisation des pesticides en milieu forestier (Blouin, 1998; Québec, 1984). La consultation publique, datant du début des années 1990, a mené à l'adoption d'une stratégie de protection des forêts. Un des résultats importants de la consultation est le bannissement de l'épandage des phytocides et insecticides (Québec, 2007). Le second événement est le film de Richard Desjardins (Desjardins, Monderie et Payeur 1999), *L'Erreur Boréale* qui questionne les rôles respectifs de l'État et des grandes entreprises dans la gestion des territoires et des ressources ligneuses en

forêt publique. Ce film s'inscrit dans ce que Kimmins (1992) qualifie par « [t]he often verbally violent rhetoric and the tactics of 'activist' environmentalists have been remarkably successful in awakening the public » (p.9). L'effet sur la population de ces deux évènements a permis au public en général de réaliser l'importance des enjeux liés à l'environnement forestier.

Au niveau politique, le mode de gestion des territoires forestier est en proie aux critiques. Outre le film de Desjardins, le rapport de la vérificatrice générale du Québec est sévère quant à la gestion des terres publiques forestières (Québec, 2003b). Toujours à l'échelle politique, la commission parlementaire sur la mise à jour du régime forestier conduit à la nécessité impérieuse d'une révision de la loi sur les forêts en 2001. Ces événements politiques donnent lieu à la naissance d'une commission d'enquête publique à l'échelle provinciale, la Commission Coulombe². Cette Commission propose des constats quant au mode de gestion des forêts publiques qui appuient les critiques. La commission constate en effet la nécessité d'une redéfinition des stratégies d'aménagement. Elle suggère des dispositifs qui répondent aux inquiétudes soulevées par la population, toutefois sa portée reste incertaine.

La remise en question des enjeux forestiers comporte aussi un aspect écologique. Les pratiques forestières actuelles transforment le système naturel forestier (Haeussler et Kneeshaw, 2003). Elles font en sorte de modifier les conditions forestières (Bergeron *et al.*, 1999, 2002; Kimmins, 1992). En effet, par rapport aux forêts sous régime naturel de perturbations, l'aménagement forestier conventionnel basé sur la coupe totale de la forêt sur de courtes rotations (80 à 100 ans avant que l'on revienne couper les peuplements) rajeunit la structure d'âge des paysages forestiers (Bergeron *et al.*, 2002, 2007). Cela conduit à une perte de la diversité des peuplements (notamment les forêts âgées de plus de 100 ans qui en corollaire peut

² Le rapport de la Commission est disponible pour consultation au <http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm>

affecter la diversité des espèces qui y sont associées (Imbeau, Monkkonen et Desrochers, 2001; Drapeau *et al.* 2003). L'exploitation de la forêt à des fins économiques et en fonction de la protection de l'approvisionnement en ressources ligneuses (gestion à rendement soutenu des stocks de bois) peut donc être loin de la gestion durable qui intègre écologie et conservation de la diversité biologique (Fall *et al.*, 2004). Cette stratégie d'aménagement se traduit aussi par la diminution de la quantité de ressources et la dégradation de l'environnement forestier (Gareau, 2005; Glasmeire, 2006). L'écosystème forestier est complexe et variable (Kimmins, 1992), c'est ce qui rend l'adaptation des pratiques au système difficile.

Malgré le fait que plusieurs éléments de la foresterie soient critiqués, la crise forestière se fait sur un seul plan. Elle se traduit, en effet, par une perte de légitimité de l'État face à son rôle central en matière de gestion des territoires forestier. Selon Kimmins (1992), la remise en question se fait, elle, sur deux aspects qui comportent chacun des enjeux spécifiques. D'une part, le processus décisionnel qui régit l'utilisation de la ressource se traduit, dans le modèle actuel, par un monopole politique de gestion. Cette phase, politique, n'est pas à elle seule garante de la prise en charge des ressources. Elle n'a pas d'effet direct sur l'aménagement, mais elle le rend plutôt possible. D'autre part, il y a l'aménagement, c'est-à-dire la façon dont on utilise le milieu forestier. Elle consiste en l'implantation d'une méthode d'intervention. Cette phase se traduit par l'application des règles politiques par les utilisateurs sur le territoire forestier, la façon dont on prend en charge la ressource. Ces deux aspects sont distincts, mais agissent l'un sur l'autre dans la transformation des modes de gestion du territoire et de la forêt, alors que très peu d'étude le démontre. Ils sont interdépendants et se juxtaposent puisque les revendications publiques sur l'aspect politique de la foresterie se traduisent, à l'échelle locale, par des demandes de mécanismes de participation à la gestion de la ressource forestière.

Les pratiques forestières et les législations qui sont en place depuis longtemps ont eu un effet négatif sur la pérennité de la ressource et n'ont pas permis une reconnaissance des autres utilisations du milieu forestier, comme la chasse, la

pêche, la trappe et la villégiature. Face à ce modèle de foresterie industrielle largement discrédité (Beckley, 1998), les autres utilisateurs se cherchent, aujourd'hui, un canal pour se faire entendre et une méthode pour transformer l'impact humain de prélèvement de la ressource. Les prochaines sections explorent les impacts des pratiques d'aménagement forestier qui forcent le renouvellement des procédés et les transformations de gestion induites par les différentes demandes d'utilisations.

1.2 La foresterie traditionnelle remise en question

La présente section vise à mettre en lumière les différents impacts des pratiques d'exploitation forestière et de récolte qui ont été mises en œuvre au cours du passé au Québec. Historiquement, les pratiques traditionnelles se sont traduites par un monopole des activités industrielles, et ce sur l'ensemble du milieu forestier. L'impact de ces activités sur le milieu naturel forestier est considérable, comme il le sera démontré dans la présente section

Dans une logique de gestion centralisée, l'aménagement traditionnel des forêts est ordonné et normé par le gouvernement (par le biais de son ministère responsable) et appliqué par les compagnies exploitant les ressources ligneuses. Le contentieux vis-à-vis ce type d'exploitation est celui de « la santé forestière » (Abrams *et al.*, 2005) en général³. En effet, il existe une éternelle tension entre conservation et exploitation, entre foresterie et foresterie durable (Kimmins, 1992; Kline *et al.*, 2004). Le débat est d'abord une question d'utilisation, mais aussi d'équilibre entre les diverses fonctions de la forêt, qu'elles soient écologiques, sociales ou économiques. Ainsi, l'aménagement forestier au Québec pose des problèmes autant pour les experts forestiers que pour les citoyens, utilisateurs de la forêt. En effet, pour les citoyens la foresterie dite industrielle ne permet pas, à l'échelle locale, la diversification des utilisations et le développement d'une économie forestière variée.

³ On entend par santé forestière la capacité du milieu à maintenir ses propriétés et ses processus en conservant ses caractéristiques comme sa structure et sa composition, malgré une perturbation, qu'elle soit naturelle ou humaine. (Cantin et Potvin, 1996, p. 89 et p.135).

Chez les experts forestiers, ce type de foresterie impose un régime écologique qui s'éloigne du modèle naturel de croissance et enfreint la possibilité de la foresterie durable (Belleau *et al.*, 2007; Bergeron *et al.* 2002, 2007). Citoyens et experts constatent *de visu et in situ* une transformation du système forestier et une diminution de l'intégrité écologique.

La foresterie traditionnelle s'explique par les opérations forestières industrielles qui visent la récolte et l'entretien des sites pour la production de matière ligneuse, dans l'optique d'une prochaine récolte (Kimmins, 1992; Seymour et Hunter, 1999). La base de l'exploitation de la ressource se fait en fonction des courbes de croissance de l'arbre et se concentre sur la qualité, les prix d'achat et les coûts d'exploitation (Hein et Van Ierland, 2006). L'exploitation faite dans cette logique d'assouvissement des besoins industriels relègue le rôle de l'arbre à celui de matière ligneuse et non comme un élément qui compose un tout. Ce qui fait en sorte que l'extraction crée une modification à un écosystème « complexe, riche et dynamique » (Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale, 2000).

Cantin et Potvin (1996) définissent l'écosystème forestier comme étant un assemblage d'organismes vivants dans un environnement non vivant. Le système forestier est bien entendu dominé par l'arbre, mais il comporte d'autres éléments. Kimmins (1992) explique que les composantes abiotiques du système forestier, le sol et le climat, sont en constante interaction. Le sol sert de support à l'activité vivante d'une forêt. Ce dernier assure l'apport en eau et en minéraux aux divers organismes. Le climat ainsi que les différentes perturbations définissent la végétation et l'activité vivante, qui elles, sont supportées par le sol. L'assemblage de ces éléments a une structure particulière, une fonction spécifique et une complexité. En effet, la végétation et le sol varient en fonction du climat, le type de sol détermine la végétation qui elle détermine la variation animale et microbienne. Une transformation de la végétation ou du sol signifie une transformation de la composition végétale, faunique et biotique. Les organismes vivants permettent de faire varier la végétation et le sol, la végétation transforme la composition du sol. Les

modifications au système forestier sont normales puisque la caractéristique propre à tout système est de varier dans le temps.

En effet, le milieu forestier n'est pas statique, il évolue dans le temps. Cette évolution peut être dominée par des perturbations naturelles ou induites par l'être humain (de manière planifiée ou non). Kimmins (1992) définit les perturbations par une transformation. Comme bien d'autres (Bergeron *et al.*, 2002), il explique que ces perturbations entraînent une modification dans l'organisation des forêts. La caractéristique propre à un écosystème est la tendance à se transformer avec le temps. Les changements naturels de l'écosystème sont non-périodiques, mais fréquents. Ils sont en lien avec la transformation des conditions pour arriver à retrouver une stabilité relative malgré les perturbations. Par contre, le même auteur souligne aussi que le prélèvement par l'humain entraîne la plus grande modification au paysage forestier.

Les modifications au paysage forestier par la foresterie industrielle se font principalement au moyen de la coupe totale qui prélève l'ensemble des bois à valeur commerciale sur un territoire désigné. Pour déterminer les modalités de coupe qui seront effectuées, on fait une prédiction du potentiel forestier du site. Que ce soit en matière de prélèvement ou de prédiction, on ne fait pas une gestion de l'ensemble des ressources dans une vision globale, mais plutôt de la matière ligneuse et cette approche peut entraîner des effets négatifs sur les autres ressources de l'ensemble du milieu forestier. Le prélèvement peut également transformer la productivité et l'approvisionnement futur en bois (Burton *et al.*, 2003).

La coupe à blanc, ou coupe rase, se définit comme étant l'extraction simultanée de tous les arbres sur pied sur une surface équivalente au double de la hauteur des arbres adjacents (Cantin et Potvin, 1996; Keenan et Kimmins, 1993; Kimmins, 1992). Sa méthode, son application et le traitement du terrain sont des techniques lourdes, avec des impacts dont l'importance dépend de la préparation avant la coupe et de l'utilisation voulue après l'intervention. Par exemple, la coupe à blanc a

longtemps empêché l'utilisation polyvalente de la forêt (Vézina, 1994), c'est-à-dire qu'elle empêchait les autres activités telles la chasse, la trappe et le récrétourisme. Le documentaire « choc » de Desjardins et Monderie (1999) au moyen de vues aériennes de grands parterres de coupes totales a contribué à l'éveil écologique de la population. La mauvaise réputation de la coupe totale auprès de la population est nourrie par son usage extensif sur de grands territoires (Vézina 1994). Comme l'indique Kimmins (1992), ce mode d'intervention est optimal pour la production de matière ligneuse, ce qui n'est pas le cas pour les autres composantes de l'écosystème. Par conséquent, il souligne que le choix d'une coupe totale doit s'effectuer en fonction du climat et des autres composantes de l'écosystème forestier comme le sol ou le type de végétation présente au sol.

En matière de foresterie, il est important de choisir les bonnes méthodes d'intervention qui peuvent à la fois garantir la récolte de bois tout en assurant le maintien à long terme de l'intégrité des écosystèmes forestiers (Bergeron et Harvey, 1997). L'extraction et l'entretien des forêts, dans une seule vision économique de la forêt, signifient une perte de la diversité biologique et ne permettent pas le maintien des fonctions écologiques des forêts (Bergeron *et al.*, 1999, 2002; Drapeau *et al.*, 2003). Les activités humaines sont des processus à temporalité fixe, sur des superficies maximisées et qui considèrent peu ou pas l'effet visuel sur l'habitat (Belleau *et al.*, 2007). Ces interventions amplifient le rajeunissement de l'ensemble des peuplements (Bergeron *et al.*, 2002; Burton *et al.*, 2003; Drapeau *et al.*, 2003), c'est pourquoi Bélanger (2001) constate l'enclenchement d'un processus de *Mcdonalisation* des forêts au Québec. Selon ce processus d'intervention, on contrôle, grâce à l'éclaircie, la composition forestière en espèces et en âge. Certaines espèces demeurent, d'autre disparaissent. Il y a une homogénéisation des paysages et la raréfaction d'espèces « inutiles à l'industrie » (Bélanger, 2001; Québec, 2004). La régénération homogène qui en résulte laisse très peu d'habitats pour les espèces sensibles ou celles qui dépendent de la forêt mature et surannée (Belleau *et al.*, 2007; Drapeau *et al.*, 2003). Pour diversifier les écosystèmes

forestiers, il faut diversifier les interventions sylvicoles (Bergeron *et al.*, 2002; Drapeau *et al.*, 2003).

Aussi, sur le strict plan de la récolte ligneuse « Il y a, globalement, surexploitation ligneuse des forêts du Québec, compte tenu de toutes les autres pressions auxquelles ces forêts sont assujetties » (Québec, 2004, p.5). D'ailleurs, les industries sont à même de constater une balance négative du stock ligneux et font face à l'épuisement momentané de la ressource (Cantin et Potvin, 1996; Desy et Tremblay, 1993). Bien que la forêt soit une ressource renouvelable sur le plan socio-économique, sur le plan écologique, les modes actuels de récolte ne garantissent pas son renouvellement biologique (Kimmins, 2004).

Enfin, le plus grand problème en foresterie est d'appliquer un type de gestion de la forêt uniforme à une diversité d'écosystèmes forestiers qui ont leur spécificité environnementale (Kimmins, 1992). Il est par conséquent nécessaire de moduler les pratiques forestières ainsi que leur planification pour répondre aux attentes environnementales de la société. Bref, en visant à maximiser la productivité de la forêt, les activités forestières de l'être humain devancent aujourd'hui les processus naturels (Grondin, 2000). En effet, « Industrial forest harvesting activities are now replacing wildfires as the main stand-replacing disturbance in the Canadian boreal forest » (Belleau *et al.*, 2007, p. 73).

L'utilisation seule de la matière ligneuse néglige les autres usages de la forêt et constitue à cet égard une gestion limitée du paysage forestier. Les pratiques de récolte de bois ont des effets négatifs sur l'ensemble de l'écosystème forestier et les impacts du prélèvement se font sentir à long terme parce que le recouvrement du système forestier est long (Burton *et al.*, 2003). La réglementation des pratiques et modalités d'aménagement est assurée par le gouvernement, mais ces pratiques sont remises en question par les communautés, en raison de leurs impacts sur l'environnement forestier (Belleau *et al.*, 2007; Bergeron *et al.* 2001, 2002; Drapeau *et al.* 2003). Pourtant, de nouvelles manières d'aménager le milieu forestier, qui sont

adaptées aux conditions naturelles des forêts, sont possibles (Bergeron *et al.*, 2002, 2007; Duinker *et al.*, 1991). L'évolution des connaissances permet en effet de mieux comprendre la dynamique naturelle des forêts et permet de trouver des pratiques exemplaires pour le maintien de l'intégrité biologique tout en maintenant les fonctions lucratives de la forêt (Seymour et Hunter, 1999, Bergeron *et al.*, 1999, 2002, 2007).

Les pratiques prescrites par le gouvernement sont remises en question et entraînent la perte de crédibilité de ce dernier sur ses propres terres. La montée des critiques face à l'exploitation traditionnelle est un des aspects importants de la crise forestière qui occasionne la transformation de la dynamique socio-politique dans le milieu forestier.

1.3 Transformation des forces sociales en milieu forestier

Parallèlement au débat sur les modes d'aménagement forestier, une autre palinodie liée au domaine forestier naît. Au cours des dernières années, la reconfiguration des politiques publiques et la décentralisation entreprise par le gouvernement du Québec (Proulx, 1995) ont influencé, aussi, le domaine forestier (Robitaille, 1997). Cette transformation est en cours en raison des divers problèmes liés au contexte social de la foresterie. Le contexte économique du milieu forestier ainsi que les demandes du public concernant l'utilisation de la ressource ou du milieu font en sorte que cette transformation politique s'avère nécessaire (Hayter, 2003).

Le mode de gestion des forêts publiques est depuis toujours organisé par le gouvernement qui a longtemps vu les compagnies forestières comme seul utilisateur légitime sur les terres publiques (Beckley, 1998; Blais, 1992; Boucher, 1991; Ross, 1995). Ce modèle exclut des décisions les communautés (Blais et Chiasson, 2005) qui sont, elles, de plus en plus dépendantes au niveau économique. Aujourd'hui, ce sont des régions entières qui sont économiquement tributaires de l'industrie forestière (Gobeil, 1998) et par conséquent du volume attribué aux compagnies. Au

Québec, l'industrie forestière est la source majeure d'emploi pour des villes comme Chandler et La Tuque (Robitaille, 1997). Elles ont une dépendance très forte due au peu de diversification économique locale (Bouthillier *et al.*, 2000; Romaguer, 2001). L'industrie forestière est tellement présente dans le paysage économique que certaines villes et certains villages sont entièrement dépendants de cette industrie. À ces endroits, les retombées socio-économiques forestières sont les seuls liens qui unissent les gens au territoire géographique (Beckley, 1998; Masse, 2002). Les communautés devront se prendre en charge advenant la disparition de cette dernière (Gobeil, 1998).

La transformation des politiques forestières est due à la régionalisation du travail forestier. Longtemps, la récolte se faisait dans une région, la transformation dans une autre et la vente du produit se faisait ailleurs. La loi des forêts de 1986 allait optimiser l'ancrage local (Cantin et Potvin, 1996) de l'exploitation. En contrepartie, cette loi a eu pour effet de renforcer la dépendance des communautés par rapport à la foresterie. Il y a eu ainsi une diversification des métiers forestiers, mais cette dynamique a aujourd'hui certaines limites. Nous faisons maintenant face à une dépendance inverse, celle de l'industrie face à la communauté. Bouthillier *et al.* (2000) font état du déclin démographique des régions comme un enjeu de cette interdépendance. L'industrie pourrait venir à manquer de travailleurs. Pour illustrer cette dépendance, nous n'avons qu'à citer en exemple le ralentissement du secteur forestier dû au conflit canado étasunien sur le bois d'œuvre. Ce ralentissement a entraîné la fermeture temporaire de scieries dans certaines régions. Enfin, la mise en péril des industries forestières due à une mauvaise allocation des volumes aurait un impact important sur les communautés qui dépendent entièrement de l'industrie forestière (Bouthillier *et al.*, 1997).

Toujours en ce qui concerne l'aspect économique, il existe une rupture avec le modèle centralisé de gestion en raison des contraintes liées aux marchés internationaux (Howlett et Rayner, 2006; Chiasson et Leclerc, à paraître). En effet, les certifications ne prescrivent pas uniquement des processus de prélèvements,

mais aussi des méthodes de gestion et de conservation des écosystèmes (Burton *et al.*, 2006). Parmi les transformations induites par la certification on compte principalement l'implication des communautés autochtones à l'élaboration des planifications, une transformation des conditions des travailleurs et le respect du paysage naturel pour assurer l'acceptabilité sociale (Côté et Bouthillier, 2002). Les marchés, par l'entremise de la certification, sont donc perçus comme étant un acteur non négligeable dans la transformation des forces autour de l'aménagement et de la gestion des territoires forestiers.

L'utilisation industrielle des ressources forestières dans une optique économique engendre, elle, un conflit d'utilisation humaine du territoire forestier (Abrams *et al.*, 2005; Hayter, 2003; Kimmins, 2004; Manring, 2004). Ces utilisations ne concernent pas seulement la matière ligneuse, mais aussi toutes les autres ressources du milieu forestier, autant celles utilisées pour la chasse que la pêche que celles qui sont utilisées pour les autres activités de récolte et cueillette (Québec, 2004). Le choix d'extraire la matière ligneuse à des fins industrielles a un impact sur les autres activités qui dépendent de la présence de la matière ligneuse comme habitat (trappe, chasse sportive) ou qui sont sensibles au paysage ou aux autres ressources (aquatiques ou fauniques). L'harmonisation de ces autres usages à la planification forestière industrielle est récente et peu développée, voire même non équilibrée encore aujourd'hui (Québec, 2004).

Le contexte économique, les pressions qui proviennent des *autres* utilisateurs (chasseur, trappeurs, acériculteurs) ainsi que l'éveil écologique de la population, jumelé à l'effet négatif des pratiques forestières décrites plus haut altère la légitimité de l'État comme seul gestionnaire du territoire. La population fait de moins en moins confiance à la capacité des experts privés et publics d'assurer une bonne gestion du patrimoine forestier public. Cette crise de confiance n'est pas unique au secteur forestier (Bourque, 2000; Jouve et Booth, 2003; Pal, 2001) et se manifeste généralement de deux façons : d'abord par un accroissement des demandes de

groupes d'acteurs qui veulent participer comme des interlocuteurs dans le débat sur les règles, puis par des demandes de renouvellement des usages du territoire.

La transformation des modes de gestion est entraînée par l'augmentation des pressions socio-économiques et la nécessité de réactualiser les forces décisionnelles en matière de gouvernance forestière. Robitaille (1997), souligne en effet que

Depuis 1986 [suite au rapport du BAPE sur l'utilisation de phytocides en milieu forestier], le gouvernement du Québec a mis en place une série de mesures réglementaires et administratives régissant la gestion forestière afin de répondre aux attentes de la population du Québec, propriétaire de cette richesse collective qu'est la forêt publique (P. 122).

En 2001, la loi des forêts est encore une fois transformée de façon à répondre aux critiques. Mais ces dernières transformations s'avèrent insuffisantes en matière de développement autre qu'économique, même si elle a permis au gouvernement de réaffirmer sa position dans le domaine forestier (Houde et Sandberg, 2003). La transformation des formes de gestion de la forêt répond à un problème plus large de rapport de pouvoir et de représentation des intérêts (Beckley, 1998; Wang, 2005).

Lentement, la gestion forestière se tourne vers une intégration. À cet effet, Gendron et Vaillancourt (2003) suggèrent qu'il existe une certaine ouverture des institutions publiques à l'action collective en matière d'environnement. La décentralisation entreprise par l'État face aux problèmes environnementaux entraîne notamment l'accession des communautés locales à certaines formes de participation à la gestion des ressources (Gendron et Vaillancourt, 2003). Ces mêmes derniers expliquent que la gouvernance de l'environnement est maintenant omniprésente dans le contexte de la démocratie représentative. L'organisation de la décentralisation en planification forestière est garante d'une responsabilité démocratique. Le processus de participation qui prend lentement place dans le régime forestier rend légitime les décisions, cherche à diminuer les tensions sociales

et les possibilités de litiges juridiques. Ce modèle de représentation du public au sein d'une organisation de planification se veut de type égalitaire et permet l'assouplissement des formes traditionnelles de résolution de litige. Ces aspects, « plus démocratiques », restent un idéal à atteindre (Manring, 2004; Parkins, 2006). Le mouvement social vers l'occupation du territoire forestier et de son utilisation passe d'abord par l'appropriation publique, puis par la mise sur pied d'un processus démocratique et enfin par le biais de l'intégration sociale au mode de gestion (Guertin et Bouthillier, 1997).

Cette intégration prend diverses formes, mais vise principalement la participation collective de l'utilisation de la forêt en amont du processus de planification, ce qui dans une certaine optique, permet de prévenir les appels juridiques postdécisionnels (Manring, 2004). Cette organisation prend la forme de participation, de médiation et de gestion des conflits. Elle sert d'outil de gestion et de normalisation environnementale (Gendron et Vaillancourt, 2003), qui s'effectue à une échelle de proximité avec le territoire. Alors que les municipalités québécoises ont toujours eu très peu de latitude dans la démocratie avec un rôle principalement axé sur le service à la propriété foncière (Andrew, 1999), elles se voient, depuis peu, attribuer des rôles politiques nouveaux (Chiasson, Andrew et Perron, 2006) par le processus de décentralisation. La mise en valeur économique, les services écologiques et les bénéfices sociaux reliés au milieu forestier entraînent un conflit de gestion puisqu'il faut assurer une répartition des valeurs sur un très grand territoire, alors que les demandes, elles, ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire (Fall *et al.*, 2004).

Plus la gestion est décentralisée, plus elle reflète les valeurs locales (Parkins, 2006) autant au niveau socio-territorial, socio-économique et socio-culturel (Désy et Tremblay, 1993). À cet effet, la transformation des rapports entre les utilisateurs se met en place dans une optique de décentralisation de la gestion des forêts d'un état central vers des instances publiques régionales qui ont un lien direct avec le territoire en matière d'environnement (Parkins, 2006). Cette logique de

décentralisation est en cours dans les forêts publiques au Québec (Désy, 1995). Pour permettre aux demandes émergentes d'utilisation d'être incluses dans les mécanismes de prises de décisions, les acteurs locaux sont invités à prendre part à la gestion des forêts. Alors que les individus et les élus locaux avaient très peu d'emprise sur les mécanismes de gestion de la forêt avant l'apparition du phénomène de décentralisation, la gouvernance locale en milieu forestier est de plus en plus présente. Cette gouvernance locale, dans le contexte de décentralisation, permet l'intégration d'acteurs qui n'ont jamais eu place dans la gestion des forêts. En effet, elle prend racine dans l'articulation logique des acteurs, autant publics que privés et associatifs, selon différentes configurations et qui conduit à des engagements, et ce à l'échelle locale. En matière de foresterie, cette nouvelle gouvernance se traduit entre autres par la mise en place de table de gestion intégrée des ressources (GIR) qui se veut un nouveau mécanisme de gestion. La mise en place de la décentralisation semble être une promesse vers une gestion plus saine de la forêt, qui propose un modèle d'institutionnalisation qui s'adapte aux nouveaux besoins humains (Burton *et al.*, 2003).

1.4 Conclusion

La mise en relief des problèmes d'aménagement et de gestion forestière démontre que, d'une part, les structures de participation des acteurs sont floues, mais nécessaires pour assurer une gestion forestière qui répond aux attentes de la population en général et qui permet de réduire les tensions sociales liées aux utilisations du domaine forestier. D'autre part, il a été démontré que la gestion forestière doit prendre en compte l'évolution naturelle de la forêt et sa capacité à se renouveler. En ce sens, la transformation dans le milieu forestier s'effectue au niveau des mécanismes de gestion qui ont un impact sur l'aménagement et la possibilité d'approvisionnement au sein de la forêt publique du Québec tout en répondant aux différents besoins des utilisateurs.

La gestion forestière régit le type d'aménagement et la phase politique est déterminante en matière d'activité sur le territoire forestier. Dans un cas comme dans l'autre, on se retrouve face à deux problèmes, celui de la gestion politique des territoires forestiers et celui de l'aménagement forestier, qui ne s'excluent pas, mais qui ont un impact l'un sur l'autre et qui évoluent en parallèle. La dichotomie entre gestion et fonction forestière fait en sorte que « les communautés désirent prendre part à la gestion des territoires forestiers » (Guertin et Bouthillier, 1997, p. 210). Une première raison est pour faire entendre les préoccupations environnementales face aux pratiques, une seconde pour être en mesure de pratiquer d'autres usages, économiques ou non, dans le milieu forestier.

Deux tendances peuvent être relevées. D'abord, une gestion un peu plus participative et décentralisée des forêts prend forme, c'est ce que nous appellerons la nouvelle gouvernance forestière. Puis il existe un besoin d'intégrer à l'aménagement forestier des connaissances scientifiques sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers, traduites par l'approche écosystémique. L'exercice qui suit vise à mieux saisir les liens entre la gestion intégrée des ressources, un modèle de décentralisation et de participation publique dans le milieu forestier, et l'approche d'aménagement écosystémique, un cadre d'aménagement qui vise la récolte du bois tout en maintenant la diversité biologique. De façon plus spécifique, le prochain chapitre traite des mécanismes décentralisés à la base de la promotion de cette participation ainsi que des approches d'aménagement forestier qui tentent de s'adapter aux conditions naturelles des écosystèmes forestiers. Le chapitre suivant s'attarde sur les différentes alternatives proposées, autant en matière de pratiques forestières qu'en termes de gestion et de gouvernance des ressources.

Dans le prochain chapitre, nous verrons (1) que les nouvelles pratiques de gestion permettent l'intégration du public et de ses valeurs à la gestion forestière et (2) de quelle façon l'aménagement des forêts peut prendre appui sur la connaissance de la dynamique naturelle des forêts. La question de départ qui se pose est à savoir si un processus décentralisé de gestion des forêts permet de mieux prendre en charge le

domaine forestier? D'une part, il y a les nouvelles pratiques de gestion qui s'ouvrent et qui permettent la mise en place de tables de la gestion intégrée des ressources forestières pour ainsi aborder la dimension socio-politique du milieu forestier. D'autre part, le cadre d'une gestion écosystémique, qui s'emploie à mettre en œuvre des opérations forestières qui se rapprochent des perturbations naturelles, tente de considérer les éléments qui constituent l'ensemble de l'écosystème forestier.

2. CHAPITRE II

RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE L'AMÉNAGEMENT DANS LE MILIEU FORESTIER

2.1 Introduction

La crise forestière suscite d'importantes transformations des pratiques, qu'elles soient de l'ordre de la gestion ou de l'aménagement. En effet, pour ajuster les méthodes d'aménagement ainsi que le cadre de gestion au contexte présenté ci-haut, un renouvellement de gouvernance et de procédures forestières s'opère. La présente section explore les changements induits par ces transformations.

Une augmentation des pressions sociales qui visent particulièrement la diversification des activités forestières, rend la transformation des mécanismes décisionnels nécessaire dans le milieu forestier en plus d'une modification du type d'aménagement que l'on y fait. Les transformations des valeurs sociales (Kimmins, 2002; 2004; Kimmins *et al.*, 2005), des divergences d'intérêts des différents usagers (Chiasson, Boucher et Martin, 2005), des réalités environnementales (Appelstrand, 2002) et des réorganisations institutionnelles étatiques (Hayter, 2003), se traduisent par la perte de légitimité de l'État en matière de choix forestiers et crée un certain affaiblissement des pouvoirs publics (Klein et Morneau, 1997). Le rôle de l'État est en mouvance ce qui permet l'instauration de nouveaux mécanismes de gestion. Ces derniers s'inscrivent dans une logique de décentralisation des pouvoirs décisionnels en matière forestière. La décentralisation décisionnelle se traduit à son tour par une augmentation de l'espace laissé à d'autres acteurs à l'intérieur des institutions publiques et fait en sorte qu'on se tourne vers les populations locales pour prendre les décisions (Parkins, 2006). De nouveaux lieux décisionnels sont ainsi créés et ceux-ci appellent au partage des responsabilités de gestion. Ce phénomène conduit à l'émergence d'une nouvelle gouvernance à caractère local dans laquelle s'inscrit la création de table de concertation ou de gestion intégrée des ressources.

En ce qui a trait à l'aménagement forestier, traditionnellement il ne prend pas en compte l'ensemble des éléments de l'écosystème forestier. Les scientifiques (Cantin et Potvin, 1996; Gareau, 2005; Jensen *et al.*, 1996; Kimmins, 1992; Sample, 1994) et les environmentalistes (Desjardins, Monderie et Payeur, 1999) sonnent l'alarme en prédisant la surexploitation, la perte de productivité forestière et la dégradation de l'environnement forestier. Cette dégradation de l'écosystème forestier porte les praticiens à modifier leurs opérations sur le territoire (MacDonald et Rice, 2004; Sample, 2004). Dans cette optique, plusieurs propositions naissent dans le milieu forestier pour répondre aux problèmes d'aménagement. De l'avis de plusieurs commentateurs (Duikner *et al.*, 1994; Kimmins, 1992; 2004), ces pratiques doivent tenir compte de l'ensemble des éléments qui composent la forêt plutôt qu'uniquement l'arbre. Cette transformation de logique, qui permet de passer de l'exploitation à la conservation de la ressource (Grumbine, 1997), tout en promettant aussi le maintien des fonctions lucratives et sociales de l'écosystème (Bergeron et Harvey, 1997; Jensen *et al.*, 1996), se traduit par la mise en œuvre d'une approche qui considère l'ensemble de l'écosystème forestier.

Dans la mouvance des transformations en milieu forestier, les prochaines sections abordent l'émergence des nouveaux modes de gestion et d'aménagement ainsi que la question des croisements entre eux. Selon les deux aspects forestiers abordés, le texte met en évidence l'émergence des concepts de gestion intégrée comme processus social de prise de décision et de gestion écosystémique comme outil d'aménagement. Enfin, le chapitre se termine par avec la mise en relation de la gestion intégrée et de la gestion écosystémique, qui permet de poser les principales questions liées à la présente recherche.

2.2 Les nouveaux modes de gouvernance en environnement et en forêt

De nouvelles orientations de gouvernance sont en émergence tant au plan mondial, qu'à l'échelle nationale. Ces orientations s'inspirent de la décentralisation décisionnelle et incitent la mise en place de nouvelles formes de gestion. Cette

nouvelle gouvernance est souvent associée aux enjeux environnementaux liés au développement, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles dont la forêt. La présente section du texte explique comment cette transformation s'opère et présente ce qui est mis en place dans le milieu forestier pour répondre à ce défi de gestion des ressources et des territoires.

C'est particulièrement la transformation des attentes de la société par rapport à la gestion des forêts publiques qui assure la mise en place d'une nouvelle dynamique sociale. Cette dernière est axée sur l'action collective pour prendre en charge les problèmes communs (Favreau, 1998; 2003). L'importance accordée à la mise en commun des objectifs induit un changement dans le processus de prise de décision qui passe d'un mode décisionnel centralisé à un mode décentralisé facilitant l'atteinte de ces objectifs collectifs (Cardinal et Andrew, 2001). L'émergence de cette nouvelle gouvernance mène à la création de nouveaux modes de gestion qui interpellent l'action collective (Cardinal et Andrew, 2001; Favreau, 1998; 2003; Stocker, 1998). La gouvernance est un phénomène qui relève du domaine de la gestion (Cardinal et Andrew, 2001) et son application en politique est encore récente (Carrier et Côté, 2000; Boucher et Tremblay, 1999), mais elle conduit à la transformation du processus décisionnel dans divers champs d'action publique (Cardinal et Andrew, 2001), entre autres dans celui de la gestion forestière (Chiasson *et al.*, 2003).

Le renouvellement des processus décisionnels vers des systèmes de coordination décentralisés qui visent à rassembler des acteurs publics, privés et associatifs réfère à la gouvernance (Chiasson, Blais et Boucher, 2006). Ces nouvelles formes de gouvernance sont de plus en plus présentes dans le milieu de l'environnement (Gagnon *et al.*, 2002; Parson, 2001; Salles, 2003) et l'application de ces dernières dans le champ de l'environnement est soulignée par des auteurs comme Gendron et Vaillancourt (2003). Au Québec, la nouvelle gouvernance en milieu forestier revêt plusieurs formes. Celle qui sera retenue aux fins de l'étude est la gestion intégrée

des ressources (GIR) puisque selon Québec (2004) elle est la forme qui répond le plus promptement aux attentes sociales relativement à la foresterie.

2.2.1 La gouvernance locale

La gouvernance locale (Cardinal et Andrew, 2001) est à la base d'un processus de mise en place de nouvelles formes de pouvoirs (Chiasson, 1999). Elle traduit, en effet, la transformation d'un pouvoir qui se voulait plutôt central vers un pouvoir caractérisé par le rapprochement d'acteurs qui a pour objectif le renouvellement de la régulation (Chiasson, Blais et Boucher, 2006). Elle sous-tend la mise en place d'un mécanisme local de contrôle en matière de politique publique qui vise d'abord à réduire les tensions sociales à l'échelle locale, mais également à transformer le mode décisionnel dans le but de maximiser des retombées positives pour les communautés locales (Favreau, 1998; 2003).

Pour les théoriciens comme Cardinal et Andrew (2001) ou Stocker (1998), la crise des institutions publiques se traduit par la fin d'une régulation centralisée en matière de politiques publiques et entraîne l'émergence de mécanismes de coordination polycentrique prenant la forme d'un réseau décisionnel (Biarez, 1999; Cardinal et Andrew; 2001; Chiasson, 1999; Jessop, 1998; Juillet et Andrew, 1999). De plus, la gouvernance est au cœur de la montée des nouvelles tendances de démocratie basée sur la participation et la conciliation des intérêts (Parkins et Mitchell, 2005). Cette nouvelle articulation favorise une prise de décision plus flexible, qui répond plus directement aux attentes des communautés touchées par les décisions (MacDonald et Rice, 2004). En ce sens, la gouvernance vise à rendre compte des nouvelles formes de prises de décisions rendues nécessaires suite à une transformation du contexte social (Cardinal et Andrew, 2001).

La gouvernance locale est principalement issue d'une crise de légitimité de l'État (Boucher et Tremblay, 1999; Cardinal et Andrew, 2001; Lorrain, 1998; Stoker, 1998), qui s'est souvent faite au profit des acteurs privés, mais pas exclusivement (Jessop,

1998; Stocker, 1998). Dans le secteur forestier québécois, la période qui suit la seconde guerre mondiale est celle de la mise en place et d'une consolidation d'une gestion publique de la forêt. Cette dernière se caractérise par un mode de gestion centralisé et bureaucratique qui se traduit concrètement par une gouverne où l'État et les compagnies forestières sont les acteurs centraux. La période de l'après-guerre est celle de « l'occultation du territoire au profit de logiques sectorielles et fonctionnelles » (Chiasson, Andrew et Perron, 2006). C'est ce « modèle [qui] est soumis à une remise en question profonde de ses fondements » (Chiasson, Andrew et Perron, 2006). La restructuration des forces institutionnelles incite les acteurs sociaux à prendre leur place (Gendron et Vaillancourt, 2003; Hayter, 2003; Klein et Morneau, 1997). Howlet et Rayner (2006), décrivent ainsi cette rationalisation étatique au profit de nouvelles structures :

reduce the number of instances of counterproductive policy instrument use; to function effectively and meet public policy goals in an era of decreased national state capacity and autonomy; and rely much more heavily than existing instrument mixes have done on the involvement of private actors in both policy formulation and implementation context of complex problems of international and intersectoral coordination, an increasingly sophisticated policy community, and a new role for government, National Forest programs (NFPs) combine a variety of "substantive" and "procedural" policy tools. (p. 252)

Le processus de réorganisation structurelle de l'État permet à l'action collective de s'approprier et récupérer les procédures publiques (LePape, 1998, Klein et Morneau, 1997). Ainsi, les acteurs locaux s'immiscent dans les interstices laissés par l'affaiblissement du rôle de l'État (Klein et Morneau, 1997). Le mouvement de décentralisation pour la prise en charge, entre autres, des problèmes environnementaux, se caractérise par l'action locale (Parkins, 2006). De plus, la décentralisation laisse place à un potentiel participatif (Paehlke, 1990) de délibération qui, selon Manring (2004), se distingue ainsi :

The change represents a shift away from traditional legal and hierarchical accountability relationships toward accountability based on public deliberation and scientific input in a collaborative planning process. (p. 23)

Cette transformation de processus aide à transposer le discours scientifique en politique publique (Parkins, 2006). La délégation du processus décisionnel au niveau local aide à répondre aux besoins locaux et à optimiser les pratiques. Toutefois les objectifs locaux ne sont pas nécessairement harmonisés avec les objectifs globaux de conservation et de développement économique ce qui peut limiter la perspective de développement durable, mais qui augmentent la sécurité économique locale à court terme (Glasmeier et Farrigan, 2005). De plus, la décentralisation se caractérise par la construction et la structuration des intérêts collectifs par un processus de négociation, assurant la primauté de ces derniers sur l'intérêt individuel dans l'entente globale qui est issue des négociations (Klein et Morneau, 1997).

Cette nouvelle forme de fonctionnement aide l'administration publique à s'assurer une prise de décision qui soit davantage en fonction des besoins de la population (Lévesque, 2000). À tout le moins, les décisions sont prises en fonction de certains intérêts qui étaient, auparavant, absent du processus de prise de décision. La gouvernance locale s'inspire de l'organisation humaine en société (Cardinal et Andrew, 2001). Puisque la société n'est pas homogène, il est nécessaire de « gouverner dans un équilibre entre des exigences contradictoires » (Cardinal et Andrew, 2001, p. 204-205). En ce sens, la gouvernance locale fait appel au résultat des efforts conjoints des secteurs privés, du secteur public ainsi qu'aux intervenants de la société civile pour influencer ou transformer la prise de décision (Lévesque, 2000; Stocker, 1998). Pour que les instances puissent travailler conjointement à élaborer des objectifs de gestion qui répondent aux nouveaux besoins de la société, le mode de fonctionnement doit faire appel à l'innovation (Favreau, 2003). La gouvernance mise donc sur l'intégration des institutions et des acteurs qui n'appartiennent pas nécessairement à la sphère politique (Stocker 1998).

Cette mise en commun est nécessaire pour être en mesure d'élaborer un projet de société global, qui ne favorise pas un secteur au détriment d'un autre, mais bien qui reflète un consensus entre la société civile, l'État et les entreprises privées. Par la

mobilisation de ces trois types d'intervenants, la gouvernance locale offre une assise de discussion générale pour élaborer un cadre décisionnel adapté à la situation spécifique de la société. En ce sens, il faut souligner l'importance d'un cadre de référence qui permet de corriger les inégalités engendrées par le jeu de négociation et qui assure une certaine cohésion des décisions prises dans un contexte de gouvernance, et ce, pour l'ensemble de la société (Gauthier, 2005c).

La gouvernance, qui peut induire un pouvoir normatif, se base sur la prise de décisions par des instances non traditionnelles. La mise en commun d'objectifs ainsi que la mise en réseau peuvent apporter leurs fruits en matière de transformation des volontés politiques (Favreau, 2003). En effet, la gouvernance suggère une redéfinition des politiques publiques⁴ qui se fait par l'intégration de certains partenaires au processus décisionnel (LePape et Smith, 1998). Les réseaux ayant une grande articulation autour d'institutions flexibles sont souvent en mesure de transformer les volontés politiques à la faveur de l'ensemble des acteurs intégrés à la discussion. L'interaction des acteurs peut mener d'une part à l'atteinte d'un objectif de transformation des volontés politiques, et, d'autre part, à l'apprentissage collectif (Cardinal et Andrew, 2001). Cet apprentissage permet de faire des choix plus éclairés et de négocier en fonction de son appartenance en plus de satisfaire un besoin de reconnaissance par les autres.

Le phénomène de la gouvernance suggère que l'on mette en place un processus qui tente de transformer les relations des individus face aux centres décisionnels. Aux yeux de Crozier et Friedberg (1977), cette modification de relations entre acteurs favorise la mise en place d'un nouveau système d'action concret et permet l'émergence de nouvelles forces sociales qui agissent sur la transformation. Ce processus appelle, en effet, au jeu de pouvoir et d'influence ainsi qu'à la négociation, ce qui augmente l'interaction, la densité des réseaux et assure le changement et la

⁴ Cet aspect de la gouvernance ne fait pas unanimité dans la communauté scientifique (Gauthier et Lepage, 2005), mais elle laisse en effet entrevoir la possibilité de devenir normatif (Cardinal et Andrew, 2001).

flexibilité au processus décisionnel de façon à l'adapter au contexte social (Cardinal et Andrew, 2001). Par les différents processus de participation, les acteurs deviennent producteurs de société et les décisions se font en amont du processus politique.

Ce transfert de pouvoir ne signifie pas nécessairement le plein transfert d'autorité (Parkins, 2006). Le processus de gouvernance s'inscrit dans un cadre légal, visant la régulation (Chiasson, Blais et Boucher, 2006), qui garantit un minimum d'équilibre et de rééquilibrage des valeurs au-delà des rapports de force (Gauthier, 2005c ; Appelstrand, 2002). En effet, l'encadrement politique et étatique est nécessaire, si ce n'est qu'à titre de garantie, de « *safety net* » (Cardinal et Andrew, 2001). À cet effet, l'autorité étatique assure un seuil minimum de norme puisque tous les différents intérêts ne peuvent pas toujours être intégrés dans un processus décisionnel qui fonctionne en collaboration. La négociation permet souvent d'atteindre un seuil minimum, mais d'un autre côté elle dilue les intérêts. Ainsi, le fonctionnement conjoint des organismes met la lumière sur l'importance de la présence des différentes agences de l'État pour assurer le respect du seuil. Ce fonctionnement induit par l'approche de la nouvelle gouvernance, replacé dans le contexte de redéfinition de l'État, appelle à un certain renouvellement démocratique (Cardinal et Andrew, 2001)

En effet, le phénomène de la gouvernance locale s'inscrit dans le cadre d'une crise de légitimité de la démocratie représentative (Parkins et Mitchell, 2005) et fait une certaine place à une démocratie délibérative qui est intimement liée à l'éclosion de la participation (Parkins et Mitchell, 2005, Cardinal et Andrew, 2001). La théorie délibérative reconnaît, entre autres, le rôle clé des tiers parties (Parkins, 2006 ; Hickey et Innes, 2005) qui sont appelés à exposer les différentes visions des problèmes et à partager les solutions (Appelstrand, 2002). Selon les tenants de la délibération (Côté et Bouthillier, 2002; Glasmeier et Farrigan, 2005; Manring, 2004), cette participation devrait permettre l'émergence de nouvelles idées, d'augmenter les connaissances, de faciliter la compréhension et d'augmenter la qualité de

décision. En contrepartie, la participation peut créer une certaine distorsion dans le processus de décision, puisqu'elle ouvre la porte à la manipulation, de la coercition et de la désinformation (Parkins et Mitchell, 2005). Elle laisse aussi entrevoir une possibilité de donner avantage à des acteurs mieux outillés pour négocier (Dryzek, 2000), ce qui peut faire craindre une domination des intérêts les plus puissants.

Si la gouvernance locale répond, de prime abord, aux problèmes de connaissance et de résolution de conflits, elle répond aussi principalement aux intérêts des acteurs qui détiennent le pouvoir dans le processus (Cardinal et Andrew, 2001, Kangas, 1994). Le jeu de négociation entraîné par la gouvernance dégage un repositionnement du pouvoir en fonction de son contexte. Le processus décisionnel varie en fonction des préférences des acteurs et du réseau de négociation et couvre un gradient qui est borné d'une part par le pouvoir du haut (le pouvoir politique) et d'autre part par celui de la société civile (Cardinal et Andrew, 2001). Les relations de pouvoir guident ce processus, sa direction et même l'apprentissage qu'en font les acteurs. Les transformations engendrées par la gouvernance se résument à un changement du processus décisionnel afin de maximiser les retombées pour la société. À cet effet, il est nécessaire d'instaurer un mécanisme qui soutient la médiation (Gendron et Vaillancourt, 2003), la délibération est vue comme un débat et une discussion dans le but de partager une opinion raisonnable et informée où les participants doivent revoir leurs préférences en fonction des nouvelles informations, discussions et demandes faites par les autres (Chambers, 2003 ; Dryzek, 2000 ; 1990a; 1990b ; Parkins et Mitchell, 2005).

L'augmentation de la participation pose par contre le problème de représentativité des intérêts (Cardinal et Andrew, 2001; Parkins et Mitchell, 2005). La diversité d'acteurs sous-tend l'inclusion d'une diversité d'objectifs, les acteurs n'ayant pas les mêmes priorités. En effet, les acteurs ne partagent pas forcément une conception commune de la situation, ni les mêmes intérêts (Milot, 2004). Cela augmente la complexité de la négociation et du processus de gestion (Hickey et Innes, 2005 ; Kangas, 1994) tout en assurant une certaine flexibilité de la décision et un arrimage

plus grand de celle-ci à son contexte (Glassmeier et Farrigan, 2005; Macdonald et Rice, 2004). La négociation entre différents intérêts pour en arriver à un consensus décisionnel impose un aparté sur l'inclusion et l'exclusion. En effet, Hickey et Innes (2005) soulignent que « civil society mechanisms such as forest certification are often unaccountable because most of the participants are self-selected » (p. 247). Les ententes négociées ne sont pas nécessairement représentatives, puisque non élargies (Gauthier, 2005c). Pourtant, les processus locaux de prise de décision permettent aux petits groupes d'intérêt d'avoir un canal pour s'exprimer (Cardinal et Andrew, 2001; Gauthier, 2005c). Par contre, Chiasson (1999) met en garde que la gouvernance locale peut-être « un danger pour l'intérêt public » en raison du possible recul de l'État et de l'atténuation de la frontière entre le secteur public et le secteur privé (Stocker, 1998), qui ne se fait pas nécessairement au bénéfice de l'intérêt public. Néanmoins, les processus décisionnels découlant de la gouvernance locale permettent l'intégration de plusieurs valeurs, qui étaient à toute fin pratique exclues des processus de décision forestière et qui changent avec le temps et selon le contexte (Hickey et Innes, 2005). L'articulation de la gouvernance locale est complexe et ses issues sont incertaines (Klein et Morneau, 1997), mais elle peut offrir une réponse aux attentes créées par le nouveau contexte de réappropriation des mécanismes politiques par les populations locales.

La gouvernance locale entraîne, en effet, le repositionnement de l'acteur dans l'organisation sociale et transforme la dimension institutionnelle des mécanismes politiques. La gouvernance locale pose une attention toute particulière à l'étude des relations entre les acteurs puisqu'elle dilue le rôle politique de l'acteur qui développe son identité et sa capacité à intervenir, à apprendre ainsi qu'à prendre des décisions en fonction de son interaction avec les autres groupes du réseau (Cardinal et Andrew, 2001). La gouvernance repose sur le mode de résolution de conflits sociaux. Ce mode de gestion dynamique des besoins fait appel aux principes de mobilisation de la société, de son fonctionnement en réseau et en partenariat ainsi qu'à l'émergence d'une influence normative sur les décisions en matière de politique publique. L'État central caractérisé jusqu'alors par un interventionnisme devient

l'État animateur ; on assiste à une transformation du rôle de l'État dans un contexte de décentralisation (Cardinal et Andrew, 2001). Somme toute, le contexte de la gouvernance laisse place à une résolution des conflits de façon non équivoque, mais qui permet une évolution à la réponse donnée en vertu de cette tension (Cardinal et Andrew, 2001). Selon Juillet et Andrew (1999), la gouvernance fait appel à la volonté intrinsèque des acteurs de vouloir relever le défi de remédier aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

2.2.2 La gouvernance en matière d'environnement

Les processus participatifs sont au cœur de la nouvelle gouvernance en environnement. Suite au processus de décentralisation des politiques publiques, l'implication citoyenne prend de plus en plus d'importance en matière d'élaboration des politiques environnementales (Parson, 2001, Salles, 2003; Gendron et Vaillancourt, 2003). Cette implication citoyenne assure une mobilisation sociale autour des questions environnementales et atténue le conflit entre le développement économique et la protection de l'environnement (Simard et Lepage, 2004).

Les transformations rapides en matière de dégradation de l'environnement et les contradictions entre croissance économique et protection de l'environnement forcent un changement dans le processus décisionnel (Kangas, 1994). Au cours des années 1960-1970, il y a une montée du mouvement environnemental et l'utilisation des ressources ne fait plus consensus (Parkins et Mitchell, 2005). Ceci précipite la lutte entre producteurs de dommage et bénéficiaire des répercussions négatives que Lascoumes (1994) décrit comme étant un conflit d'utilisation. Pour Gendron et Vaillancourt (2003), un plus grand contrôle face à l'environnement est nécessaire au regard de la dégradation causée en majeure partie par les industries, particulièrement au Québec.

Jusqu'à récemment, l'attitude de l'État face aux politiques publiques en matière d'environnement s'est traduite par une logique centralisée et rigide (Gagnon et al,

2002), basée principalement sur la connaissance scientifique et laissant peu de place à la contestation (Parkins et Mitchell; 2005; Parson, 2001). Cette forme de contrôle ne répond plus aux attentes des populations locales, ni à la logique de marché, maintenant régi par des certifications environnementales (Hickey et Innes, 2005 ; Nelson *et al.*, 2003; Parkins, 2006). S'il existe un mouvement vers la délégation des décisions au niveau local pour accommoder les besoins locaux (ou y répondre) et optimiser les pratiques (Glasmeier et Farrigan, 2005), depuis quelques années, on voit aussi naître une certaine volonté de la part des acteurs sociaux à s'attaquer aux problèmes de leurs communautés (Favreau, 1998).

L'implication citoyenne dans la gestion de l'environnement est de plus en plus présente (Gauthier, 2005a ; Salles, 2003). Les nouvelles formes de gestion de l'environnement permettent aux acteurs sociaux de trouver un espace de négociation (Favreau, 1998). L'acteur, qu'il soit du secteur public, privé ou social, est appelé à débattre et à décider des mesures à prendre dans l'intérêt commun. L'implication des segments de la population traditionnellement marginalisés dans le processus de prise de décision, pourtant directement touchés par les décisions, permet de mobiliser une variété d'expertise et de compétences pour combler les lacunes d'autrui (Juillet et Andrew, 1999). Alors que l'État n'est plus le seul concerné par l'environnement, l'émergence de nouveaux modes de gestion permet le renouvellement des solutions grâce à l'action conjointe de l'État, de la société civile et du secteur privé relativement aux problèmes environnementaux (Gagnon et Fortin, 1999; Gagnon et Klein, 1991; Turcotte, 1997).

La mise en place d'un réseau et d'une certaine dynamique entre les acteurs permettent une interaction et une intégration des différents intérêts, dans la perspective d'atteindre un objectif en commun (Lelièvre, 2002) et de prioriser les actions (Gauthier, 2005a). De plus, la création de réseaux permet des ajustements à long terme qui par ailleurs visent l'amélioration des outils de gestion au regard des changements de contexte. Le fonctionnement par réseau et son articulation assurent une valorisation du territoire adaptée aux besoins locaux (Lelièvre, 2002). Dans la

logique de décentralisation, la confrontation des visions et des utilisations devrait permettre, selon Gagnon *et al.* (2002), d'atténuer les conflits à l'échelle immédiate entre les acteurs puisque l'entente négociée, dans l'intérêt commun respecte dans une certaine mesure la dynamique des acteurs. Dans la mouvance de la gouvernance locale, l'intégration de divers acteurs augmente les bénéfices pour le plus de parties et diminue les conflits entre ces derniers (Glasmeier et Farrigan, 2005).

Si la promesse de la gouvernance locale est de permettre l'établissement de règles communes d'utilisation, elle assure aussi l'organisation des usages des ressources naturelles. C'est ce que Bernoux (1985) définit comme la dimension organisationnelle de l'environnement. L'organisation en réseau des acteurs pour agir sur les ressources naturelles exige la création de nouveaux lieux décisionnels (Gagnon *et al.*, 2002). Les initiatives locales et le processus d'institutionnalisation de ces initiatives permettent la transformation du processus décisionnel. La régulation et la normalisation qui sont mises en place par un processus décentralisé, s'articulent à différentes échelles (Cardinal et Andrew, 2001). Dans le contexte québécois, c'est principalement au niveau des territoires locaux et régionaux que les intérêts se rencontrent et que les négociations s'organisent (Désy, 1995). Donc, la transformation des modes de prise de décision, vers un processus décentralisé, prend une certaine ampleur en ce qui a trait à la gestion des ressources naturelles, principalement en matière de gestion du milieu forestier.

2.2.3 Les nouvelles formes de gouvernance en milieu forestier

Au niveau social, la crise forestière se traduit par une certaine complexité en matière de définition des problèmes et de méthodes de résolution des tensions. Puisque la gestion centralisée ne répond pas aux attentes, il n'est plus possible de gouverner comme on l'a fait. Il faut transformer le processus de gouvernance des forêts. Les mécanismes de gestion doivent être plus autonomes et plus souples (Cardinal et Andrew, 2001) face au mode de gestion contrôlé par l'État et les industries qui

prévalait (Beckley, 1998). En réponse aux demandes divergentes, de nouvelles ententes sont prises (Cardinal et Andrew, 2001). Ces ententes sont issues de l'implication des tiers partis (Hickey et Innes, 2005), plus communément appelés « autres utilisateurs »⁵, qui ont traditionnellement été exclus du processus décisionnel (Chiasson *et al.*, 2003; Parson, 2001; Salles, 2003). Des acteurs issus de la population locale, comme les utilisateurs, les membres d'organisation non gouvernementale à caractère environnemental (ONGE) et les communautés autochtones en plus des élus locaux sont maintenant appelés à intégrer les processus décisionnels.

Le désenchantement de la population face au processus décisionnel ainsi que le recul de l'interventionnisme étatique, par la délégation des pouvoirs publics aux entreprises privées dans le secteur de la foresterie, forcent une transformation de la forme de gestion au profit d'un mécanisme de participation en matière de gestion des ressources naturelles (Parkins et Mitchell, 2005). Ainsi, la décentralisation de la gestion forestière se traduit par la délégation de certains aspects de la gestion aux instances régionales (Saint-Gelais, 2005) et par l'intégration du public au mode décisionnel. L'émergence d'un processus de gestion des ressources naturelles par et pour la collectivité, par le biais d'une gestion locale des ressources est en cours. Le gouvernement joue un rôle de moins en moins central, sans être moins présent dans le domaine de la gestion forestière, laissant ainsi une place importante aux secteurs associatifs et privés dans l'action publique locale (Andrew et Goldsmith, 1998; Chiasson, 1999). Le défi émergeant de la gestion forestière est donc de concilier des intérêts divergents, qui n'ont pas le même degré d'importance pour les acteurs (Hickey et Innes, 2004; Kangas, 1994). Cette diversité de participants est néanmoins importante, car elle permet d'intégrer une variété de valeurs et de compétences (Hickey et Innes, 2005; MacDonald et Rice, 2004) dans un esprit de partage d'information (Hickey et Innes, 2005). À cet égard, la « nouvelle » gestion

⁵ Les autres utilisateurs font normalement références aux utilisateurs qui ne sont pas les industries forestières. Les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs ainsi que les cueilleurs de champignons, de petits fruits ou les acériculteurs et même les gens qui font du plein-air ou du récréotourisme sont quelques-uns de ces autres utilisateurs.

forestière se fait à l'image de la dynamique sociale, créée par la participation (Chiasson *et al.*, 2003; Parson, 2001; Salles, 2003).

Plusieurs propositions semblent naître dans le milieu forestier pour aménager les forêts publiques avec une meilleure prise en compte des demandes sociales. En ce sens, la mise en œuvre de la gouvernance forestière se traduit par la mise en place de diverses formes et différents mécanismes de gestion dont l'influence sur les décisions est variable (Parkins et Mitchell, 2005). L'objectif de ces différents mécanismes est de faciliter la participation en matière de gestion des ressources, pour qu'elle prenne mieux en compte les intérêts divers, tout en cherchant à atténuer les conflits entre les diverses utilisations (Spring et Kennedy, 2005). On voit donc apparaître sur le territoire québécois diverses formes que ce soit des comités de gestion, des comités consultatifs ou des tables de gestion intégrée des ressources qui sont des manifestations différentes de la gouvernance locale. Toutes ces formes visent la concertation ou la consultation et sont souvent utilisées comme synonymes. Selon Chiasson et Leclerc (à paraître), elles sont en effet similaires puisqu'elles désignent

« Une gouvernance localisée des forêts où participe une multiplicité d'acteurs incluant, souvent, les pouvoirs publics locaux, mais également d'autres intervenants qui ont tous d'autres intérêts. Ces mécanismes locaux sont [d'ailleurs] des lieux privilégiés pour observer le renouvellement de la gouvernance forestière au Québec ».

Ces différentes formes se distinguent par contre en fonction de leurs perceptions diverses de la conservation de l'environnement.

En effet, il est possible de noter que dans très peu de cas, la décentralisation permet une action concrète face à l'environnement en général et encore moins dans le domaine forestier, en raison de la trop grande différence entre les intérêts. Les multiples problèmes liés aux approches conventionnelles de la gestion des forêts entraînent la naissance de mécanismes de gouvernance locale. Le processus décisionnel forestier s'écarte de plus en plus du mode de gouverne centralisé et vise la réarticulation entre les acteurs forestiers et une reconfiguration des intérêts mis de

l'avant par ce nouveau mode décisionnel. Si les mécanismes décentralisés entraînent la réorganisation des forces sociales du milieu forestier, il reste que ceux-ci complexifient le processus et ses résultats sont encore incertains (Klein et Morneau, 1997; Parson, 2001).

Selon Cardinal et Andrew (2001), les études sur la gouvernance doivent maintenant s'attarder sur la contribution de celle-ci à la réglementation, à sa mise en œuvre et à sa capacité en matière de prise de décision. L'application de la gouvernance locale en milieu forestier peut prendre différentes formes. Dans le contexte d'augmentation des tensions entre les utilisateurs, le gouvernement du Québec (Québec, 1998; Stein, 1997) insiste sur la conciliation des usages à l'échelle locale et propose le modèle de gestion intégrée des ressources forestières. La gestion intégrée des ressources se veut une manifestation de la gouvernance locale et son application est relativement récente, ce qui en fait un cas peu étudié. De plus, sa capacité décisionnelle et sa contribution à prendre en charge l'aménagement des territoires forestiers sont peu démontrées.

2.2.3.1 La gestion intégrée des ressources en milieu forestier

Née dans un contexte de conflit d'utilisation et dans la perspective de gérer ces conflits, la gestion intégrée est un processus qui découle directement des nouvelles logiques de gouvernance locale expérimentées au Québec. Son implantation correspond au désir gouvernemental de diminuer les conflits sociaux par la participation à la prise de décision. Ce désir se manifeste dans la législation par l'obligation imposée aux compagnies forestières d'intégrer le public dans l'élaboration de la planification des activités sur le territoire forestier (Blais et Chiasson, 2005; Lecomte, Martineau-Delisle et Nadeau, 2005; Litchfield, Hemmingway et Raphals, 1994). En effet, la gestion intégrée s'appuie sur le principe que la gestion de la forêt doit se faire en faisant appel aux divers utilisateurs de la forêt, de manière à diminuer la portée des conflits en matière d'usage du territoire forestier.

Dans la foulée de l'augmentation des demandes par rapport à la ressource, les ministères de l'Environnement et de la Faune (MEF) ainsi que celui des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) élaborent conjointement une méthode de gestion « qui permet de considérer un plus grand nombre de besoins et de valeurs dans le processus décisionnel» (Stein *et al.*, 1997). En effet, la gestion intégrée des ressources (GIR) se veut une approche stratégique et interactive (Salles, 2003), visant l'intégration de la communauté à son environnement forestier et qui souhaite harmoniser les usages, besoins et les valeurs (Gauthier, 2005b) qui sont traditionnellement en compétition (Teitelbaume, Beckley et Nadeau, 2006). « La notion se trouve [aussi] au cœur du concept de développement durable » (Gauthier, 2005b, p.59), justement en raison de sa volonté de concilier différentes dimensions. Dès le début des années 1990, les réserves fauniques Mastigouche et Laurentides ont été des territoires pilotes pour expérimenter l'approche GIR. De ces deux expériences, il en ressort une méthode d'application propre pour chacun des ministères et une série de recommandations conjointes, dont celle de « favoriser l'implantation de ce mode de gestion » (Québec, 1998).

Outre dans la documentation officielle, la gestion intégrée des ressources (GIR) est un processus peu expliqué par les chercheurs du milieu forestier et les recherches sur la GIR ont surtout été axées sur la gestion de l'eau (Gareau, 2005). L'intégration du processus GIR sur l'ensemble du domaine forestier est récente. Néanmoins, des expériences ont aujourd'hui porté fruit, ce qui permet l'étude du processus au regard de la gouvernance locale et de mettre en relation son résultat avec l'approche d'aménagement écosystémique.

La notion de gestion intégrée des ressources vise l'intégration de la communauté à la gestion, non seulement à un niveau consultatif, mais de façon à influencer de manière substantielle la décision (Teitelbaum, Beckley et Nadeau, 2006). Ceci est rendu possible grâce à l'intégration des acteurs au processus décisionnel. La démarche GIR vise en effet à associer chacun des utilisateurs de la forêt, sur un

même territoire d'aménagement forestier, pour mieux comprendre chacun des besoins par rapport à la ressource et à les sensibiliser aux besoins des autres. Juillet et Andrew (1999) expliquent à cet effet qu'une première phase d'un processus participatif est de mettre en perspective les différents problèmes liés à la gestion tout en faisant connaître les différents utilisateurs afin que ces derniers reconnaissent qu'il y a différents utilisateurs et de multiples usages de la forêt. Ultimement, ensemble, ils doivent trouver des solutions d'aménagement pour une utilisation harmonieuse du territoire à une échelle locale.

La gestion intégrée vise une division équitable des utilisations entre les acteurs (Gareau, 2005). Elle se fait donc dans une logique utilitaire de la forêt. La gestion intégrée des ressources est « un mode de gestion qui permet de considérer un plus grand nombre de besoins et de valeurs dans le processus décisionnel et d'aborder les questions de planification de la gestion des ressources de façon concertée » (Stein, 1997, p.13). Le fonctionnement d'une GIR se fait dans l'optique de résoudre les problèmes associés à la crise de l'État face à la question forestière. Celui-ci cherche à normaliser le milieu et diminuer la complexité sociale liée à l'exploitation. Ceci rejoint les préceptes de la gouvernance locale tels qu'on les retrouve notamment chez Cardinal et Andrew, 2001. Ainsi, la gestion intégrée promet une redéfinition des objectifs de la gestion et des interventions à une échelle territoriale définie par ces rapports sociaux. Teitelbaum, Beckley et Nadeau (2006) soulignent à cet effet que la gestion locale ferait en sorte que l'utilisation de la forêt soit mieux adaptée aux réalités locales et réponde aux besoins locaux.

L'application de la gestion intégrée au territoire forestier en est à ses premiers balbutiements, mais le processus laisse tout de même entrevoir une possibilité de « pouvoir normatif ». En effet, l'objectif final de la concertation est d'assurer que les besoins et objectifs établis par la Table GIR transparaîtront dans les plans d'aménagements forestiers. La gestion intégrée s'emploie, ultimement, à effectuer la planification de l'aménagement forestier en fonction des possibilités d'exploitation et de la durabilité du territoire dans le temps. Elle promet une utilisation multiple du

territoire, en conciliant les diverses utilisations. MacDonald et Rice (2004) suggèrent que ce type de gestion, flexible et consensuelle, a raison des barrières institutionnelles et économiques traditionnelles.

La mise en place d'une table de gestion intégrée des ressources forestières correspond à la redéfinition du processus décisionnel et à la mise en place d'une « nouvelle » institution à une échelle réduite par rapport à l'échelle décisionnelle traditionnelle en matière de foresterie. La transformation institutionnelle qu'impose la gouvernance répond à la turbulence et à la complexité socio-politique du milieu forestier et fait émerger un ensemble de solutions partenariales. La gouvernance repose sur la participation et les échanges horizontaux (Cardinal et Andrew, 2001) afin d'adapter la réponse politique aux différents changements de contexte. Le renouvellement de la gouvernance en matière d'environnement se traduit par une transformation des modes décisionnels. Son application dans la gestion forestière, par le biais de la gestion intégrée des ressources, est récente et permet de supposer qu'à l'échelle locale de nouvelles forces sont interpellées.

Si l'enjeu forestier est double et porte autant sur le mode de gestion que sur les modes d'aménagement, il importe de s'intéresser non seulement aux promesses faites par la gestion intégrée, mais aussi comprendre quel modèle assure la transformation des pratiques d'intervention sur le territoire.

2.3 Nouveaux modes d'aménagement des ressources forestières

Au regard des éléments présentés au premier chapitre et selon MacDonald et Rice (2004), la transformation des pratiques forestières est nécessaire. En effet, les interventions doivent maintenant viser la gestion durable des ressources forestières et assurer un équilibre des diverses composantes de l'écosystème forestier (Bergeron *et al.*, 1999). Pour y arriver, il devient nécessaire de revoir nos méthodes d'intervention (Vézina, 1994), c'est pourquoi de nouveaux modèles d'aménagement doivent être mis sur pied. Si plusieurs modèles sont proposés pour arriver à ces fins,

la gestion écosystémique est une méthode d'aménagement qui devrait assurer une transformation de la logique des interventions forestières. En effet, elle suggère de « gérer la forêt comme un tout » (Québec, 2004).

La question de l'aménagement est au centre des problèmes environnementaux liés à la foresterie. L'exploitation traditionnelle, axée sur le modèle industriel (Beckley, 1998), planifiée à court terme et sur une petite échelle à un impact sur le long terme et sur une plus grande échelle (Galindo-Leal et Bunnell, 1995). Il y a peu ou pas d'évaluation des conséquences et s'il y a évaluation, elle est souvent faite sur un seul élément de l'écosystème forestier, l'arbre (Burton *et al.*, 2003; Galindo-Leal et Bunnell, 1995) puisque les forêts du Québec ont été une simple source de matière ligneuse (Grondin *et al.*, 2003). De plus, avec les pratiques traditionnelles, il est possible d'observer une surexploitation qui se traduit par une perte de productivité forestière (MacDonald et Rice, 2004) et une dégradation de l'environnement forestier (Gareau, 2005; Kimmins, 1992; Sample, 1994). Les pratiques forestières actuelles sont en train de transformer le système naturel forestier en régularisant l'ensemble des forêts boréales, bref, nous sommes à créer une homogénéité forestière (Belleau *et al.*, 2007; Bergeron *et al.*, 2002; Burton *et al.* 2003; Drapeau *et al.*, 2003) ce qui peut engendrer une perte de diversité (Bélanger, 2001; Burton *et al.*, 2003) . Hayter, Soyeux et Glon (2001) constatent que depuis 1990, il y a une rupture avec ce modèle plus industriel. Ces auteurs font état d'une rationalisation écologique relativement nouvelle dans les coupes et les modes d'aménagement.

L'aménagement est maintenant tenu de viser une gestion durable des écosystèmes (Bergeron et Harvey, 1997) et non seulement des arbres comme ressources ligneuses dans un contexte d'instauration de meilleures pratiques forestières qui doivent assurer l'intégrité écologique des territoires aménagés. Ceci est rendu possible grâce au maintien, et même à la restauration, de la diversité biologique des espèces indigènes (Seymour et Hunter, 1999) et au maintien des fonctions écologiques des forêts (Bergeron *et al.*, 1999; Galindo-Leal et Bunnell, 1995). Pour assurer la viabilité des populations présentes dans le milieu forestier, il est

nécessaire de s'adapter aux nouvelles données scientifiques pour intégrer à l'aménagement forestier et aux pratiques sylvicoles des connaissances sur les effets des perturbations naturelles sur la dynamique des forêts.

Avec l'évolution des connaissances scientifiques, la compréhension du système forestier est aujourd'hui plus grande. Il est désormais possible d'aménager et même de restaurer le territoire en fonction des connaissances sur la dynamique naturelle des forêts (Lefort, 2003). Pour y arriver, différentes propositions d'intervention existent.

2.3.1 Propositions pour le renouvellement des pratiques

La mise en place de nouveaux modes d'aménagement tente de répondre aux pressions qu'engendre la foresterie traditionnelle sur le système naturel forestier. Les nouvelles approches mettent de l'emphase principalement sur la résolution des problèmes de dégradation de la ressource, sur sa durabilité et l'équilibre entre les diverses composantes forestières.

L'observation des effets des pratiques forestières sur l'environnement forestier est possible principalement en raison de l'évolution des connaissances scientifiques disponible sur l'écosystème (Lefort, 2003). Ces connaissances sont en partie réutilisées par les entreprises qui modifient leurs pratiques pour s'inscrire dans un processus de certification environnementale volontaire dans le but de se conformer aux nouvelles exigences environnementales du marché qui sont indépendantes des décisions et orientations de l'État (Klooster, 2006; Salles, 2003; Gendron et Vaillancourt, 2001). En effet, la popularité de la certification, qui impose certaines normes de pratiques forestières davantage en lien avec des valeurs de maintien de la diversité biologique, fait en sorte que les industries forestières doivent être en mesure de démontrer leur capacité à maintenir la viabilité de l'ensemble des populations dépendantes du milieu forestier. Pour arriver à s'adapter aux nouvelles données scientifiques, ainsi qu'à la viabilité des populations présentes dans le milieu

forestier la transformation de logique de l'aménagement et des pratiques forestières semble inévitable. Des pratiques novatrices pourraient être appliquées par les compagnies, à la condition qu'on démontre que les nouvelles approches sont à la fois plus rentables et plus écologiques (Grondin, 2000). Seymour et Hunter (1999) proposent 6 différentes modes de foresterie qui se démarquent de la foresterie traditionnelle et qui aboutissent à la gestion écosystémique. Le parcours chronologique de ces approches est brièvement abordé ici.

Il y aurait d'abord la foresterie *custodial* qui cherche à protéger la forêt des feux pour assurer l'exploitation. Le rôle de surveillance est au cœur de ce type de foresterie et doit permettre de conserver la forêt des intempéries ou des perturbations naturelles pour ne pas en entraver l'exploitation. Dans l'optique de la foresterie *custodial*, la régénération se fait naturellement. Il n'y a pas de travail d'aménagement de la part de ceux qui effectuent des travaux sylvicoles (Côté, 2003).

La foresterie à rendement soutenu est la deuxième proposition de Seymour et Hunter (1999). Cette dernière vise à assurer la planification de l'utilisation de façon à prélever le capital forestier et de maintenir le couvert productif. Ce type de foresterie cherche à faire en sorte que l'économie forestière soit constante en exploitant un volume selon l'âge ou le poids maximal en fonction du coût de l'exploitation de façon à atteindre un niveau de production maximal à perpétuité (Côté, 2003). La foresterie à usage multiple cherche à permettre l'utilisation du territoire pour la récolte forestière tout en permettant aux autres utilisateurs de profiter du milieu forestier. Côté (2003) explique que ces usages peuvent être simultanés ou en rotation, sur la même aire ou sur des aires confinés. Si cette forme de foresterie permet de modifier l'utilisation de la ressource forestière, elle contribue à accentuer les pressions sur le territoire forestier. Loin du processus de gestion intégrée, la foresterie à usages multiples est plus une application directe sur le territoire des objectifs d'utilisation qui pourraient découler d'un processus de négociation. Par contre le processus d'intégration de multiples acteurs n'est pas implicite à la foresterie à usages multiples.

La sylviculture de production traite les peuplements de façon à maximiser la production de ressource ligneuse. Le travail des forestiers est de « contrôler la composition, la croissance et la qualité des peuplements forestiers pour que la production soit stable » (le grand dictionnaire terminologique).

La foresterie extensive, elle, se fait sur un petit territoire et est un type de foresterie qui se base sur la demande du marché en terme de matière ligneuse et les traitements sylvicoles sur le territoire sont purement commerciaux (Le grand dictionnaire terminologique). Sa pratique veut tendre à minimiser les coûts de production et à assurer que les capitaux soient maximisés (Côté, 2003).

Alors que l'ensemble des propositions déjà présentées restent généralement dans la logique utilitaire de la forêt par l'être humain (Seymour et Hunter, 1999), la sixième proposition s'inscrit dans une toute autre logique. En effet, la foresterie écologique se distingue de ces propositions parce qu'elle tente de minimiser les impacts de l'utilisation forestière sur l'ensemble forestier. Elle suggère, ainsi, de se rapprocher de la nature pour atteindre des objectifs d'aménagement plus adaptés au territoire (Bergeron *et al.*, 1999).

Pour Seymour et Hunter (1999), la foresterie écologique devient une foresterie écosystémique lorsque l'on cherche à réduire notre impact sur le système forestier. À cet effet, une septième proposition, celle de la gestion écosystémique, retient l'attention. Le cadre de la gestion écosystémique propose une transformation de logique qui passe d'exploitation à conservation en considérant la dynamique naturelle de la forêt, ainsi que la structure et les processus forestiers et en assurant une coopération organisationnelle (Grumbine, 1997; 1990). Jensen *et al.* (1996) suggèrent qu'au regard de la dégradation de l'état des ressources naturelles, « ecosystem management is currently our best option for conserving resources and management opportunities for the future » (Jensen *et al.*, 1996, p.204). Que l'on décide de l'appliquer maintenant ou plus tard, la gestion écosystémique n'est pas

une option, mais bien une nécessité pour la durabilité de nos forêts (Sample, 1994). Ce modèle propose de mieux comprendre le fonctionnement du système écologique et d'appliquer un régime d'intervention qui s'apparente à celui-ci (Bergeron et Harvey, 1997). Puisque les feux et les épidémies d'insectes influencent particulièrement l'écosystème forestier boréal, la gestion écosystémique propose de s'inspirer de ces perturbations pour avoir un impact plus naturel sur l'écosystème (Bergeron et Harvey, 1997) en intégrant les diverses composantes forestières (Galindo-Leal et Bunnell, 1995). La proposition de la gestion écosystémique est celle retenue pour l'étude, elle sera donc expliquée en profondeur dans la section qui suit.

2.3.1.1 La gestion écosystémique des forêts

La gestion écosystémique propose des outils pour gérer l'ensemble des composantes forestières. Ses valeurs peuvent varier, allant de la création d'aires forestières protégées à l'amélioration de la santé et de l'intégrité des portions aménagées des territoires forestiers, mais elle intègre aussi des valeurs économiques et sociales puisque l'être humain fait partie de l'écosystème (Jensen *et al.*, 1996). Toutefois, son assise est avant tout centrée sur le maintien des structures et des fonctions écologiques de la forêt en s'appuyant sur la connaissance de la dynamique naturelle des forêts.

La gestion écosystémique vise principalement à assurer une planification de l'aménagement (Kimmins, 1992; Vézina, 1994) en se basant sur l'écosystème, c'est-à-dire en respectant l'intégrité de l'écosystème forestier au regard de l'ensemble des populations biologiques, de leurs interactions sur un territoire défini par des limites naturelles (Galindo-Leal et Bunnell, 1995). La conservation de la diversité biologique s'est souvent faite à la pièce et il y a rarement eu une intégration nationale qui met simultanément en liens les territoires protégés et les territoires aménagés. L'approche écosystémique de gestion des territoires forestiers sous-tend pareille intégration à des échelles régionales (Galindo-Leal et Bunnell, 1995). La gestion écosystémique se fait dans l'optique de la recherche d'un maintien en tout

temps de l'ensemble des ressources forestières y compris les forêts qui dépassent l'âge d'exploitabilité commerciale et qui offrent refuge à un contingent non négligeable de la diversité biologique (Bergeron *et al.*, 1999, 2002) L'utilisation humaine des ressources forestières de façon durable dans le temps se mesure sur une échelle temporelle de plusieurs générations.

La question du niveau d'échelle territoriale se fait de plus en plus sentir en foresterie. Nolet (1993) souligne l'importance d'effectuer une gestion différenciée selon le territoire, c'est-à-dire à l'échelle du site d'activité d'aménagement. Jensen *et al.* (1996) constatent qu'il existe deux échelles de gestion qui doivent cohabiter. D'abord, il y a la gestion globale, qui fait référence au filtre brut et qui considère l'ensemble du paysage forestier. Ensuite il y a la gestion minutieuse ou filtre fin, qui vise à gérer les petits détails forestiers, comme une seule espèce ou encore un seul type d'activité. Dans l'optique de l'approche écosystémique, le paysage est vu à plus grande échelle que la parcelle individuelle (Belin *et al.*, 2005) puisque l'écosystème englobe des échelles multiples (Seymour et Hunter, 1999).

Une des difficultés associée à la mise en œuvre d'une approche écosystémique à l'échelle des régions renvoie au manque de connaissances scientifiques spécifiques sur la dynamique naturelle régionale des écosystèmes forestiers (Kimmins, 2002). Pour diminuer cette barrière, Kimmins (2002) suggère que cette gestion soit adaptative, c'est-à-dire qu'il faut accepter la possibilité de l'incertitude. C'est pourquoi la gestion écosystémique propose aussi la mise en place d'un mode de contrôle et de réajustement des pratiques dans le temps (Galindo-Leal et Bunnell, 1995; Grumbine, 1997). Selon cette façon de faire, le contrôle devient une façon de prendre en considération l'équilibre écologique dans l'espace et dans le temps. Kimmins (2002) suggère qu'à petite échelle l'équilibre forestier varie de croissance positive à négative, alors qu'à grande échelle, l'équilibre est constamment stable. L'intervention forestière devient une expérience, un apprentissage pour la prochaine intervention.

La gestion écosystémique est en fait un processus de planification fondée sur l'incorporation de la connaissance de la dynamique naturelle des forêts dans les pratiques sylvicoles dans le but de planifier une mosaïque forestière qui s'apparente à celle qui résulte des perturbations naturelles. On cherche en effet à développer des pratiques alternatives à la seule coupe totale pour maintenir la gamme de types de couverts forestiers rencontrés dans les paysages forestiers naturels. Si, ces pratiques adaptées aux perturbations naturelles réduisent notre impact sur l'écosystème forestier, il est alors possible de parler de gestion écosystémique de la forêt (Bergeron *et al.*, 1999, 2002).

La pratique de la gestion écosystémique consiste en grande partie à observer les phénomènes naturels et à mettre en oeuvre des méthodes qui seraient complémentaires à ces phénomènes. Pour y arriver, il est possible de reproduire le patron et le processus naturels de la forêt, c'est-à-dire de le comprendre, de travailler avec et de maintenir son intégrité (Seymour et Hunter, 1999). Ainsi, par l'étude du territoire pour connaître les espèces présentes, leur mode de régénérescence naturelle et les conséquences des coupes sur les activités naturelles, sociales et économiques (Vézina, 1994), la gestion écosystémique permet le maintien de la biodiversité et des fonctions de l'écosystème (Bergeron *et al.*, 1999). En effet, la gestion écosystémique tente particulièrement d'inclure la compréhension des perturbations naturelles et de mieux reproduire le cycle naturel des forêts (Grondin, 2000). L'approche sylvicole privilégiée est de plus en plus axée sur la compréhension de ces perturbations naturelles et plus particulièrement du cycle naturel des forêts (Johnson *et al.*, 2003).

2.3.1.1.1 La reproduction des perturbations naturelles

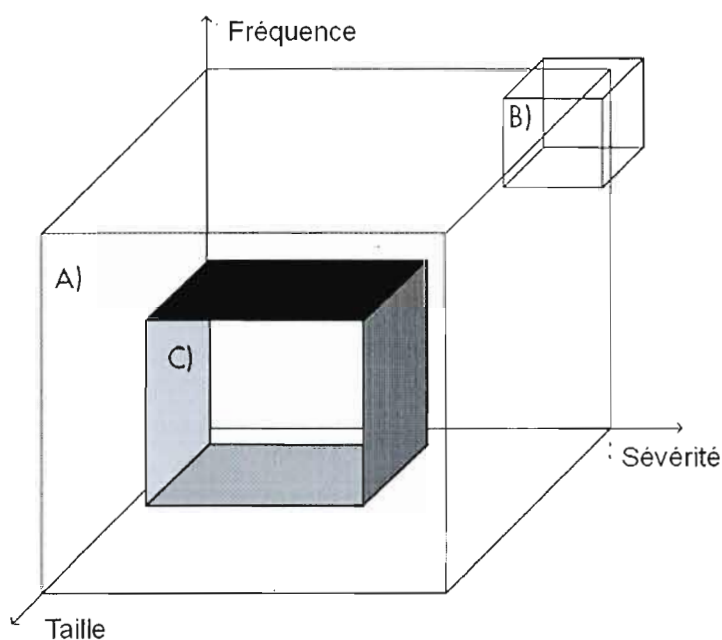
La gestion écosystémique propose de maintenir des types de couverts forestiers (forêts en régénération, jeunes forêts, forêts matures et forêts âgées) d'un territoire dans des proportions comparables à celles qui prévalent en forêt naturelle. Ceci est rendu possible uniquement en assurant la diminution des impacts humains

(Bergeron *et al.*, 1999). L'impact des coupes doit se rapprocher de celui des perturbations naturelles. En effet, la mise en œuvre de la gestion écosystémique se traduit, entre autres et de manière plus admise, par la reproduction des perturbations naturelles lors des interventions forestières. Puisque les événements naturels, comme les feux et les épidémies, transforment naturellement le paysage forestier, soit sa composition en âge, en espèces et en quantité, la gestion écosystémique propose le maintien des classes d'âge, de la composition en espèces et de la structure des forêts pour s'approcher le plus possible des paysages naturels (Bergeron *et al.*, 1999).

La différence entre les perturbations humaines et les perturbations naturelles est notable au niveau de l'ensemble de l'écosystème forestier. En effet, les perturbations d'origine humaines ne sont pas nécessairement équivalentes aux effets des perturbations naturelles, puisque les interventions forestières humaines sont souvent systématiques dans l'espace et dans le temps avec des degrés sévères élevés (la récolte de toutes les tiges commerciales par coupe totale). Le cube B) du schéma 1 représente un modèle simplifié des interventions humaines selon les trois propriétés observables des perturbations naturelles ; soit leur sévérité, leur superficie et leur récurrence. Si la récolte de matière ligneuse s'éloigne fortement des perturbations naturelles, le couvert forestier des territoires aménagés risque d'être fort différent de celui à partir duquel la diversité biologique a su s'adapter au cours du temps dans les mosaïques naturelles tant en terme de quantité et de qualité (Burton *et al.*, 2003).

SCHÉMA 1 : REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES DIFFÉRENTES PERTURBATIONS EN
FONCTION DE LA SÉVÉRITÉ, DE LA SUPERFICIE ET DE LA RÉCURRENCE

(On y trouve en A- La variabilité imposée par un régime de feu d'origine naturelle, en B- et en C- La variabilité dans un écosystème aménagé. B- représente un aménagement intensif. C- représente un aménagement qui s'inspire des approches écosystémiques.)



(Tiré de : Bergeron *et al.*, 2002)

Le processus d'adaptation des forêts aux perturbations naturelles découle de la théorie de l'adaptation et de l'évolution des espèces de Darwin (Burton *et al.*, 2003). Les perturbations naturelles façonnent la composition et la fonction de la forêt dans le temps tout en permettant le maintien de la diversité des paysages (Bergeron *et al.*, 1999). Une perturbation est un événement qui dérange l'écosystème, une communauté ou la structure d'une population et transforme les ressources, les substrats ou l'environnement physique (Seymour et Hunter, 1999). La pratique de la gestion écosystémique permet ainsi la maximisation de la conservation biologique.

Les agents perturbateurs tels que les feux, le vent, les ravages d'herbivores et les inondations, des perturbations comme les avalanches, le verglas ou des glissements de terrain, des phénomènes comme les irrptions volcaniques ou la formation de glaciers entraînent des variations spatiales telles celles du climat, du sol, de la géologie, de la topographie et font varier l'écosystème au niveau de sa structure, de sa composition et de sa fonction à travers le temps. La réponse de l'écosystème forestier à un régime de récolte ligneuse qui prend assise sur la connaissance de la dynamique naturelle des forêts risque de façonner le territoire pour mieux maintenir la biodiversité dans ce dernier (Kimmins, 2002).

Les perturbations naturelles influencent l'établissement de la forêt. Alors que la croyance traditionnelle voulait que le remplacement se fasse dans une logique de remplacement successif de cohortes, les scientifiques sont à même de démontrer que la régénération est flexible. L'étude des perturbations naturelles à l'échelle locale permettra d'adapter les pratiques au peuplement présent en fonction du peuplement voulu. (Johnson *et al.*, 2003). La gestion écosystémique est alors une façon de gérer les interventions calquées sur l'évolution naturelle des forêts et garante de viabilité forestière (Manring, 2004). Selon Bergeron *et al.* (1999) les pratiques doivent miser sur l'adaptation naturelle grâce à la planification des pratiques qui sont axées sur les dynamiques naturelles.

Le régime qu'imposent les perturbations naturelles se base sur trois paramètres :

La récurrence, c'est-à-dire la fréquences des perturbations à travers le temps (Belleau *et al.*, 2007). La fréquence de feux influence la rotation des classes d'âges naturelle (Johnson *et al.*, 2003),

La sévérité, qui se traduit par la quantité de matière organique tuée, ôtée, déplacée (Bergeron *et al.*, 2002). La sévérité d'une perturbation fait varier la quantité de tige vivante ou morte sur pied (Johnson *et al.*, 2003)

L'étendue, soit la superficie de la perturbation (Bergeron *et al.*, 2002; Johnson *et al.*, 2003)

Grâce aux connaissances scientifiques, il est aujourd'hui possible de mieux comprendre la composition et la fonction des forêts qui émanent des régimes naturels de perturbations (Lefort, 2003). Il est aussi possible de retracer l'évolution historique des perturbations naturelles sur un territoire. La clé de la gestion écosystémique est d'observer les phénomènes naturels et de mettre en œuvre des méthodes complémentaires à ces derniers (Bergeron *et al.*, 2002). Ceci aurait pour effet de recentrer les interventions humaines selon les trois paramètres clés, soit l'intensité la fréquence et la superficie, vers des interventions plus conformes à la dynamique naturelle des forêts (voir schéma 1 en C). Pour ce faire, il est nécessaire de connaître les espèces présentes sur le territoire, leur mode de régénération naturelle et les conséquences des coupes sur les activités naturelles, sociales et économiques (Vézina, 1994).

Pour effectuer une gestion écosystémique, Bengston (2004) et Clark *et al.* (2003) soulignent l'importance de comprendre les dynamiques qui sous-tendent les activités sur un territoire puisqu'elle est définie par les populations en regard de ses différents besoins, de ses différentes valeurs, mais elles se traduisent aussi par un processus naturel de perturbation qui varie en terme d'intensité, de fréquence et de superficie.

Au Canada, la gestion écosystémique arrive à un point tournant dans la gestion des forêts. Elle est présentée comme une opportunité pour faciliter la conservation et répondre aux multiples demandes dont celle du maintien de la diversité biologique dans les territoires aménagés (Galindo-Leal et Bunnell, 1995), qui ne fait pas nécessairement partie des enjeux débattus dans le cadre de la GIR. La gestion écosystémique est la nouvelle proposition d'aménagement écologique qui minimise de façon optimale l'impact de l'exploitation sur l'ensemble du milieu forestier. Son application devrait permettre de prendre en compte le plus grand nombre d'intérêts biologiques. Malgré le fait qu'elle n'ait pas été élaborée pour être appliquée à l'exploitation forestière, mais plutôt à la conservation (Grumbine, 1997), la gestion écosystémique offre un cadre d'analyse environnementale tout à fait intéressant

pour évaluer les interventions politiques forestières à l'échelle d'une gestion intégrée. Somme toute, la gestion écosystémique devrait permet de mieux s'harmoniser avec la nature et de diminuer l'écart qui existe entre les interventions humaines et la dynamique naturelle sur les territoires forestiers (Grumbine, 1994).

2.4 Conclusion

La gouvernance locale induit la mise en place d'un processus participatif en matière de décision forestière. L'intégration des porteurs d'intérêt et leurs négociations s'inscrivent dans une approche de gestion intégrée qui, selon Gauthier et Lepage (2005), s'intéresse davantage à la dynamique sociale qu'au processus naturel. À l'opposé, la gestion écosystémique s'intéresse particulièrement à la dynamique naturelle des systèmes forestiers. Elle se traduit particulièrement par un plus grand respect de l'écologie de la forêt, mais elle tente également d'y intégrer des valeurs sociales (Grumbine, 1994, 1997; Kimmins, 2002). Avec la gestion intégrée des ressources forestières, on tente de maximiser la dimension socio-politique de la gestion des territoires forestiers et de répondre à des demandes de plus en plus pressantes. L'approche écosystémique, elle, vise l'optimisation des conditions forestières pour maintenir les structures et les fonctions écologiques. Dans le monde académique, très peu de liens ont été faits entre le mode de gestion décentralisé, par le biais de table GIR comme dans notre cas, et ses effets sur l'aménagement selon le cadre qu'offre l'approche écosystémique.

La présente recherche s'emploie à saisir les implications du rapport de force entre les acteurs, qui s'inscrit dans une nouvelle forme de gestion forestière, sur un nouvel objet, l'écosystème forestier et non seulement les arbres comme ce fut traditionnellement le cas en aménagement forestier. C'est donc dire qu'en plus d'observer la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources, l'objectif est aussi de comprendre, selon le cadre de la gestion écosystémique, la portée du résultat de la gestion intégrée. Dans ce contexte, une question émerge : la

participation de multiples intérêts aux décisions forestières est-elle en mesure d'assurer une certaine durabilité de l'écosystème forestier ?

2.5 Questions et objectifs de la recherche

Alors que l'application de la gestion écosystémique doit se faire dans une double logique de respect écologique et de valeurs sociales (Kimmins, 2002), est-ce que le processus social de gestion intégrée des ressources s'inscrit dans une mise en valeur d'éléments écologiques? De façon générale, est-ce que les mécanismes décentralisés de gestion forestière qui ont un objectif principalement centré sur les usages multiples des ressources du milieu forestier (chasse, pêche, trappe, villégiature) ont la capacité de mettre en œuvre un aménagement plus adapté aux écosystèmes forestiers ?

Est-il possible de mettre en œuvre une foresterie qui unit ces deux intérêts? Dans un type de gestion caractérisé par la participation et axé sur les besoins de l'homme, est-il possible de prendre en compte des intérêts de maintien de la diversité biologique? La principale question qui se pose à la rencontre de ces deux problématiques est, « la gestion intégrée de la forêt, considérée comme un mécanisme de gestion décentralisée dans le contexte de la gouvernance, garantit-elle une gestion écosystémique ? »

Ces questions s'inscrivent dans la continuité d'une recherche sur la gouvernance dans le milieu forestier du groupe GLEF (pour gouvernance locale en forêt), coordonnée par M. Guy Chiasson. En s'appuyant sur l'expérience de la Table de gestion intégrée des ressources de la Ville de Rouyn-Noranda, étudiée par le groupe de recherche sur la gouvernance locale en milieu forestier (groupe GLEF) (voir Chiasson, à paraître), le présent mémoire tente de préciser quels sont les liens entre la gestion intégrée des ressources forestières et la gestion écosystémique. D'un côté, la gestion intégrée reflète divers intérêts et assure la mise en place d'un processus décisionnel relié aux besoins sociaux liés à l'utilisation du territoire

forestier. De l'autre côté, la gestion écosystémique s'intéresse aux diverses composantes de la forêt et assure un cadre d'aménagement lié aux fonctions et processus écologiques qui sont à la base des écosystèmes forestiers. C'est dans ce double contexte, propre aux sciences de l'environnement, qu'il est intéressant d'étudier les rapports de forces et les répercussions sur les intérêts forestiers pour comprendre la dynamique qui prime à la Table et d'examiner s'il existe un lien entre une forme de gouvernance précise, soit la Table de gestion intégrée des ressources, et la gestion de l'écosystème forestier.

Les prochaines sections du mémoire s'appliquent à traiter : d'abord de la méthodologie utilisée pour la recherche, ensuite des mécanismes de la gestion intégrée des ressources en exposant le cas de la Table GIR de Rouyn-Noranda et enfin de l'analyse du résultat de la Table GIR dans une perspective d'approche écosystémique.

3. CHAPITRE III MÉTHODOLOGIE

3.1 *Introduction*

Les aspects méthodologiques qui encadrent la présente recherche sont présentés dans ce chapitre. Dans un premier temps, le type de recherche de même que sa pertinence sont d'abord établis. Dans la deuxième section, le choix du site de recherche est justifié. Ensuite les éléments concernant la collecte de données sont exposés. Les modes d'analyses proposés, les critères de qualité et la démarche privilégiée suivent. Enfin, les considérations éthiques reliées à la recherche sont abordées.

3.2 *Stratégie de recherche*

Dans le but d'examiner les relations qui existent entre le mode de gestion décentralisé de la forêt par le biais de la gestion intégrée et la gestion écosystémique, l'approche utilisée pour cette recherche est une approche synthétique.

Fortin (1996) explique que dans le cadre d'une recherche synthétique « la théorie peut fournir quelques explications sur la façon dont les concepts sont associés les uns aux autres » (p. 53). À cet effet, dans le cadre de notre recherche, la théorie n'est pas explicite sur les tenants et aboutissants de la mise en œuvre d'un processus de gestion intégrée des ressources ainsi que sur la ressource elle-même. Plusieurs études décrivent surtout les bons et les mauvais côtés de la gestion participative, mais peu s'intéressent au mode de gestion forestier par le biais d'une table de gestion intégrée des ressources. La description entreprise dans une approche synthétique « porte sur les relations entre les concepts et n'en vise pas [nécessairement] l'explication » (Fortin, 1996, p.54). Dans le cadre de la présente recherche, le but est de décrire les liens entre le mode de gestion et son application

sur le territoire. Cette mise en relation nous pousse à utiliser une stratégie de recherche synthétique.

Grâce à cette stratégie, il est possible de comprendre un système en entier avec ses influences internes ou externes (Gagnon, 2005). Par contre, cette approche ne permet pas de contrôler les paramètres de l'objet étudié (Contandriopoulos *et al.*, 2005), cette situation s'apparente grandement à celle vécue au cours de la présente recherche.

La plus connue des recherches synthétiques est l'étude de cas, qui permet d'étudier une organisation complexe et de bien comprendre son fonctionnement tout en le reliant à son contexte (Gagnon, 2005).

3.2.1 L'étude de cas

L'étude de cas est définie par Yin (1994) comme un procédé de recherche qui sert à étudier de façon empirique un phénomène contemporain dans son contexte. Toujours selon Yin (1994), le choix d'une telle étude est pertinent principalement lorsque les liens entre le phénomène et son contexte ne sont pas clairement définis. Enfin, l'étude de cas permet de définir ou décrire un phénomène qui est peu exploré. Étant donné le peu de connaissance sur la relation entre les tables de gestion intégrée en milieu forestier et son impact sur l'aménagement, il semble pertinent d'étudier un phénomène ou une organisation particulière dans le but d'observer des interrelations possibles entre les variables (Mace et Petry, 2000).

L'étude de cas se fait normalement dans un contexte peu ou pas contrôlée (Fortin, 1996), ce qui est souvent le cas avec des études de type sociologique. Le cadre de ce type d'étude est souple et permet d'adapter la méthode de recherche et d'analyse au contexte de l'étude.

Toutefois, il faut faire mention des limites d'une telle étude. Les études de cas unique ne permettent pas la généralisation (Mace et Pétry, 2000). Comme l'étude de cas se fait en constante relation avec son contexte spécifique, l'application d'un seul cas, ne peut s'étendre à tous les cas semblables. Pour minimiser l'impact des limites sur l'analyse, l'étude de cas se doit d'être complète, détaillée et approfondie et se rapporter à un nombre restreint d'objets, d'unités d'analyse (Contandriopoulos *et al.*, 2005)

3.2.2 Unité d'analyse

L'unité d'analyse se définit comme étant l'entité sur laquelle l'analyse se base au cours de l'étude. Dans une étude de cas, il est possible de choisir une seule unité ou encore un très petit nombre (Contandriopoulos *et al.*, 1990). Dans le cas présenté ici, une seule table de gestion intégrée sera privilégiée, pour « décrire en profondeur un phénomène de façon à vérifier la vraisemblance des explications théoriques de ce phénomène » (Mace et Pétry, 2000, p. 80).

3.3 Le site de recherche

Puisque l'étude de cas proposée ici se veut le prolongement de l'étude du GLEF et que les questions posées constituent une extension environnementale de l'étude de cas sur la gouvernance du milieu forestier, le site de recherche doit déjà avoir été étudié par le groupe GLEF. Pour être choisis, les cas devaient d'abord répondre au critère de sélection du groupe GLEF qui est le suivant :

Regrouper des acteurs du domaine des industries privées, du gouvernement ainsi que d'instances communautaires.

Être considéré comme un levier de développement sur un territoire local

Aux fins de la présente étude, le cas doit présenter les caractéristiques d'une décentralisation au regard de la gouvernance locale,

assurer l'opérationnalisation sur le terrain des décisions, par le biais de la création de normes d'intervention forestières, en particulier sur des territoires locaux.

De plus, l'objet d'étude doit être en mesure de permettre l'utilisation des documents officiels nécessaires à l'étude.

Lors de l'étude du groupe GLEF, le cas de la Table GIR de Rouyn-Noranda s'est démarqué des autres cas étudiés et présente les caractéristiques recherchées.

3.3.1 La Table de gestion intégrée des ressources

La Table de gestion intégrée des ressources forestières de Rouyn-Noranda est un cas d'analyse propice. D'abord, la Table a été mise sur pied assez récemment (en 2001), ce qui en fait un cas peu étudié. De plus, son fonctionnement témoigne d'une implication de plusieurs acteurs provenant de divers domaines, tel que le suggère le modèle de la nouvelle gouvernance duquel découle le phénomène de gestion intégrée des ressources. Enfin, à première vue, le processus est complété et la Table rencontre les objectifs qu'elle s'est fixés au départ. Ces diverses caractéristiques font d'elle un cas exceptionnel, puisque peu de tables de gestion intégrée des forêts au Québec arrivent à gérer les territoires forestiers (Andrew et Leclerc, à paraître).

Les travaux du GLEF effectués jusqu'à maintenant ont suggéré des constats intéressants sur le contexte innovateur dans lequel l'apparition de la Table s'est faite. Le potentiel de celle-ci en matière de développement du territoire forestier en fait un cas des plus intéressants à étudier.

3.4 La collecte de données

L'acquisition des éléments qui seront évalués et mesurés se fait à l'aide d'instruments divers. Ces instruments, en recherche qualitative, sont de l'ordre de l'interprétation, de l'interaction ou encore de la construction (Marin, 2004). Au cours de la présente recherche, une utilisation secondaire des données est privilégiée.

Ces données ont été recueillies lors de l'étude du groupe GLEF sur la perspective du développement en regard de la nouvelle gouvernance des milieux forestiers. Trois méthodes de collecte ont été privilégiées : l'étude documentaire, les entrevues semi-dirigées et l'observation lors de certaines activités de la Table.

3.4.1 L'étude documentaire

Les données servant à l'analyse proviennent en grande partie de la littérature utilisée (documents techniques) par la Table. Les documents employés sont dans l'ensemble les documents officiels tels que les procès verbaux des rencontres, les documents d'information remis aux participants ainsi que l'entente finale de la Table. Ce document final présente la compilation des normes d'interventions forestières sur les lots intra municipaux de la Ville de Rouyn-Noranda et est accepté par l'ensemble des usagers des territoires qui ont participé et signé l'entente. Ce dernier document est un document clé pour l'analyse. Ces documents ont été obtenus avec l'autorisation du comité responsable de la Table de gestion intégrée des ressources de Rouyn-Noranda ainsi que la Ville de Rouyn-Noranda. La liste des documents utilisés est présentée en annexe à ce document (Appendice A).

3.4.2 Entrevues semi-dirigées

Les principales informations recueillies pour cette étude ont été fournies par les participants à la Table. Les intervenants ont été interrogés par le biais d'entrevues effectuées dans le cadre de la recherche du groupe GLEF, mais réalisées par l'étudiante. Le type d'entrevue privilégiée consiste en l'entrevue semi-dirigée et individuelle, qui permet d'obtenir des renseignements plus précis sur des événements particuliers pour mieux saisir l'attitude ou le comportement des individus en ce qui a trait à leur motivation à participer au processus ainsi qu'à leurs interactions lors des rencontres de la Table de gestion intégrée de ressources forestières de Rouyn-Noranda.

L'entretien semi-dirigé se caractérise par une série de questions suivant une certaine structure. Le format des questions ouvertes permet à l'interlocuteur une certaine liberté dans ses réponses et ainsi de fournir des informations qui lui semblent plus appropriées, qui permettent de démontrer un intérêt envers l'opinion de celui-ci et une confiance envers son propre jugement. (Jones, 2000). Ces questions servent de cadre, mais ne sont pas définitives (Contandriopoulos *et al.*, 1990). La discussion a lieu entre un répondant et un interviewer. Ce dernier est appelé à ajouter des questions au cours de l'entrevue pour obtenir plus de renseignements sur certains éléments de discussion.

Le guide d'entretien qui a été élaboré pour guider les entrevues s'inspire du *Guide de collecte et de catégorisation de données* de Comeau (2003). Ce guide a pour caractéristique de « prévoir le plus grand nombre de situations possible, tout en constituant une base [pour] la comparaison des cas » (Comeau, 2003, p. 1). Le questionnaire aide à mettre en évidence les éléments particuliers au phénomène, ce qui correspond aux objectifs de la démarche exploratoire entreprise dans la présente recherche.

Les questions sont d'abord orientées sur le fonctionnement de la Table ainsi que sur sa structure. Ensuite, le questionnaire aborde la question de la gestion forestière en général ainsi que celle des progrès et des limites que représente la Table face à la gestion forestière. Enfin, le thème de la gouvernance est abordé. Dans cette section du questionnaire, il est entre autres question de la gouvernance environnementale, pour comprendre quel est le lien entre la Table de gestion, son rapport avec la forêt et celui avec l'environnement. Une copie du questionnaire est annexée au présent document (Appendice B).

Au total, sept participants à la Table ont été interrogés. Les participants ont été sélectionnés en fonction du groupe qu'ils représentent à la Table. Trois grandes catégories de groupes ont été identifiées lors de la recherche portant sur la gouvernance locale en milieu forestier, soit les services publics des différents paliers

de gouvernement, les représentants d'associations issus de la communauté ainsi que les grandes entreprises forestières. Au moins un représentant de chacune de ces catégories a été rencontré.

Les entrevues ont eu lieu au cours de l'automne 2004, dans un endroit choisi par le répondant. La chercheuse s'est déplacé généralement sur le lieu du travail ou au domicile du répondant. Comme la chercheuse avait déjà participé à quelques rencontres de la Table, les répondants se sentaient généralement en confiance et ont parlé librement de leurs expériences, des impressions et des sentiments vécus à la Table. Les entretiens étaient enregistrés et ont ensuite été retranscrits sous forme de *verbatim* pour faciliter l'analyse. Des évaluations écrites, faites par la personne qui menait l'entrevue, ont été faites après chaque rencontre. Elles servaient à relever les thèmes abordés par le répondant, les similitudes et différences par rapport aux autres rencontres et ce qui pourrait éventuellement être amélioré pour les prochaines entrevues (Krueger *et al.*, 2000). Ces évaluations ont servi à approfondir l'analyse des données.

3.4.3 Observation libre

L'observation par le chercheur est un autre moyen de collecte des données qui a été utilisé pour la recherche sur la gouvernance locale en milieu forestier et qui servira dans cette recherche. L'observation dite libre et non participante suggère que l'« observateur fait partie de la situation observée » (Contandriopoulos *et al.*, 2005, p.72). Ce type d'observation, plus ou moins structuré, se fait sans grille et revêt un caractère plus informel. Le but de l'observation est de constater la dynamique des échanges et la démarche. La chercheuse a été invitée à participer à deux sessions de discussions régulières ainsi qu'à une visite sur un terrain forestier organisée par une des entreprises qui participait à la Table.

L'observation permet de mieux comprendre le processus dans lequel s'engagent les acteurs qui participent au phénomène étudié. Elle se veut peu structurée pour laisser

émerger les comportements d'ouverture ou de fermeture face aux discussions et sert, dans notre étude, à relever des indices en ce qui concerne les rapports de force qui s'articulent à la Table.

3.5 *La validité, la crédibilité et la fidélité*

En recherche qualitative, la fidélité et la validité sont souvent critiquées (Fortin, 1996). Toutefois, certaines méthodes privilégiées, au cours de la présente étude, assurent la validité et la crédibilité des instruments de mesure. Ces méthodes concernent principalement la validité de l'échantillonnage, la crédibilité scientifique ainsi que la vérification de l'exactitude des renseignements factuels. Dans les paragraphes qui suivent, les critères de scientificité sont exposés.

3.5.1 La validité

Pour Contandriopoulos *et al.* (2005) la validité se définit comme étant les liens entre ce qui est à mesurer ainsi que le moyen que l'on prend pour le mesurer et les concepts de la recherche. Selon les mêmes auteurs, cette validité s'inscrit dans le contenu, dans la pratique et dans le construit.

D'abord, la validité de contenu de l'instrument se traduit par un niveau de langage qui est compréhensible, puisque « les chercheurs tendent souvent à utiliser un jargon difficile à comprendre » (Contandriopoulos *et al.*, 2005). Il faut aussi un instrument qui fait le tour de la question et qui représente toutes les facettes de la théorie. L'adaptation du questionnaire et la formulation verbale aident à valider l'ensemble des éléments auprès du répondant. Le questionnaire utilisé était le plus complet possible et permettait au répondant d'ajouter des éléments non discutés aux propos à la fin de la rencontre.

La validité de pratique doit, elle, permettre de voir la capacité de l'instrument à mesurer, entre autres, un comportement (Contandriopoulos *et al.*, 2005). Comme le questionnaire porte sur des événements antérieurs à la rencontre, on parle de

validité concomitante qui repose sur la mise en corrélation du résultat avec les éléments théoriques. Cette validité a été effectuée au cours de la première étude par le groupe GLEF, qui a déterminé les éléments de gouvernance qui sont liés entre la théorie et la Table, d'après les éléments soulevés par les répondants.

En ce qui a trait à la validité de construit, Contandriopoulos *et al.* (2005) suggèrent qu'il est nécessaire d'émettre des hypothèses sur chacun des résultats escomptés et de les mesurer ensuite à l'aide de l'instrument. Cette appréciation a aussi été effectuée lors de l'étude du groupe GLEF, qui avait émis un certain nombre d'hypothèses sur les mécanismes de gestion des forêts et qui ont été corroborées lors de l'enquête.

Un dernier type de validité est celui de l'échantillonnage. Cette validité est assurée par le principe de la plus grande représentativité des individus présents à la Table. L'échantillonnage a été fait par choix raisonné et les chercheurs ont sélectionné les sujets en fonction de leurs caractéristiques typiques, principalement leur groupe d'appartenance, pour avoir la plus grande diversité de points de vue. « Cette sélection permet d'étudier des phénomènes rares [...] [et] [...] peut contribuer à une meilleure compréhension de ces phénomènes » (Fortin, 1996, p. 207).

3.5.2 La crédibilité

La présente recherche étudie les concepts de façon phénoménologique et intuitive. Au cours des entrevues, la chercheuse pouvait faire valider les informations préalablement obtenues par les nouveaux répondants rencontrés pour assurer la crédibilité des éléments de recherche.

La collecte de données s'est faite sous forme de discussion dont le sens est ensuite rapporté par des verbatims. Le sens de la conversation est toujours resté le même, mais il faut noter que dans une démarche intuitive et qualitative, on fait appel à une certaine interprétation. De plus, grâce aux évaluations postentrevues, la chercheuse

était à même de faire une triangulation partielle. Cette triangulation partielle consiste à comparer les verbatims de la discussion avec l'évaluation pour vérifier si les thèmes qui avaient été abordés restent les mêmes.

3.5.3 Fidélité

Contandriopoulos *et al.* (2005) expliquent que la fiabilité d'un instrument de mesure est sa capacité à mesurer un phénomène. Si l'instrument est fidèle, il doit pouvoir reproduire le même résultat « de façon consistante dans le temps et dans l'espace ou s'il est utilisé correctement par des observateurs différents » (Contandriopoulos *et al.*, 2005, p. 75).

Le questionnaire utilisé a peu changé, sauf pour quelques phrases qui varient, pour adapter la discussion au répondant. Le questionnaire qui était calqué sur la grille de Comeau (2003), permet aussi une certaine fidélité. En effet, Contandriopoulos *et al.* (2005) suggèrent que l'utilisation d'un instrument existant est avantageux, malgré qu'il ne soit pas adapté spécifiquement à la recherche, puisque conçu pour une autre recherche. L'avantage dans notre cas est d'adapter le questionnaire au contexte spécifique de la recherche. De plus, la transcription des verbatims a été faite par la même personne qui menait l'entrevue, et ce, dans un délai rapproché à la rencontre pour assurer une fidélité dans les propos et le contexte de ces derniers.

Enfin, la vérification des éléments de faits ainsi que les résultats de la première étude ont été réalisés par un des intervenants clés à la Table. Ceci permet une certaine fiabilité des faits concernant le processus et valide certains éléments contextuels. Aussi, le contrôle par un tiers, qui prend part au cas étudié, permet la corroboration des événements ainsi que de mieux saisir les limites qui entourent le processus participatif (Marin, 2004).

3.5.4 La généralisation du cas

Le contexte particulier de la Table de Gestion intégrée de Rouyn-Noranda limite la généralisation. La présente étude permet uniquement de comprendre et suggérer des éléments en ce qui concerne la possibilité pour les autres mécanismes de décentralisation à mettre en œuvre la gestion écosystémique. Ces éléments ne sont pas applicables à tous les mécanismes de gestion, pour différentes échelles. De surcroît, la Table GIR de Rouyn-Noranda s'est avérée, dans les analyses du GLEF un cas exceptionnel avec des conditions propices qui ne se retrouvent pas dans toutes les tables GIR (Andrew et Leclerc, à paraître)

3.6 *L'analyse des données/l'analyse de contenu*

Le contenu des transcriptions ainsi que de la documentation en version électronique sont gérés à l'aide du logiciel QSR Nvivo®, qui facilite la codification et la classification des informations. Ce logiciel facilite en effet la catégorisation et permet une analyse approfondie en fonction des thèmes récurrents en matière de gestion écosystémique.

3.6.1 Le codage

Selon Fortin (1996), le codage est l'étape à laquelle les données brutes sont transformées selon un langage uniformisé. Cet auteur explique encore que pour effectuer l'analyse de contenu en recherche qualitative, il faut être en mesure de déterminer des thèmes pour ensuite les mettre en relations et procéder à l'analyse synthèse.

Puisque les entrevues avaient déjà été codées lors d'une première recherche, la présente recherche utilise les mêmes entrevues au moyen d'un cadre de codification différent. La codification des entrevues puis celle des documents est faite en fonction des thèmes abordés par les questions de recherche. D'abord, pour l'analyse qui vise à comprendre le fonctionnement de la Table GIR de Rouyn-Noranda, les entrevues

sont codées en fonction des grandes lignes de la grille de Comeau (2003), pour que l'analyse du cas soit la plus rigoureuse possible. En ce qui concerne l'analyse documents officiels, émanant du résultat de la GIR, au regard de la gestion écosystémique, les grandes lignes de l'approche écosystémique ont été mises en relief pour orienter la lecture. Puis, pour compléter la liste de codification, la méthode de théorisation ancrée a été privilégiée. Cette méthode prévoit l'utilisation des thèmes émergents de la lecture des documents officiels et des entrevues pour créer de nouvelles catégories (Paillé, 1994).

L'analyse en tant que telle se fait, selon Miles et Huberman (2003, p. 434), en plusieurs étapes qui se résument en :

Une première observation rapide des éléments et en ressortant les premières impressions du chercheur, en cours de codification. À cet effet, un tableau d'analyse a été élaboré à partir du document d'entente de la GIR. Ce tableau comportait 4 aspects principaux soit; la préoccupation, le nom des acteurs concernés, la décision prise par la Table GIR, les suivis fait sur l'objectif à atteindre en 2006 et en 2007. pour des raisons éthiques, ce tableau ne peut-être publié.

Ce processus, décrit par Miles et Huberman (2003), rejoint celui de la théorisation ancrée qui, pour Paillé (1994), consiste à s'immerger dans les données pour en ressortir les tendances, les thèmes, les contrastes comparatifs selon les entrevues et en regroupant les idées. Lors de cette étape d'analyse par la théorisation ancrée, une cinquième colonne a été ajouté au tableau pour comprendre quelle implication la décision prise par la Table GIR a sur le système forestier. Cinq thèmes émergent alors (1) L'État joue un rôle important dans la GIR (1a) puisqu'il garantit des conditions minimales de conservation des ressources en forêt aménagée et (1b) la Table GIR tente d'influencer le cadre normatif; (2) Les décisions font une large place aux experts et à l'expertise; (3) Les décisions sont prises pour encadrer principalement l'exploitation mais elle le fait dans une logique de ressources multiples (4)_Les décisions influencent les processus forestiers naturels; (5) La Table GIR permet de tisser des liens entre les acteurs et entre les agences

présentes à la Tablela Table; (6) La communication est un élément essentiel de la démarche GIR.

Enfin, Miles et Hubberman (2003) proposent de noter les grandes conclusions en cours d'analyse, ce qui à été fait par le biais des six catégories. Ensuite, la théorisation ancrée propose de faire une vérification de ces conclusions après l'analyse, ce qui à été fait par le biais selon un processus inversé. Les six constats ont été utilisés pour réinterpréter les documents d'entente et de suivi de la Table GIR et ce sont les mêmes données qui en sont ressorties. Les trois étapes de Miles et Huberman (2003) résument bien la démarche empruntée dans la présente étude.

3.7 Considérations éthiques

La présente recherche assure l'anonymat des répondants. C'est-à-dire que les individus ne sont pas identifiés. Par contre, il faut comprendre que pour des raisons évidentes, il sera difficile de dissocier les répondants et leur perception face au projet ainsi que les raisons pour lesquelles ils sont appelés à participer à la Tablela Table. Il est possible, quoique peu probable, que l'identité du répondant soit explicite, principalement pour ceux qui ont gravité autour de la Table de gestion intégrée.

La participation à cette étude est entièrement volontaire et aucun participant n'est obligé d'y prendre part. Il est entendu que les participants ont pu, en tout temps, mettre fin à leur participation sous quelque motif que ce soit. Il suffisait d'en informer le chercheur ou la responsable de l'entrevue. Dès lors, toutes les informations qu'ils auront accordées, dans le cadre de cette recherche, étaient détruites à leur demande. Cette situation ne s'est pas présentée. Tous les participants étaient libres de refuser de participer ou de se soustraire en tout temps, sans avoir à en donner le motif aux membres de l'équipe de recherche.

Enfin, au début de chaque entrevue des formulaires de consentement ont dûment été remplis. Une copie vierge de ce formulaire est annexée au présent document à l'Appendice C. De plus, il faut noter que ces formulaires sont conformes à l'utilisation secondaire des données.

4. CHAPITRE IV

DESCRIPTION DU CAS DE LA TABLE GIR DE ROUYN-NORANDA

4.1 Introduction

Ce chapitre vise à décrire le cas de la Table de gestion intégrée des ressources forestières de Rouyn-Noranda qui est un cas exceptionnel, autant par sa fonction que par son fonctionnement. Le contexte général de sa mise en oeuvre est précisé dans la première partie. Ensuite, les éléments d'analyse du processus participatif et de l'entente négociée spécifique au cas sont détaillés. Notons que ce sont principalement les enjeux sociaux reliés au processus participatif et à la gestion écosystémique qui sont exposés ici.

4.2 Le contexte

Les éléments préalables à la création de la Table sont exposés dans la section qui suit. Certains événements antécédents à la Table font en sorte que la Table GIR de Rouyn-Noranda est perçue comme un succès. Le cas peut être représentatif du processus de décentralisation de la politique forestière du Québec entre autres à cause du contexte particulier de transfert de gestion de lots boisés du gouvernement central vers les Municipalités régionales de comté (MRC).

Lors des états généraux du monde rural au Québec en février 1991, les différents chefs de file en matière de développement ont souligné l'importance de dynamiser à nouveau le secteur rural (Ecocad enr., 1995). Dans cette perspective de renouvellement de la capacité du développement des localités, la nouvelle politique de développement régional en 1992, mieux connue sous le nom de la réforme Picotte, « attribue le pouvoir du développement aux organismes régionaux » (Ecocad enr., 1995, p.3). Dans le but explicite de mettre en place de nouveaux leviers économiques pour les régions ressources et de faire des MRC « le lieu privilégié du développement régional » (Beaudry, 2000, p. 68), le Ministère des

Ressources naturelles (MRN) accepte de faire le transfert de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) à des organismes locaux. En 1994,

le Ministère a favorisé la prise en charge du développement de certaines portions du territoire public par les milieux régionaux. Ainsi, cinq conventions de gestion territoriale ont été signées avec des MRC pour la gestion des lots intramunicipaux. (Québec, 2003b, p. XVIII).

Avec ce transfert, les organismes locaux sont appelés à jouer un rôle plus important (Paradis, 1996). Enfin, 2001 est une date charnière puisque les nouvelles modifications à la loi sur les forêts oblige les municipalités à prendre en charge la planification forestière des blocs de lots intramunicipaux.

Les MRC sont en effet appelées à mettre de l'avant des plans de mise en valeur des TPI pour revitaliser l'économie « du monde rural en optimisant le plein potentiel des lots dans le respect du développement durable des ressources » (Ecocad enr., 1995, p. 3). Dans chacune des MRC différents modèles de gestion émergent, selon le potentiel des lots et en fonction des besoins locaux. À Rouyn-Noranda, il y a eu beaucoup de demandes pour aménager et développer ces territoires, mais la MRC avait alors très peu de connaissances forestières.

En résumé :

La MRC de Rouyn-Noranda était réceptrice de la responsabilité de gestion des lots boisés de Rouyn-Noranda à cause de la cession des lots intramunicipaux (fin 80-début 90). Les lots intramunicipaux; dans la rédaction des schémas d'aménagement il y avait des terres morcelées ou éparpillées, laissées sans suivi. Les discussions avec le ministère a fait naître une table régionale qui a abouti par la cession des lots sous deux volets, les lots épars (qui seront cédés à des individus ou des organisations) et les blocs de lots. Le processus de transfert de lot a forcé la MRC à s'impliquer dans la gestion forestière, une nouveauté pour le monde municipal (entrevue GIRGL2).

Avant la mise en place de la Table GIR, il y avait un Comité consultatif sous la gouverne de la compagnie NORBOR⁶, dans le cadre de sa certification environnementale (Marin, 2004) puisque les TPI étaient sous contrat

⁶ Maintenant devenue TEMBEC

d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF), qui permet aux compagnies d'exploiter une terre publique. Ce comité réunissait les intervenants du secteur forestier sur les lots, principalement pour les informer des activités et échanger sur les stratégies à adopter pour une « meilleure exploitation de la forêt ». Le transfert des lots change le titulaire et le comité perdait sa légitimité. Cette transformation a entraîné quelques inquiétudes, mais c'est le caractère innovateur de la mise sur pied d'une table GIR qui permet de franchir un pas de plus⁷.

Il y avait déjà eu quelques expériences de GIR, à d'autres échelles et l'invitation de transformer le comité consultatif en une table de gestion intégrée a été une initiative conjointe du bureau régional de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et de la MRC. La FAPAQ avait déjà piloté quelques expériences de GIR qui nous ont été relatées comme des succès (entrevue GIRGP1, entrevue GIREX1), mais c'est la première expérience GIR sur un aussi grand territoire.

En plus de coordonner les activités sur les TPI, la MRC a également décidé que cette Table s'occuperait de la gestion et de l'aménagement des territoires sous CAAF. Par conséquent, le territoire sous la gouverne de la Table GIR renvoie au territoire de la MRC de Rouyn-Noranda, ce qui signifie près 50 000 ha de terres boisées en termes de lots intramunicipaux et 500 000 ha de territoire sous CAAF, soit un territoire de 5500 KM² sur 6000 KM².

Le transfert de gestion des TPI aux MRC caractérise une certaine décentralisation du pouvoir de développement vers les régions et transforme la gestion forestière traditionnelle au Québec. Le mode de gestion varie selon la MRC. Enfin, il existe peu de cas qui sont aussi développés que celui de la Table GIR de Rouyn-Noranda. Voici donc quelques éléments importants dans la démarche de la Table GIR de Rouyn-Noranda.

⁷ Voir Julie Marin (2004) qui a fait une étude de cas comparative de comités multipartites de coordination dans le domaine de la métallurgie et de la foresterie au Québec, qui décrit le cas du comité consultatif et qui parle sommairement du passage du comité à la Table de gestion intégrée.

4.3 *La démarche*

La section qui suit résume l'évolution de la Table au cours du temps en fonction d'aspects soulignés par la démarche participative. La première partie s'attarde sur les objectifs initiaux de la Table pour ensuite enchaîner avec les organismes promoteurs de la Table. Puis, les éléments de fonctionnement de la Table sont expliqués. Enfin, la section s'attarde sur les différents participants et les caractéristiques de la participation, qui facilitent ou freinent le processus GIR.

4.3.1 Le projet initial

L'objectif de la MRC avec la mise sur pied de la Table GIR est d'établir un mode d'exploitation uniforme sur son territoire tout en mettant de l'avant un processus qui permet aux différents utilisateurs de connaître les activités des autres et de faire reconnaître leurs propres activités. Ce processus veut mettre l'accent sur un modèle d'aménagement des forêts qui permet de répondre aux besoins de chacun des utilisateurs. En effet, la MRC avait reçu beaucoup de demandes pour développer les lots. Étant donné son peu de connaissances dans le domaine forestier, elle décide d'attribuer une ressource humaine qui pourrait faire la coordination de la Table.

Avec la GIR, on vise à associer les multiples utilisateurs de la forêt, sur un même territoire, pour mieux comprendre les besoins de chacun par rapport à la ressource et le sensibiliser aux besoins des autres. Ensemble, ils doivent trouver des solutions pour une utilisation harmonieuse du territoire. Le mandat de ces GIR est de permettre une participation des divers intérêts forestiers locaux dans l'élaboration des plans d'aménagement. Le processus a aussi comme objectif d'harmoniser les demandes, vu le grand nombre d'utilisateurs des milieux forestiers et le peu de consensus que le milieu assure. La GIR permet aussi à la MRC de Rouyn-Noranda d'être présente dans l'élaboration des plans généraux d'aménagement des compagnies forestières tout en priorisant les décisions en matière d'aménagement sur les besoins et les attentes des acteurs.

Pour la MRC⁸, le choix de mettre en place un processus participatif est primordial pour conserver sa tradition consultative (entrevue GIRGL2). Dans cette perspective, la Table GIR de Rouyn-Noranda se démarque des autres tables forestières puisqu'elle est sous la gouverne de la ville. L'instance municipale, contrairement aux industriels, était un leader plus neutre puisque son intérêt vis-à-vis la ressource n'est pas clairement défini. Comme le prévoit la législation, les tables GIR sont généralement organisées par des industries, bénéficiaires de CAAF, ce qui conditionne le rapport de force entre les acteurs (Lecomte, Martineau-Delisle et Nadeau, 2005) puisque pour faciliter le processus, l'impartialité et la neutralité du médiateur sont nécessaires (Gauthier, 2005c). Le leadership assuré par la MRC a pu faciliter la participation de plusieurs acteurs habituellement méfiants face aux industriels.

À Rouyn-Noranda, on a préféré employer un ingénieur forestier qui deviendra responsable de l'animation et de la coordination de la Table de manière à forger le consensus. La ville est chargée de l'organisation et l'animation de la Table, et elle l'a fait par le biais d'un leader dont le travail était de faciliter le fonctionnement de la Table. En effet, la ville s'est dotée d'un chargé de projet qui avait une connaissance en foresterie (entrevue GIRGP1) puisque le champ forestier est tout à fait nouveau à cette dernière (entrevue GIRGL2).

Une première invitation à participer à la Table GIR a été lancée aux membres du comité consultatif. L'invitation a aussi été lancée à tous les organismes ayant un intérêt plus ou moins direct à la forêt. Cela puisque la GIR est une formule qui se veut la plus inclusive possible. En effet, « il fallait trouver une façon d'aménager le

⁸ La MRC de Rouyn-Noranda est devenue, en 2001, avec la vague de fusion municipale au Québec, la Ville de Rouyn-Noranda. Le transfert de pouvoir et de territoire de la MRC vers la municipalité entraîne aussi le transfert de gestion des TPI vers la Ville de Rouyn-Noranda. Pour simplifier la lecture du texte, le terme Ville de Rouyn-Noranda remplace le terme MRC malgré le fait que cette dernière soit promotrice principale. Ce remplacement de terme se fait indépendamment des distinctions subtiles entre les rôles de chacune dans le processus de GIR.

secteur qui soit satisfaisante pour toutes les parties présentes à la Table » (entrevue GIRGL2). Même si le comité qui existait avant la mise sur pied de la Table servait surtout de lieu d'échange d'information, il jetait une bonne base pour passer à la GIR en ce qui a trait aux discussions. Malgré le fait que les objectifs des deux organisations sont bien différents, le groupe du comité consultatif devenait, peut-être par la force des choses, le noyau central de la GIR.

L'implication de plusieurs acteurs à la Table est déterminante, mais le rôle d'une instance locale semble être une clé importante pour l'initiation du projet. Par contre, la Table GIR n'aurait pu exister sans le soutien d'autres organismes, comme nous le verrons dans la prochaine section.

4.3.2 Les promoteurs

Si la MRC a joué un rôle central à la Table de GIR, il y a eu un ensemble d'initiateurs qui ont fait la promotion du projet GIR à ses débuts. La signature d'une entente leur est en partie attribuable puisqu'ils ont fait la preuve du bien-fondé de l'initiative auprès des participants plus sceptiques par rapport à la GIR.

Les travaux de la Table GIR reflètent bien la présence importante de la MRC puisque cette dernière a eu un rôle central au niveau du financement, de l'encadrement et du cheminement de l'expérience. Il y a en effet eu beaucoup d'interaction entre les différents ministères et la ville pour la mise sur pied de la Table. La Table avait besoin de balises et ce sont les ministères qui pouvaient les offrir. Ils ont été en mesure de jouer ce rôle grâce à leur disponibilité et à leur expérience en matière de gestion de projet.

La FAPAQ est celle qui promeut la GIR en premier lieu. L'agence a d'ailleurs consacré une ressource humaine à temps plein pour le dossier GIR, ce qui signifie que le dossier est assez important. Le processus de GIR est en effet un mécanisme d'importance pour faire valoir les enjeux faune, forêt et biodiversité (entrevue

GIRGP1). La FAPAQ détient une certaine expertise profitable pour l'ensemble de la Table GIR.

Les trois industries forestières les plus importantes ont aussi collaboré assez rapidement à la promotion de la Table GIR. Ces dernières reconnaissent que la Table GIR allait dicter de nouvelles façons de faire sur leur territoire de coupe, mais le défi est nécessaire et porteur d'un certain intérêt pour celle-ci puisque le processus participatif est une façon d'améliorer ses interventions (Marin, 2004) tout en réduisant les conflits.

4.3.3 Le fonctionnement

Cette section vise à décrire le fonctionnement de la Table. D'abord, le déroulement d'une soirée de rencontre est spécifié. Ensuite, le fonctionnement global, c'est-à-dire la façon dont s'est déroulé l'ensemble des discussions, est expliqué.

4.3.3.1 Fonctionnement spécifique

Au cours d'une soirée de rencontre, les participants de la Table GIR sont d'abord reçus à souper par Tembec, pour poursuivre la tradition instituée par le comité consultatif. Ce souper est considéré comme un moment privilégié par les acteurs pour discuter entre eux et créer des liens dans un contexte informel.

Après le souper, l'animateur procède à l'ouverture de la rencontre. Celle-ci débute par un tour de table où les participants peuvent parler de leurs activités ou encore exprimer les problèmes rencontrés depuis la dernière rencontre.

Puis viennent les discussions sur les divers sujets. Ces discussions sont coordonnées par l'animateur et suivent une procédure établie.

4.3.3.2 Fonctionnement des discussions

L'animateur a proposé, rapidement, lors d'une première rencontre, un mode de fonctionnement dans « le but d'assurer le succès des rencontres et de favoriser un climat de confiance et de respect mutuel » (Table régionale d'orientation en gestion intégrée des ressources du milieu forestier, inédit).

La première étape de discussion est d'établir les préoccupations de chacun des acteurs. Pour y parvenir, l'animateur de la Table GIR a effectué, avant la première rencontre, des visites sur le terrain avec chaque utilisateur pour comprendre ses activités et établir un lien avec les participants. Lors des rencontres, chacun des acteurs est appelé à partager quelles sont ses craintes face aux opérations forestières au regard d'un sujet en particulier. À chacune des rencontres, il y avait un thème de discussion choisi par l'animateur. La liste des thèmes abordés à la Table est présentée au tableau 4.1. Ces thèmes sont considérés comme étant égaux les uns par rapport aux autres. L'animateur doit faire respecter un certain ordre dans les discussions autour de ces thèmes. Enfin, celui qui émet une préoccupation doit aussi partager la raison pour laquelle il a cette préoccupation (Poirier, inédit).

TABLEAU 4.1 : LISTE DES THÈMES ABORDÉS À LA TABLE GIR DE RN

Thèmes	Sous-thèmes
Approvisionnement forestier	
	Approvisionnement en matière ligneuse
	Gestion et rentabilité des opérations
Qualité de l'environnement	
	Protection intégrée des ressources (faune, eau, sol, paysage et biodiversité)
	Conservation de la faune et de ses habitats
Mise en valeur de la faune et de ses habitats	
Voirie forestière	
	Planification du réseau
	Construction et entretien de chemins
	Sécurité routière
Récréo-tourisme et patrimoine culturel	
	Esthétique des paysages
	Quiétude des utilisateurs
	Protection des sites d'intérêts récréo-touristiques et culturels
communication, consultation et concertation	
	Consultation publique pour les plans d'aménagement forestier et entente GIR
	Éducation, sensibilisation et information sur le dossier forestier

La deuxième étape pour les participants est de fixer un objectif ou un résultat à atteindre en fonction des préoccupations. Pour fixer un objectif qui peut ensuite être mesuré, ce dernier doit être défini par l'ensemble des participants et doit faire l'objet d'une unanimité au sein des acteurs. Les différents participants doivent discuter et convaincre les autres du bien-fondé du résultat qu'ils aimeraient atteindre, en fonction de la facette du problème qu'il souhaite régler dans la démarche. L'objectif est mesuré par un indicateur, c'est-à-dire un outil de mesure pour déterminer si on atteint ou non l'objectif de départ. Cet indicateur doit aussi faire l'objet d'un consensus par les différents participants. Pour une représentation visuelle de ce cheminement, veuillez consulter le tableau 4.2.

Finalement, après avoir identifié quels outils de mesure seront utilisés pour vérifier l'atteinte de l'objectif, on détermine par quel moyen concret il est possible d'atteindre l'objectif. Cette nouvelle méthode d'intervention doit être acceptable pour tous les utilisateurs. L'ensemble des modes d'intervention est ensuite intégré au schéma d'aménagement de la ville et aux plans généraux d'aménagement forestier des compagnies forestières sur les zones de CAAF. Ceci signifie que le nouveau cadre forestier est appliqué sur le territoire touché par la démarche de gestion intégrée des ressources (Poirier, inédit).

TABLEAU 4.2 : CHEMINEMENT DES DISCUSSIONS À LA TABLE GIR

<p>Inquiétude de l'acteur → Besoin → Résultat à atteindre → Modalité pour atteindre le résultat (décision faisant le consensus) → Critères et indicateurs pour le suivi → application sur le territoire → Suivi par le responsable indiqué par la GIR à une fréquence variable selon les besoins → Nouvelles inquiétudes ou succès de la modalité</p>

4.3.4 Les participants à la Table

La démarche participative est caractérisée par la diversité des intervenants appelés à être inclus dans le processus. Les questions qui caractérisent la participation

sont qui intégrer et comment intégrer. L'animateur voulait s'assurer d'une représentation la plus large possible et les canaux de participation des plus diversifiés comme nous le verrons.

« En forêt on ne peut pas plaire à tous » (entrevue GIREP1), c'est pourquoi il y a eu beaucoup d'invités qui n'ont pas tous participé. Le groupe était tout de même formé de gens de différents milieux ou chacun avait un intérêt, mais aussi un rôle à jouer. Les membres voulaient tous porter le projet à bien et c'est ce qui donne une valeur ajoutée au projet GIR. L'implication à la Table est synonyme d'engagement, « c'est du sérieux ce qui se passe à la Table » (entrevue GIRGL2). Chaque participant devait représenter un groupe d'utilisateurs de la forêt. Une personne ne pouvait s'impliquer à la Table s'il ne provenait pas d'un groupe significatif. Si les premiers appelés étaient les groupes qui participaient déjà au comité consultatif de TEMBEC, l'animateur de la Table s'est assuré d'ouvrir le processus aux différents comités de quartier, à des groupes d'intérêts à l'échelle locale, régionale et nationale (entre autres Canards illimités, un représentant d'un conseil de bande qui n'a pas de revendications sur le territoire touché par la GIR (entrevue GIRGI1)) qui ont donc un certain recul face à l'utilisation directe du territoire forestier. Afin d'illustrer cette volonté d'intégrer le plus d'utilisateurs possible, voici les détails d'une observation faite lors d'une participation à une des rencontres de la Table

Il y a eu une discussion portant sur la participation des « coupeurs de bois de poêle » à la Table. Ces derniers n'étant pas regroupés de façon formelle et n'ayant pas de représentant officiel, la Table souhaitait forcer la création d'un groupe pour leur permettre de participer, alors que les utilisateurs ne voyaient pas l'intérêt de se regrouper (Notes d'observation 2).

Des efforts très importants ont été consentis par l'animateur pour assurer la représentativité de la Table. Dans le but d'optimiser la participation, l'animateur assurait une certaine souplesse du processus de participation et d'intégration des participants ainsi que de leurs idées. Le processus participatif fait appel au respect mutuel entre les acteurs. La Table est un lieu pour mieux se connaître, pouvoir faire

part des ses inquiétudes, mais aussi de trouver un moyen pour atténuer les inquiétudes et travailler en coopération afin de mieux coordonner l'utilisation du milieu forestier. L'animateur a mis en place plusieurs mécanismes de participation. Les participants avaient la possibilité d'opter pour un canal de participation, que celui-ci soit direct ou indirect, adapté à sa volonté en matière d'implication, allant de la participation active, c'est-à-dire une présence et une participation à chacune des rencontres à la Table, à la rétroaction passive, qui se traduit par des commentaires faits par courriel ou téléphone sur les discussions qui ont eu lieu à la réunion précédente.

Cette représentation a été appelée à changer au cours du processus puisque certains groupes se sont retirés du processus et d'autres ont joué un rôle plus effacé. Chiasson et Leclerc (à paraître) identifient deux raisons à cette fluctuation, soit en raison du manque de ressources ou encore parce que les groupes ne voyaient pas nécessairement un intérêt immédiat dans le processus. Malgré cette représentation oscillatoire, la Table a réussi à maintenir une représentation de plusieurs intérêts forestiers et à les intégrer dans une vision relativement large de la forêt et de sa mise en valeur.

4.3.4.1 Les différents participants

Divers gouvernements ont toujours été présents, puisqu'ils jouent un grand rôle dans la gestion de la forêt. Puisqu'ils sont gestionnaires des CAAF, il était impossible de passer à côté des intervenants du MRNF et des autres instances provinciales qui régissent le domaine forestier. « Ils ont été un des groupes les plus importants en terme de participation » (entrevue GIRGI2) à cause de leur rôle de conseil expert. En ce qui concerne le palier municipal, il était le promoteur et responsable du projet. Il devait veiller à l'amélioration continue de la Table GIR. C'est aussi à lui que revenait le rôle du financement, de l'encadrement et de la direction du cheminement de la Table.

Les compagnies forestières ont aussi été des membres participants importants. De leur côté elles expliquent leur participation par le fait que la consultation est importante pour l'entreprise (entrevue GIREP1). La Table GIR est une façon de trouver des solutions aux problématiques de façon optimale pour l'entreprise privée, même si d'autres méthodes sont aussi mises de l'avant par cette dernière pour rejoindre les gens (par exemple par le site Internet de l'entreprise et les modes de suivi des recommandations du public). Les entreprises doivent aussi améliorer les moyens de communiquer ou de rencontrer les gens pour les informer, leur faire comprendre leurs activités. Enfin, les autres participants à la Table voyaient la participation des entreprises comme un moyen pour elles de faire bonne figure. En effet, elles doivent faire preuve de bonne volonté en matière de discussion « puisqu'une mauvaise impression perdure, elles doivent démontrer qu'elles ne sont pas là pour tout détruire » (entrevue GIRGI2).

En tout, il y avait une quinzaine d'organismes de milieux différents qui se sont investis de façon régulière et qui ont fait en sorte que la Table a été opérationnelle. La porte était toujours ouverte aux nouveaux venus tant du secteur privé que du secteur associatif. Les représentants du secteur nature/plein air se sentaient concernés par les travaux de la GIR parce que « la forêt est une richesse qui doit être exploitée, mais aussi conservée » (entrevue GIRGI1). Ce secteur a été représenté par une instance municipale, mais aussi par des acteurs clés comme les propriétaires de pourvoiries. D'autres secteurs d'exploitation non ligneuse de la forêt étaient aussi très représentés. Selon un intervenant la Table a été, et est encore très, très représentative de l'utilisation du territoire (entrevue GIRGL2). La participation à la Table reflète l'engagement des acteurs sur le terrain.

La seule lacune au niveau de la participation est qu'il y avait une différence marquée entre celle des salariés (ministère et industrie) qui étaient régulièrement présents par rapport à celle des bénévoles (membres d'associations) qui avaient aussi d'autres occupations. Il y a eu malgré tout une très grande participation et les résultats à ce jour sont concluants. Principalement dû à la coordination qui a été plus

qu'impeccable, au dire de tous les intervenants. Un interviewé met tout ceci en perspective; « la plupart des utilisateurs assis à la GIR sont aussi sollicités pour les autres tables. La GIR est nécessaire, mais les gens se tannent d'être sollicité » (entrevue GIRGI1).

Une des clés du succès de la Table est le respect des opinions et des gens qui se sont assis autour de la Table. Malgré le fait qu'il y ait eu différents niveaux d'implication, le respect des idées a toujours été de mise. La participation permet, en effet, aux individus de réaliser à quel point il y avait de l'ouverture et de la transparence parmi les membres de chacun des regroupements autour de la Table. Que ce soit de la part des industries ou des ministères ou encore des autres regroupements, la GIR fait prendre conscience aux uns la réalité des autres. Malgré le fait que l'impression des acteurs de la société civile était que « la discussion à la Table se faisait surtout entre le MRNF et TEMBEC » (entrevue GIRGI3) et que les autres n'étaient que des observateurs, ce sentiment était présent surtout au début. Puisque le coordonnateur a toujours été ouvert aux rétroactions, il était possible qu'un sujet ou une décision qui n'était pas satisfaisante pour l'un ou l'autre des acteurs devienne à nouveau sujet de débat pour une modification.

Pour coordonner l'ensemble des activités, l'outil de communication privilégié par l'animateur était Internet. Internet s'est avéré être un moyen accessible, à la portée du plus grand nombre. Il faut par contre aussi s'assurer d'une circulation d'information entre les acteurs. C'est dans cette optique que la prochaine partie du texte s'attarde au réseau qui se crée entre les acteurs par le biais de la Table GIR.

4.3.4.2 Le réseau entre les acteurs

La mise en réseau de différents acteurs est un élément clé du principe de la gouvernance et du modèle de gestion forestière écosystémique. On cherche à savoir qui est en contact avec qui, à comprendre comment la Table GIR arrive à transformer l'organisation traditionnelle entre les individus. La Table semble être un

mécanisme qui construit un médium et assure une certaine institutionnalisation des réseaux entre les secteurs publics, privés ainsi qu'avec les différents mouvements sociaux. Dans la présente partie on cherche à démontrer qui gravite au premier degré autour de la Table dans une perspective de collaboration et de communication.

Au début, les relations étaient plutôt tendues, étant donné le caractère conflictuel de la question forestière. Pourtant, au fil du temps, les gens se sont mieux connus et l'atmosphère s'est détendue, ce qui transparaît dans les interactions. « Avant qu'on connaisse les intentions de chacun, [il y avait de la méfiance]. Est-ce que l'autre est là pour aboutir à quelque chose ou seulement pour défendre et gagner son point? » (entrevue GIRGI2). Il y a eu beaucoup de compromis fait à la Table et c'est dû aux bons échanges entre les intervenants. S'appropriation aide à créer des liens et cet appropriation a été facilité par diverses activités organisées dans le cadre de la Table. Il y avait évidemment le souper fourni à chaque réunion et le tour de table pour mieux comprendre les activités de chacun qui ont aidé à mieux se connaître. Il y a aussi eu des visites sur les territoires de coupe des industries, ce qui a permis aux intervenants de mieux comprendre les enjeux forestiers sur le terrain. De plus, ces sorties ont permis de créer un lien entre les intervenants.

Lors des différentes rencontres avec les participants de la Table, l'importance du rôle de l'animateur a été soulevée à quelques reprises. Ceci concorde avec ce que Margerum (1999) explique ainsi « There should be people with the skills and time to lead the effort » (p. 157). L'influence du « leader » facilite les interactions lors des rencontres, mais aide aussi à rassembler tout le monde. L'animateur lui-même nous a expliqué qu'au début du processus il a appris à connaître les divers participants et leurs activités en passant une journée complète avec chacun. Ceci a permis d'établir un lien dès le départ entre celui-ci et les intervenants et a aussi eu pour effet d'améliorer le contact lors des grandes rencontres. L'animateur a fait plusieurs tournées périodiques des partenaires pour tenter de les convaincre de rester et il a tenu à informer tous les partenaires de l'avancée des travaux, incluant les

partenaires qui ne participaient plus aux travaux. Cela permettait aux partenaires de réintégrer la Table lorsque des sujets leur tenant à cœur sont discutés. Nous interprétons ces efforts comme un signe clair de l'engagement de la MRC d'assurer une représentativité des intérêts en place ce qui n'est pas toujours le cas lorsque les industriels animent les forums de concertation. « Mais avant d'agir il faut bien se connaître » (entrevue GIRGL2). Des mécanismes ont été mis en place pour que les gens se connaissent mieux et tout compte fait, les partenaires de la Table sont devenus des collaborateurs.

La GIR permet d'une part aux individus de mieux connaître les gens du milieu et d'autre part d'apprendre ce qu'ils peuvent s'apporter mutuellement. Les collaborations entre agences, entre acteurs ou entre groupes ont émergé de la Table. En effet, elle permet de mettre sur pied des relations privilégiées par la suite. Si par exemple les pourvoies ont une demande d'information à faire auprès d'une compagnie forestière, ceux-ci passent généralement par la personne-contact de la GIR, plutôt que de suivre les étapes habituelles. Les relations de la Table ont même permis une amélioration des relations sur certains plans pour certains. Des liens d'ordre professionnel se sont tissés, la Table a permis un lien de réciprocité et d'entraide entre le groupe de trappeurs et les compagnies forestières. Les compagnies avaient un problème de castors nuisibles et font maintenant appel aux trappeurs pour leur déplacement ou leur enlèvement.

Il est possible que les trappeurs aient découvert que la forestière est un acteur aidant dans telle ou telle situation; les liens se faisaient entre deux membres. C'est ce qui a donné naissance à une synergie graduelle à la Table (entrevue GIRRNL2).

En général, les personnes rencontrées ont qualifié les relations à la Table de bonnes, voire même excellentes, mais ces relations sont toutefois fragiles. Un changement d'acteur transforme forcément le lien de confiance qui règne à la Table, en plus de modifier les objectifs de la Table. Un nouvel intervenant n'a pas nécessairement les mêmes objectifs forestiers que son prédécesseur. Ce

changement transforme donc l'équilibre forestier autant que l'équilibre social qui régit la Table. En effet, le problème de roulement dans le personnel forestier des compagnies, du MRNF et de la MRC fait en sorte qu'il peut y avoir une transformation de la relation de confiance qui existe à la Table GIR.

Quelques éléments ont été mis en place pour assurer une circulation de l'information. En effet, pour assurer l'évolution des connaissances de tous les participants, l'animateur a fait appel à des experts qui ne siégeaient pas à la Table. « Quand c'était très technique, on faisait venir des gens plus experts sur le sujet et ils dirigeaient les discussions » (entrevue GIRRNG2). De plus, si une discussion devenait trop ardue, un comité de travail était mis sur pied pour régler la question à l'extérieur de la Table (par exemple sur les paysages il y a eu 3 ou 4 rencontres d'un comité pour essayer de diminuer le travail en grande table). Ces comités étaient composés de tous les membres qui s'intéressaient à la question et les suggestions du petit comité étaient ramenées à la grande table ensuite pour expliquer les résultats et on allait chercher un accord commun. « On y décortiquait le thème pour pouvoir l'expliquer aux gens de la grande table » (entrevue GIREP1). Par exemple pour les paysages, les industriels participaient parce que c'est eux qui doivent appliquer les décisions pour les gens du MRNF, les trappeurs et les associations de lac. Souvent les dialogues en venaient à être très techniques, surtout lors des discussions entre les forestières et les ministères. Les organismes de citoyens se perdaient, mais tout le monde a appris beaucoup. Le vocabulaire était différent pour tous, donc inquiétant au début, mais on s'est adaptés (entrevue GIRRNG1). Aux yeux de Margerum (1999), cet exercice de communication et d'éducation semble un élément primordial dans les processus participatifs. En fin de compte, la Table a permis aux individus de «démystifier beaucoup de choses au niveau du fonctionnement des ministères vis-à-vis de la forêt » (entrevue GIRGL1). Un des points positifs de la Table est le partage des ressources qui appartiennent aux participants ou qui sont utilisées par les participants. Le partage des renseignements entre les trappeurs de martres et la FAPAQ par exemple, a été initié par la Table GIR.

Le processus de participation adopté était le plus ouvert possible, mais le processus n'est pas nécessairement garant d'un résultat. L'objectif est d'uniformiser les interventions sur le territoire des TPI. Les discussions semblent avoir atteint un certain résultat puisque l'entente a été signée par les organismes participants le 23 juin 2004.

4.4 Le résultat

Cette dernière section descriptive propose un regard sur l'aboutissement de la Table GIR, la résultante de l'entente négociée et sur son potentiel d'être appliqué sur le territoire forestier local.

Malgré le scepticisme de départ, les promesses et l'échéancier ont toujours été respectés, à la satisfaction de tous les participants. Les discussions à la Table ont donné naissance à un cadre pour les opérations forestières, qui est parallèle aux règles et normes d'intervention (RNI) en milieu forestier. Même si le nouveau cadre d'intervention doit respecter les normes d'interventions établies par le Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF), il peut dans certains cas être plus strict et mieux encadrer certaines interventions, sous l'approbation du MRNF. L'entente GIR n'a par contre aucune portée légale et les droits et responsabilités consentis par le gouvernement sont applicables sur le territoire sous entente. Les parties s'engagent par contre à respecter l'entente.

On note toutefois un certain décalage dans l'application de l'entente GIR. Sa mise en application sur les TPI était prévue pour 2005, alors que son intégration au plan général d'aménagement de la ville a pourtant été réalisée au cours de l'année 2007, alors que les industries possédant des CAAF sur le territoire doivent l'appliquer depuis 2006.

L'étape finale de la concertation est de s'assurer que les besoins et objectifs établis par la Table GIR de Rouyn-Noranda transparaîtront dans les plans généraux d'aménagement forestier de la ville. Stein (1997) note qu'une fois le processus terminé, il devient parfois difficile d'assurer un respect des normes adoptées par la Table GIR. À cet effet, l'entente prévoit un processus de suivi continu. Le cadre comprend effectivement des indicateurs de réponses, qui servent à évaluer pour observer si on atteint les objectifs que la Table s'est fixée. Il est donc possible de faire des modifications au cadre selon les besoins, à la lumière de problèmes rencontrés sur le territoire ou encore en fonction de nouvelles connaissances du domaine forestier. La ville s'est engagée à mettre sur pied un comité qui veille au respect des normes établies par un processus de suivi. Ce comité est en continuité avec le processus participatif déjà mis de l'avant et les mêmes intervenants sont appelés à siéger sur ce nouveau comité. Même l'animateur, qui devient un contractuel externe est moins lié à la ville, ce qui lui permet d'être un peu plus critique à l'égard des décisions.

L'assimilation du processus de gestion intégrée des ressources par la Ville de Rouyn-Noranda, laisse entrevoir une possibilité du « pouvoir normatif » des tables GIRs sur le territoire local. La discussion des intérêts de chacun des groupes pour définir un intérêt général, commun autant aux compagnies privées, qu'au gouvernement et aux différents groupes sociaux, permet l'élaboration d'un projet de société. C'est d'ailleurs là un des fondements de la gouvernance (Cardinal et Andrew, 2001; Favreau, 2003; Lévesque, 2000; Stocker, 1998) et plus particulièrement ce qui sous-tend la mise en place de processus comme la gestion intégrée des ressources. En termes de développement du territoire et d'utilisation de l'espace, « chacun » intervient sur les TPI en fonction de « l'autre ».

4.5 Conclusion

Le mouvement de décentralisation de la gestion forestière caractérisé ici par une formule GIR, s'inscrit tout à fait dans la logique d'intégration des populations dans le

débat pour le développement durable. De plus, ce mouvement de décentralisation est suivi d'un autre, celui de la décentralisation du pouvoir vers les régions. Cette forme de gestion correspond à l'environnement humain puisqu'il correspond à la mise en place d'une dynamique sociale calquée sur celle de l'utilisation du territoire.

La Table de gestion intégrée des ressources forestières à Rouyn-Noranda est un cas exemplaire, qui utilise la négociation entre les différents intérêts et qui permet un consensus sur les actions concrètes à prendre face à la ressource forestière, pour mieux gérer les lots forestiers intramunicipaux. En effet, l'entente découlant de la Table GIR propose des modalités d'intervention qui respectent les préoccupations de chacun. Les méthodes de discussion mises en place pour maximiser le consensus sont principalement axées sur les questions sociales de la négociation. On traite beaucoup de l'acteur et de son besoin. La gestion intégrée est un processus principalement axé sur des leviers de cohésion sociale, c'est-à-dire que le groupe doit s'entendre sur ce qui est un problème et sur les solutions à prendre face à ce problème. Somme toute, l'entente GIR de la ville de Rouyn-Noranda a été signée par l'ensemble des participants à la Table qui ont accepté de signer l'entente. De plus, les acteurs doivent mettre sur pied les critères d'évaluation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs. Le contenu de l'entente et du suivi seront détaillés dans le chapitre suivant.

La Table se veut un exemple du renouvellement des pratiques de gestion et d'intervention qui vont au-delà du cadre de gestion traditionnel, mais dans un contexte interdisciplinaire. Il est aussi nécessaire de s'attarder à l'intégration des valeurs naturelles. L'approche écosystémique propose autant une approche sociale que naturelle de la forêt. Elle aborde la question de l'évolution naturelle des forêts. La prise en charge des territoires forestiers par un processus participatif, sous la gouverne d'une instance locale nous permet de réfléchir sur l'importance que peut prendre ce type de gestion en matière de guide pour de meilleures pratiques forestières dans le cadre d'une gestion écosystémique. L'analyse qui suit vise à déterminer si cette table suit oui ou non les préceptes de la gestion écosystémique.

5. CHAPITRE V

LA GESTION INTÉGRÉE ET L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE

5.1 Introduction

La gestion écosystémique est conçue dans une double logique de conservation et d'utilisation durable des ressources (Grumbine, 1997). La gestion intégrée des ressources se fait quant à elle dans une logique d'harmonisation des usages. Il faut alors voir si et comment la conciliation de ces usages permet le maintien de la structure et des fonctions de l'écosystème forestier. Si le chapitre précédent s'attarde au processus de la gestion intégrée, le présent chapitre examine en quoi les décisions prises par la Table GIR s'inscrivent dans une perspective écosystémique. En effet, il est permis de croire que dans un contexte de gestion intégrée des ressources forestières, les décisions peuvent comporter des éléments de conservation qui sont mises en œuvre sur le territoire forestier aménagé. Le présent chapitre se questionne à savoir si ces éléments de conservation peuvent alors s'apparenter à ceux mis en place au moyen d'une approche écosystémique.

Alors que le processus de participation induit une transformation de l'orientation décisionnelle et augmente la satisfaction publique par rapport à la décision en matière d'exploitation, il est pertinent mettre de l'accent aussi sur son résultat. Ceci est particulièrement vrai dans la mesure où le processus est intimement lié au résultat, comme dans le cas étudié ici. En effet, dans une logique de gestion intégrée, le processus mise sur le partenariat et l'inclusion d'une plus grande variété de valeurs. Cette diversité devrait se traduire en un résultat décisionnel qui met de l'avant une variété de valeurs, incluant des valeurs environnementales. La GIR participe à la construction d'une vision plus large de la forêt que celle qui mise uniquement sur l'apport économique de la matière ligneuse. Si le processus et la procédure sont importants dans l'optique de la gestion intégrée, il en va de même en ce qui a trait au résultat de la gestion intégrée et sa mise en œuvre sur le territoire au regard de la perspective écosystémique.

Les décisions prises à la Table de gestion intégrée des ressources forestières de Rouyn-Noranda et mises en lumière par le document d'entente du processus de gestion intégrée des ressources forestières de Rouyn-Noranda ainsi que par les documents de suivi des deux dernières années sont ici analysées pour déterminer dans quelle mesure ces décisions sont en lien avec une gestion qui prend en compte l'écosystème forestier dans son ensemble. Selon l'approche écosystémique, mettre l'accent sur l'ensemble forestier permet de maintenir les fonctions liées à l'écosystème et assurer une certaine diversité biologique. D'abord, ce chapitre aborde la question de l'intégration des décisions en Table GIR aux plans d'aménagement de la Ville de Rouyn-Noranda. Ensuite, l'analyse des décisions de la GIR est réalisée en fonction de l'approche écosystémique. Puis, un regard est porté sur la gestion écosystémique dans un cadre de gestion intégrée. Enfin, nous concluons sur les liens entre ces deux approches.

5.2 L'intégration des décisions de la GIR dans le plan d'aménagement forestier de la Ville de Rouyn-Noranda

La mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier qui escompte d'une part diminuer l'impact des utilisations sur la nature et d'autre part préserver le territoire des conflits par la création d'espaces communs d'utilisation doit passer par un mécanisme qui propose des règles d'utilisation. L'intégration des propositions faites par la Table aux schémas d'aménagement forestiers de la ville et des entreprises détenant des CAAF sur les TPI est nécessaire. Cette section tente de faire la lumière sur la façon dont la Ville de Rouyn-Noranda propose de faire l'inclusion des décisions de la Table GIR dans sa planification forestière.

Pour aborder la décentralisation, notre étude de cas s'intéresse à la façon par laquelle la Table GIR transforme la gouvernance du territoire à l'échelle locale. À cet effet, les décisions prises à la Table s'insèrent dans le plan d'aménagement de la ville ainsi qu'aux plans des diverses industries qui ont obtenu des droits de coupe

sur les lots intra municipaux. Conformément aux fondements primordiaux de la logique de nouvelle gouvernance, la Table GIR devient un moteur de l'action collective qui se propose de transformer le cadre de vie puisque les valeurs portées par la Table sont directement incluses dans les plans d'aménagement forestier (PAF) qui concernent le territoire de la ville.

Le présent PAF de la ville n'inclut pas les décisions de la Table, puisque le MRNF a offert un sursis à la ville en raison de l'intégration du processus GIR dans le plan. Une nouvelle version de ce plan est actuellement en élaboration. L'ingénieur forestier de la ville indique que, lors de la création du PAF, il devra insérer les éléments de la GIR à différentes étapes de la planification et de la mise en œuvre de ce plan. Voici les éléments portant sur l'intégration de la GIR dans le PAF, qui ont été recueillis auprès de la ville.

D'abord à l'étape de planification, l'ingénieur forestier de la ville doit identifier les zones restreintes en termes d'exploitation. La Table GIR influence grandement cette étape puisque des zones se sont ajoutées suite à la consultation. Plutôt que de se restreindre aux zones identifiées par le MRNF, soit celles des zones d'érosions et de milieux humides, le PAF doit aussi s'attarder aux zones d'utilisation par les différents usagers de la forêt, entre autres celles des chasseurs et des secteurs utilisés pour la coupe de bois de chauffage domestique. L'étape de planification doit aussi tenir compte des zones de protection des ressources, en particulier celles de ravage et celles des paysages sensibles identifiés par la Table (voir tableau 5.1). Enfin, il est nécessaire que la ville fasse une présentation des secteurs de coupe à la Table GIR, pour consultation.

En ce qui a trait à la réalisation des travaux, la ville doit aussi respecter les travaux de la Table. Ceci se traduit par l'embauche de travailleurs locaux par les entreprises soumissionnaires, qui effectuent les travaux forestiers prévus par le PAF. De plus, la ville s'engage à respecter les périodes de travaux qu'exige la Table GIR. En effet,

les membres de la Table ont prévu qu'il n'y aurait pas de travaux au cours de la chasse, pour ne pas nuire à cette autre forme d'utilisation du territoire.

Si la Table GIR transforme le cadre forestier prévu par la ville, force est de constater que la Table peut aussi influencer directement les interventions sur le territoire. Voyons si ces transformations, planifiées par la Table, peuvent comporter des éléments de gestion écosystémique.

TABLEAU 5.1 : MODALITÉS DE COUPE EN ZONE DE PAYSAGE
SENSIBLE TEL QU'IDENTIFIÉ À LA TABLE GIR

	Lac			Route	Sentier		ZRT	
	1	2	3	1	1	2	1	2
0 à 500 m, Niveaux								
___% admissible de secteurs de coupes visibles. Dans le cas d'un retour de coupe prévu, la régénération en essences commerciales devra avoir atteint une hauteur de 3 m avec possibilité d'exploiter lors de grandes perturbations naturelles - plan spécial de récupération	<15%	<25%	<33%	<25%	<25%	<25%	<15%	<25%
Superficie maximale visible de ___ ha d'un seul tenant d'une assiette de coupe. 25 ha est la moyenne actuelle d'une assiette de coupe sur le territoire	<25	<40	X	<25	X	X	<25	<40
Méthodes de coupe ayant un impact minimal du point de vue visuel où cela s'applique forestièrement (ex. EC, CPE, CPPTM*, etc.)	√	√	√	√	√	√	√	√
Répartir les coupes en maintenant une mosaïque forestière dans l'espace et le temps (coupe en mosaïque).	√	√	√	√	√	√	√	√
500 à ___ m	3000	2000	1500	3000	3000	2000	3000	2000
___% admissible de secteurs de coupes visibles. Maintenir une mosaïque forestière en répartissant les coupes dans l'espace et le temps.	<25%	<33%	<40%	<33%	<25%	<25%	<15%	<25%
Superficie maximale visible de ___ ha d'un seul tenant d'une assiette de coupe	<25	<40	X	<25	X	X	<25	<40

(Tiré de l'entente GIR de Rouyn-Noranda, 2004)

Légende : ZRT : Zone récréotouristique CPPTM : Coupe de protection des petites tiges marchandes

CMO : Coupe en mosaïque CPRS : Coupe de protection de la régénération et des sols

CPE : Coupe progressive d'ensemencement CPHRS : Coupe de protection de la haute régénération et des sols

EC : Éclaircie commerciale

5.3 *Les décisions de la GIR au regard de la gestion écosystémique*

Cette section vise à déterminer dans quelle mesure une gestion qui se veut intégrée au niveau des différents intérêts présents sur le territoire forestier permet en même temps la mise en œuvre d'une gestion dite écosystémique. L'approche écosystémique se traduit par les objectifs d'aménagement adoptés par l'organisme qui contrôle le territoire. Chacune des principales décisions rendues par la Table GIR de Rouyn-Noranda sont ici présentées avec une brève description du suivi qui est fait depuis les deux dernières années. Chaque décision se traduit par une intervention directe ou indirecte sur le territoire et c'est cette intervention qui est analysée en fonction de l'approche écosystémique.

Suivant la logique de l'analyse par la théorisation ancrée, les thèmes pouvant se rapprocher de la gestion écosystémique et qui émergent de l'entente qui contient les différentes décisions de la Table GIR et qui, enfin, retiennent l'attention sont 1) l'importance de l'État qui encadre le travail de la Table, 2) le rôle attribué aux experts et à leurs expertises, 3) l'accent mis sur l'exploitation des ressources du milieu forestier, 4) la transformation des pratiques sylvicoles sur le territoire forestier, 5) les liens entre les divers acteurs et 6) la communication comme élément essentiel des pratiques. Chacun de ces thèmes fera l'objet d'une présentation au regard des décisions de la Table.

5.3.1 *Le rôle de l'État dans la GIR*

Certaines décisions prises à la Table GIR montrent l'importance de l'encadrement qu'une instance administrative supérieure, telle que l'État québécois, peut avoir pour des enjeux de conservation et de préservation des écosystèmes forestiers. Ces décisions structurent l'exploitation durable dans le temps et tempèrent les inquiétudes des utilisateurs face à la dégradation de l'environnement forestier global et, plus spécifiquement, en raison de l'impact des coupes sur la dégradation des cours d'eau. Ce cadre est aussi important à l'égard des inquiétudes relatives aux activités qui découlent de l'exploitation, comme le transport forestier. Il revient à

l'État de garantir un niveau minimal de conservation alors que la Table GIR joue le rôle d'agent de transformation vis-à-vis le cadre normatif de l'État québécois. Alors que la Table GIR est limitée dans sa capacité à jouer un rôle dans l'établissement de nouvelles normes d'intervention, c'est l'État qui occupe cette fonction, à l'intérieur même de la Table. En effet, différentes décisions démontrent cette prépondérance de l'État.

5.3.1.1 L'État garantit des conditions minimales de conservation des ressources en forêt aménagée

L'État fournit des normes qui sont des instruments essentiels pour garantir un minimum de conservation des ressources forestières, principalement lorsque l'entente entre acteurs est impossible. Dans l'entente GIR de Rouyn-Noranda, il est démontré que certains aspects ne peuvent être pris en charge par la Table et relègue certaines compétences à l'État qui contrôle déjà plusieurs mécanismes de la gestion et de l'exploitation. Ces éléments relèvent de thèmes portant sur la qualité de l'environnement et des habitats fauniques spécifiques ainsi que sur la dimension des coupes. Les aspects décrits ici démontrent une grande dépendance des décisions de la Table face à l'État québécois.

Certains utilisateurs des terres forestières constatent que plus la coupe couvre de grande superficie, plus il y a d'impacts négatifs et plus la régénération du couvert forestier se fait à long terme. Cette inquiétude est partagée entre les divers acteurs de la Table GIR. Au total six acteurs sur vingt-sept montrent des inquiétudes. La décision prise à la Table est de s'en tenir aux modalités concernant la taille de coupes prescrites par le RNI établies par le gouvernement du Québec. Il est en effet permis de croire que cette inquiétude n'est pas partagée par l'ensemble des utilisateurs et a probablement été même contestée par les entreprises forestières qui voient un lien direct entre la taille de coupe et les coûts d'exploitation. Aucun suivi direct n'est fait par la Table GIR, puisque ce champ de compétence relève du MRNF

et de la faune. Cette décision montre qu'un cadre qui prescrit un minimum à respecter permet de pallier aux difficultés d'établir un consensus par les acteurs.

Le phénomène de dépendance de la Table GIR à une politique provenant d'une instance supérieure est aussi vrai dans le champ de la protection des espèces. En effet, en ce qui concerne l'inquiétude concernant le maintien du cerf de Virginie émise par des acteurs (2 utilisateurs sur 27), la Table GIR détermine qu'il faut créer une aire de confinement et permettre l'aménagement accru de cette aire pour le Cerf. Les modalités d'établissement et d'aménagement de cette aire de confinement seront éventuellement établies par une agence gouvernementale, la FAPAQ, par le biais de sa direction régionale. Dans un autre champ, la Table demande encore une fois à la FAPAQ de permettre une meilleure connaissance des frayères et de mandater du personnel formé pour préserver ces milieux. Cette décision a été prise en réponse à une inquiétude émise par un seul groupe dont les activités dépendent directement des ressources aquatiques et qui constate que la dégradation des ponts, ponceaux et chemins forestiers a pour conséquence la détérioration de l'environnement aquatique et celui des zones humides.

Trois autres décisions montrent que la présence de l'État demeure très importante dans les champs du transport, du chargement et du réseau routier. Les inquiétudes provenant principalement d'acteurs profanes en matière de transport du bois (7/27) touchent l'utilisation des moteurs diesel dans le milieu forestier. Ces inquiétudes proviennent d'un doute qualifié par les exploitants de la forêt comme étant une méconnaissance du domaine. La Table GIR considère que ce sujet est déjà pris en charge par les normes d'exploitation du MRNF. On ne fait pas non plus de suivi de cet aspect. D'autres inquiétudes portent sur les risques d'accident sur les chemins forestiers et la perte de chargement sur le réseau routier. Les industries et d'autres utilisateurs demandent une plus grande intervention de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour mieux identifier les risques d'accident et faire appliquer la procédure de chargements. Ceci illustre le besoin d'un meilleur encadrement du transport du bois. Enfin, l'inquiétude face au contrôle du

braconnage et aux vols dus à l'ouverture de nouveaux territoires de coupe est présente. Dans ces trois (3) cas, la Table GIR s'en remet aux règlements mis en place par l'État québécois.

D'autres aspects ressortent de la Table GIR comme des éléments qui dépassent le cadre légal. C'est le cas par exemple de la préservation des paysages. En effet, plusieurs utilisateurs (11/27) soulignent qu'il y a trop de coupes qui ne respectent pas nécessairement la forme géométrique naturelle des forêts. La Table GIR décide à cet effet de diminuer la visibilité d'une coupe, principalement dans les aires visuelles sensibles (voir le tableau 5.1). Cette décision transforme le cadre traditionnel de gestion forestière et donne des instructions plus spécifiques en termes d'interventions dans ces zones que celles qui sont prévues par le RNI. Au cours des deux années de suivi, la Table a par contre constaté qu'elle ne détenait pas les indicateurs pour statuer si l'objectif est atteint. Par contre, selon le développement des outils d'évaluation, la ville pourra éventuellement faire l'évaluation des modalités de coupe et de leurs impacts sur le paysage.

Tous ces éléments illustrent le rôle important joué par l'État (via le MRNF) qui assure une base légale minimale à respecter si les ententes négociées ne conduisent pas à un consensus. Comme l'indique l'interviewé GIRGP1 « l'entente GIR va au-delà de ce qui existe en terme de normes forestières, même si ce n'est pas parfait [pour la conservation] à tous les niveaux ». Si l'État a le rôle d'encadrer une entente comme celle de la GIR, ceci n'empêche pas que les décisions peuvent sortir du cadre normatif conventionnel et aller au-delà de ce cadre en matière de conservation. Ce pourrait être entre autres le cas dans les paysages visuels sensibles, où la Table GIR prescrit des interventions différenciées selon le degré de sensibilité. Lorsque le cadre étatique devient contraignant pour les objectifs que se fixe la Table cette dernière se donne comme mandat d'influencer l'État pour transformer le cadre légal.

5.3.1.2 La transformation du cadre normatif par la Table GIR

Certains éléments font en sorte que la Table démontre une volonté de sortir du cadre légal établi par l'État. Pour ce faire, le groupe d'acteurs juge qu'il faut influencer l'État pour transformer les modalités minimales d'aménagement puisqu'elles ne répondent plus aux attentes des individus. Pour y arriver, le groupe formé par la Table GIR se donne comme mandat de faire des recommandations aux instances étatiques. Ces recommandations touchent particulièrement le calcul de possibilité forestière et l'impact de l'éclaircie sur la petite faune.

Le rôle d'organisme d'influence de la Table GIR qui tente d'influencer le cadre normatif conventionnel s'est manifesté notamment en ce qui concerne le calcul de possibilité forestière qui soulève l'inquiétude des usagers. Ce calcul, effectué par l'État, est souvent mis en cause dans la perception actuelle de la mauvaise gestion des forêts au Québec et reste une inquiétude présente chez bon nombre d'utilisateurs (7 sur 27). La Table GIR souhaite s'assurer que le calcul de possibilité sera réaliste et exact pour que la forêt ne soit pas surexploitée. Si la Table GIR n'effectue pas elle-même le calcul de possibilité, elle s'engage toutefois à faire pression sur le gouvernement pour que ce dernier optimise ses calculs et que l'évaluation des possibilités de prélèvement soit plus juste. La Table GIR s'engage, à cet effet, à faire « des pressions au niveau provincial pour avoir un meilleur calcul de possibilité forestière » (document d'entente de GIR du milieu forestier de Rouyn-Noranda, Inédit, p.9). Cette décision a été prise en fonction de l'inquiétude de certains utilisateurs (comme les premières nations, certains groupes environnementaux, les compagnies forestières et la ville en plus des comités de citoyens des quartiers) qui ont pour préoccupation la surexploitation dans une optique de durabilité des forêts pour les générations à venir. Aucun critère et indicateur pour cette préoccupation n'ont été établis pour le suivi, ce qui signifie qu'il n'y a pas de stratégie planifiée par la Table GIR pour mettre en œuvre cet aspect. Il n'y a pas non plus d'évaluation au moment des suivis.

L'inquiétude relative à l'impact de l'éclaircie pré-commerciale sur la petite faune est aussi soulignée dans le document d'entente. Quelques utilisateurs (5/27) demandent à la Table GIR de prendre position sur ce sujet, ce qui ne fait toutefois pas consensus. Pour arriver à une satisfaction générale, la Table propose de faire une recommandation de normes au MRNF et à la FAPAQ, pour qu'éventuellement le cadre étatique soit modifié. La Table se dote donc d'une stratégie d'activisme, qui tente de transformer le cadre légal sur les modes d'aménagement. L'analyse scientifique pour formuler la recommandation sera faite par la FAPAQ elle-même. Il n'y a toutefois pas de suivi fait sur cet élément depuis les deux dernières années. L'avancement des connaissances est nécessaire pour mettre en œuvre cette stratégie.

Les éléments exposés ici indiquent que la Table se dote d'un rôle de moteur de changement. Ce rôle pourrait être optimisé. Les acteurs doivent se trouver un mécanisme de mobilisation et d'action politique. Les éléments mis en lumière précédemment permettent aussi de constater qu'on minimise la possibilité de devenir moteur de changement puisqu'il n'est pas mis en œuvre par la Table depuis les deux dernières années. Il n'y a pas systématiquement de suivi sur les recommandations que l'on veut faire. Ce suivi pourrait permettre à la Table GIR de réévaluer son rôle dans l'optique de transformer le cadre légal.

Alors que l'État fixe un cadre légal qui assure un certain plancher quant aux normes d'intervention, la Table GIR est appelée à se prononcer sur des éléments qui vont au-delà de ce plancher. La décision sur les paysages sensibles en est un exemple. De plus, il est possible de constater que les décisions font une place importante au cadre légal promu par l'État central même si la Table GIR mise sur les directions régionales des différents ministères. Ce phénomène montre l'importance du rapprochement de l'État central avec les communautés par la délocalisation des centres décisionnels. Il faut aussi noter que le rapport de force reste en faveur d'une l'instance supralocale. La Table GIR est aussi appelée à influencer l'État pour la transformation de son cadre. Si les décisions ne font pas consensus, les

connaissances scientifiques peuvent aider à mieux comprendre et mieux prendre en charge le territoire forestier. Le suivi effectué par la Table se fait en fonction de l'avancée des travaux des acteurs spécialisés dans les champs d'expertise, ce qui fait la lumière sur la place faite aux experts qui participent au processus de gestion intégrée. Cet aspect sera discuté dans la section suivante.

5.3.2 Les décisions font une large place aux experts et à l'expertise

Dans son processus ainsi que dans le document d'entente, la Table GIR fait preuve d'une très grande intégration des experts et de la recherche scientifique dans ses décisions. Que ce soit dans le champ de la protection globale de l'environnement, la protection de l'eau en milieu forestier et du paysage visuel ou comme nous l'avons déjà constaté dans le cas de l'impact de l'éclaircie pré commerciale sur la petite faune, les décisions font appel au développement de nouvelles méthodes ou la recherche de nouvelles solutions par des experts scientifiques.

Par exemple, selon les principaux utilisateurs de milieux aquatiques et des plans d'eau qui participent aux discussions de la Table (6 participants sur 27), la dégradation des ponceaux, ponts et routes a un impact négatif sur le milieu aquatique et principalement sur les frayères. La Table propose donc de faire appel à la FAPAQ pour mieux connaître les frayères potentielles et diffuser l'information pour éventuellement minimiser l'impact des interventions humaines sur ces zones. Les préoccupations sur l'insuffisance des bandes riveraines jouant un rôle de tampon ont aussi été soulignées autant dans une optique de protection de l'eau que de qualité du paysage visuel. La Table s'ajustera en fonction des conclusions scientifiques tirées par le milieu de la recherche. Les travaux d'études, portant autant sur les bandes riveraines que sur les zones de frayères et les aires de confinement du cerf, n'étaient pas complétés lors des suivis des années 2006 et 2007. La Table GIR reporte donc l'évaluation de ces aspects d'année en année. Au gré de l'avancement des connaissances, les décisions peuvent être réévaluées pour mieux prendre en compte l'écosystème forestier. Par contre, ceci fait en sorte que la Table retarde

dans le temps sa capacité à modifier les interventions pouvant avoir un impact sur la protection de l'écosystème. Sa capacité à transformer le cadre forestier est limitée par les décisions qui seront prises au cours du processus de suivi face à cet élément.

En ce qui concerne la qualité du paysage visuel et la mise en valeur de la forêt, les utilisateurs non traditionnels trouvent les courbes des zones trop géométriques et trop visibles. La Table ne possède pas les connaissances, ni les outils pour précéder à des recommandations qui pourraient avoir un impact sur le cadre forestier global, mais souhaite travailler en lien avec les organismes de recherche du milieu académique pour mieux comprendre l'importance de la variation de forme d'intervention et de mesurer l'impact visuel des interventions. Ces objectifs ne sont pas mesurés, mais on compte sur le suivi fait au cours des prochaines années pour intégrer les nouveaux outils provenant du domaine scientifique. Ce dernier aspect démontre l'importance du processus de suivi qui doit être en lien avec l'avancement des connaissances. Il y a une transformation possible des pratiques au fil du temps pour maximiser l'encadrement de l'exploitation dans une optique de préservation du paysage visuel.

Une inquiétude moins répandue, mais présente dans les travaux de la Table GIR est celle de l'impact sur la biodiversité de la pratique d'un aménagement forestier intensif (rendement accru), soulevé par 3 acteurs sur 27. La Table a décidé de s'assurer que le rendement accru n'aura pas d'impact sur la biodiversité par le biais d'une étude de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) sur la ligniculture et l'aménagement intensif. Par cette décision, il est possible de déduire qu'il faut attendre qu'il y ait plus de résultats scientifiques pour agir, alors que les utilisateurs sur le terrain constatent les impacts. On pourrait s'inspirer de ces connaissances pour transformer les pratiques et faire en sorte que les études scientifiques viennent par la suite appuyer les constats.

Enfin, les inquiétudes face à la dégradation de l'environnement forestier global dues aux opérations forestières ne sont pas partagées par beaucoup d'acteurs. Seules la ville et les industries sont conscientes de cette problématique, entre autres dans l'optique des normes et politiques imposées par les différents organismes de certification. La Table GIR a décidé de recommander des recherches universitaires et de mieux appliquer les développements dans ce domaine pour améliorer les connaissances sur les interrelations entre les éléments du système forestier. La Table GIR n'élabore pas de critère ni d'indicateur pour cet élément, il n'y a donc pas de suivi formel sur ce dernier élément.

Les différents éléments qui ont été présentés ici permettent de constater que si la Table n'a pas nécessairement une réponse à une inquiétude, elle dépend de la recherche et du développement scientifiques sur le milieu forestier ou environnemental. Elle ne prend pas les devants, par manque de ressources. Ceci conduit à l'effet pervers de remettre année après année l'avancement des décisions de la Table GIR car la recherche est moins rapide que les suivis que l'on fait des décisions de la Table GIR. La Table peut ainsi réagir face aux nouvelles connaissances et mieux alimenter son potentiel de transformer le cadre forestier. Au regard de la gestion écosystémique, l'adaptation des pratiques aux nouvelles connaissances du milieu forestier est importante. En effet, selon Jensen *et al.* (1996), la recherche et le monitoring servent à optimiser la gestion de l'écosystème. C'est ce que Grumbine (1997; 1994) appelle l'aménagement adaptatif (adaptive management). Cela met en lumière l'importance du processus de suivi des interventions sur le terrain pour évaluer si la planification résultant d'une démarche négociée a bel et bien mené aux dites interventions. Les décisions sont plus éclairées et permettent de minimiser les impacts de l'utilisation du territoire forestier.

5.3.3 Des décisions prises pour encadrer l'exploitation des ressources multiples

L'ensemble des décisions prises à la Table encadre l'exploitation des différentes ressources du milieu forestier sur les lots intra municipaux de Rouyn-Noranda ainsi

que sur les CAAF situés sur le territoire de la ville. Que ce soit dans une perspective d'exploitation de la matière ligneuse ou des autres ressources forestières, la gestion intégrée vise en premier lieu l'harmonisation de ces diverses utilisations. Les inquiétudes persistantes exprimées à la Table GIR ainsi que les décisions liées à l'exploitation confirment la difficulté pour la gestion intégrée de transformer la logique d'aménagement et à optimiser les interventions selon une approche qui se veut plus écosystémique, c'est-à-dire qui considère l'écosystème dans son ensemble.

Les demandes liées à l'exploitation de la matière ligneuse sont principalement faites par les industries forestières et la Ville de Rouyn-Noranda. Ces dernières demandent à ce qu'on s'assure de ne pas diminuer les volumes de bois et de maintenir l'approvisionnement tant en qualité et en quantité. Toutefois, d'autres demandes provenant autant des mêmes instances, mais aussi des autres utilisateurs, suggèrent qu'on ne doit pas dépasser la possibilité forestière afin de permettre une durabilité dans le temps de l'exploitation. Le calcul de possibilité est au cœur de ces demandes. La décision prise par la Table GIR est de s'assurer que la variation de volume sera celle prescrite par le MRNF et que les décisions de la GIR ne deviennent pas une entrave à l'approvisionnement. Aussi, les suivis qu'entraînent la Table GIR ne doivent pas faire grimper le coût de l'exploitation. C'est donc la ville qui prend en charge ces suivis. Depuis les deux dernières années, l'exploitation ne dépasse pas la possibilité forestière. On note en effet dans les rapports de suivi qu'entre 75 et 80% du volume calculé pour les deux années de suivi a été exploité. De plus, la mise en place de la Table GIR ne semble pas avoir eu d'effet sur les coûts d'exploitation. Nous avons aussi déjà constaté que la Table GIR propose des recommandations sur le calcul de la possibilité au MRNF afin que celui-ci permette une évaluation plus adaptée pour la durabilité de la ressource forestière dans le temps, que l'État doit optimiser ses méthodes de calcul pour s'approcher d'un modèle écosystémique.

Une autre demande provenant des industries et de la ville vise à assurer le développement de la main d'œuvre forestière et l'embauche de travailleurs locaux.

Traditionnellement, les municipalités n'ont pas cette préoccupation, mais cette dernière trouve son sens dans une logique de développement local et régional. En effet, l'employabilité devient une question prépondérante pour le maintien de la population, principalement dans le contexte de déclin dans laquelle se retrouve Rouyn-Noranda⁹. La ville et les industries s'engagent à faire la promotion et la formation des travailleurs, mais dès la première année de suivi, les évaluateurs notent qu'il est difficile de mesurer les indicateurs de cet objectif et qu'il faut faire une réévaluation dans un contexte plus socio-économique. Ceci met en lumière la difficulté de mettre en œuvre une mobilisation pour la relance socio-économique et politique à l'échelle locale qu'entre autres Klein et Morneau (1997) décrivent.

La GIR parvient tout de même à transformer le cadre traditionnel de l'exploitation. Il y a en effet une certaine modification des interventions prescrites ce qui repositionne le cadre traditionnel d'exploitation en fonction des « autres usages ». On suggère en effet de faire varier dans le temps ou encore en termes d'intensité les interventions dans deux champs. Par exemple, la Table GIR demande à ce qu'il n'y a pas de récolte en temps de chasse. La Table s'assure aussi de faire des récoltes simultanées pour les petites et les grandes exploitations, pour qu'il n'y ait pas de retour fréquent sur un site. L'intensité de l'intervention est plus grande, mais fait en sorte de diminuer par le fait même la pression sur les sols en plus de réduire l'impact négatif de l'exploitation sur les autres utilisateurs et sur les résidents qui habitent à proximité des territoires de coupes.

La GIR est, tout compte fait, un processus qui permet d'encadrer l'exploitation des ressources en fonction d'un certain nombre de contraintes définies par l'interaction entre les acteurs du territoire. On doit ajouter cependant que malgré son appellation de « gestion intégrée », elle ne parvient pas vraiment à transformer en profondeur la logique et la vision forestière. On reste principalement dans une optique d'exploitation de la matière ligneuse en fonction des autres ressources et on ne met

⁹ La variation de population entre 1996 et 2001 se situe à -7,1% à Rouyn-Noranda. (Guay, 2005)

pas en application une gestion écosystémique globale. D'ailleurs, le fait que la Table fixe parmi ses objectifs centraux la non-diminution des approvisionnements montre avec éloquence que la Table continue de faire une place centrale à l'exploitation de la matière ligneuse. Ceci est vrai, même si cette exploitation doit être aménagée de façon à être mieux réconcilié avec d'autres usages du territoire forestier, accordant ainsi à ces usages une légitimité nouvelle. Par contre, certains éléments restent à analyser pour déterminer si la Table GIR contribue en partie à une gestion écosystémique en s'appliquant directement au territoire forestier et en modifiant la logique d'exploitation. En effet, certains éléments de l'entente GIR démontrent que la Table GIR s'engage à faire pression auprès de l'État en vue d'une transformation des standards et normes d'interventions forestières pour un meilleur encadrement de l'exploitation. Ces décisions encadrent l'exploitation et transforment l'impact des différentes interventions sur le système forestier. C'est d'ailleurs la piste qui sera suivie à la prochaine section.

5.3.4 Les décisions face au système forestier

Avec la Table GIR, certaines décisions ont un impact direct sur l'écosystème forestier. En effet, certaines interventions prescrites par les décisions transforment ou maintiennent la composition forestière à un endroit ou à un autre. La Table permet le maintien de l'écosystème forestier en fonction de certaines inquiétudes des acteurs reliées directement à leurs utilisations du territoire.

Tous les « autres utilisateurs » qui sont reconnus comme tierces parties en gestion des forêts (14 utilisateurs sur 27) trouvent qu'il y a trop de coupes qui ne respectent pas nécessairement la mosaïque naturelle. La Table GIR a choisi de minimiser l'impact visuel d'une coupe principalement dans les aires sensibles sur le plan visuel. C'est une décision qui fait varier l'importance de l'intervention et qui transforme le cadre global forestier. Selon cette décision qui touche le paysage visuel, force est de constater que l'on diminue l'intensité de l'intervention, pour maintenir un aspect visuel agréable.

Le fait que la Table GIR s'attarde aux lots intramunicipaux place celle-ci dans une situation particulière au regard de ses zones d'interventions. En effet, la proximité avec les zones habitées influence les interventions que l'on fait dans une optique de gestion écosystémique. Les habitants des quartiers se sont dits inquiets par rapport au fait que les industries fassent de petites coupes régulières près des milieux habités plutôt que de grandes coupes en milieu non habité. Pour assurer la quiétude des citoyens, on a choisi de mieux planifier les coupes et d'espacer les interventions dans le temps. De plus, pour éviter les tensions entre utilisateurs, la Table GIR suggère que les opérations forestières se fassent à l'extérieur des temps où il y a d'autres utilisations, comme la chasse, et propose une mixité des formes d'exploitation de la matière ligneuse. Les interventions auront donc une fréquence variable en fonction des endroits qui sont exploités¹⁰. La variation de fréquence de retour sur un site d'exploitation est un élément essentiel de l'approche écosystémique (Bergeron *et al.*, 2004; Burton *et al.*, 2003).

Des décisions entourant l'habitat des espèces utiles aux « autres utilisateurs » présents à la Table ont aussi un impact sur l'écosystème forestier. Les inquiétudes et les décisions sont relatives aux intérêts représentés à la Table GIR et touchent directement les territoires sous exploitation. Les décisions qui vont en ce sens transforment, elles aussi, le cadre d'intervention forestière. Par exemple, les trappeurs inquiets de la disparition du castor et celle de la martre suite à une coupe, réussissent à faire modifier les pratiques relativement à ces deux espèces. D'abord pour les castors, un partenariat avec les compagnies forestières permet aux trappeurs de choisir leurs modes d'interventions sur l'espèce (délocalisation vers un territoire de trappe ou capture pour l'entreprise). Pour le maintien de la martre, l'Association des trappeurs et les compagnies forestières doivent planifier ensemble les interventions sur les zones de trappe pour assurer la qualité de l'habitat de

¹⁰ Les forêts habitées, qui est aussi une nouvelle forme de gestion des forêts, visent justement à départager l'exploitation de la grande forêt de celle de la « banlieue » en fonction de la dynamique territoriale (voir Chiasson, Andrew et Perron, 2006).

l'espèce. Cette modification de pratique est celle qui est la plus détaillée dans l'entente, on y donne des précisions sur les qualités de l'habitat qui sont acceptables à différentes échelles. On souhaite, par ce contrôle d'intervention, maintenir un écosystème propice à la préservation d'une seule espèce sur des territoires spécifiques.

Le même constat relativement à la conservation d'une espèce individuelle sur un territoire spécifique peut être fait pour le cas du Cerf de Virginie. La Table GIR détermine dans son entente qu'il faut créer une aire de confinement et permettre l'aménagement accru de cette « réserve » puisque les interventions forestières traditionnelles ont autant des impacts négatifs que positifs sur le maintien de ces populations, selon les inquiétudes soulevées à la Table GIR. En aménageant une aire protégée spécifique à une espèce sur un territoire particulier, on maintient cette espèce et le système forestier qui lui convient. Dans le cas de la Table GIR, nous avons énuméré quelques espèces et les décisions prises assurent le maintien de systèmes propre à ces espèces sur des territoires spécifiques donnés. L'analyse de ces conditions permet d'établir qu'il y a fragmentation des aires de protection par espèce et non un maintien global d'un système forestier pour le maintien des espèces.

Des inquiétudes portant sur la qualité visuelle des territoires après une intervention forestière font en sorte que l'on modifie le processus de régénération de l'écosystème et la composition du sol. On note en effet dans l'entente GIR des décisions qui ont un impact sur l'accumulation de biomasse et de nécromasse au sol suite aux interventions, puisqu'elles exigent l'enlèvement des andains et forcent le brûlis des territoires d'ébranchage pour diminuer l'impact visuel négatif des débris. De plus, visuellement parlant, un territoire en friche suite à une coupe est déplaisant selon certains intervenants de la Table. Ces derniers décident alors de favoriser un reboisement systématique. Ceci permet un approvisionnement plus rapide que lorsque les pratiques forestières misent sur la régénération naturelle. Ainsi, plutôt que de permettre un recouvrement du système qui soit adapté aux conditions

biogéophysiques du territoire, on met en place des conditions favorables à l'utilisation par le biais de la plantation dans l'optique d'une utilisation éventuelle de la matière ligneuse. D'ailleurs, Seymour et Hunter (1999) expliquent que l'ensemencement artificiel signifie la création d'un peuplement monospécifique qui devient adapté à un traitement par coupe à blanc uniquement. Enfin, il n'y a pas de suivis qui ont été faits sur ces deux aspects puisque les critères et indicateurs n'ont pas retenu l'attention du comité de travail de la Table.

À la décharge des critiques qui sont faites sur la prise en charge du système forestier par la Table GIR, il faut noter que certains éléments devraient éventuellement minimiser l'impact humain sur le milieu forestier et la perte de biodiversité engendrée par l'exploitation. Ces éléments sont toutefois spécifiques et vont entraîner aussi une gestion sectorielle de portions du territoire forestier. Les exemples donnés précédemment montrent que les décisions de la Table GIR agissent sur les problèmes au *cas par cas*, ce qui limite la vision d'ensemble de l'écosystème forestier. Ceci favorise le maintien d'une espèce particulière dans un cas (par exemple le castor) et d'une autre espèce dans un autre secteur (le cerf de Virginie). Un renforcement des liens entre les utilisateurs pourrait permettre de minimiser les impacts de cette gestion sectorielle et augmenter la cohérence entre les diverses activités des utilisateurs.

5.3.5 Les liens entre les acteurs et entre les agences

Grâce à la Table GIR, de nouveaux liens se sont créés entre les acteurs, les agences ou les organisations et leurs activités. La naissance de nouveaux partenariats entre ces organismes, qui ne se lient pas naturellement, est effectivement due au rapprochement des acteurs que permet la Table.

Il y a, entre autres, naissance d'une nouvelle collaboration pour l'enlèvement des castors nuisibles. L'alliance entre les trappeurs et les compagnies forestières pour l'enlèvement des castors nuisibles est nouvelle. La préoccupation des industries et

de la ville était que les castors nuisaient au réseau routier et aux zones d'exploitation alors que la préoccupation des trappeurs était la perte de castors à cause de leur enlèvement hors saison. La Table GIR a permis à ces deux acteurs de collaborer à une solution commune qui est fondée sur leurs préoccupations respectives. Selon l'évaluation, il est trop tôt pour déterminer l'efficacité de cette collaboration, le prélèvement de castors est bel et bien fait par les trappeurs, mais il reste certains problèmes d'enneigement de chemins forestiers sur les lots intra municipaux.

Par le biais de la gestion intégrée à Rouyn-Noranda, les directions régionales des différents ministères se sont retrouvées à la même table. Elles ont tenté d'évoluer vers un même objectif, tout en répondant aux questions des participants. Elles ont fourni un apport des connaissances qui ont grandement facilité la prise de décisions éclairées. Les agents de divers ministères, qui ne participaient pas nécessairement à la Table GIR sont même venus faire des présentations sur des sujets spécifiques.

La communication est un processus par lequel il est possible d'apprendre l'un de l'autre. Le partenariat interagence permet de mieux comprendre le système forestier et d'avoir des indices sur l'avancement des connaissances sur les éléments de l'écosystème forestier. L'apprentissage collectif, lui, permet d'optimiser le processus décisionnel (Côté et Bouthillier, 2002; Gauthier, 2005c; MacDonald et Rice, 2004). Cet apprentissage commun exige un mécanisme de communication qui est d'ailleurs un élément essentiel à une démarche GIR et à l'approche écosystémique, comme nous le verrons dans la section qui suit.

5.3.6 La communication est un élément essentiel de la démarche GIR

À la lumière de ce plusieurs auteurs décrivent comme essentiel autant à la gestion intégrée qu'à la gestion écosystémique (Galindo-Leal et Bunnell, 1995; Margerum, 1999; Parkins, 2005), différents éléments entourant la communication sont au cœur des décisions de la Table GIR. Cette communication est nécessaire pour que la Table ait des retombés positives sur son milieu et que ses décisions soient

appliquées lors des différentes interventions forestières. Que ce soit au moment de la planification du réseau routier, pour mieux informer la population en général sur les travaux de la GIR ou encore mieux faire connaître le domaine forestier à la population, les stratégies de communication sont la clé.

Il existe à la Table GIR une forme de communication que l'on pourrait qualifier d'unidirectionnelle, c'est-à-dire que l'on met de l'avant une stratégie pour annoncer, pour informer. Cette forme de communication se traduit par le parachutage d'information. C'est le cas par exemple des compagnies forestières qui doivent faire connaître leurs activités d'exploitation aux autres utilisateurs ou encore pour diffuser les informations et faire du transfert de connaissance pour diminuer les insatisfactions. Sur ce point, la Table GIR s'est donné comme rôle de faire une conférence par année sur un sujet forestier. Lors du premier suivi, on note que l'objectif n'est pas atteint, par contre lors du second suivi, la Table avait réussi à obtenir une formation de vulgarisation sur le *Forest stewardship council* (FSC) offerte par la compagnie Tembec.

Lors des suivis, la Table GIR a aussi dénoté quelques stratégies qui ont été mises de l'avant pour augmenter la sensibilisation des utilisateurs, entre autres face aux risques d'accidents sur les chemins forestiers et sur le calcul de possibilité forestière, pour répondre aux inquiétudes de la population en général. En effet, la Table GIR s'est dotée d'une stratégie de communication globale pour rejoindre le mieux possible le grand public et optimiser son rôle d'éducation populaire. Il est toutefois possible de lire dans les suivis, qu'il y a encore quelques lacunes dans ces stratégies de communication.

Une autre forme de communication rencontrée dans les décisions de la Table GIR qui peut-être qualifiée de bidirectionnelle, donc concertée, qui se traduit par un échange bilatéral d'information. En effet, la Table mise sur une meilleure planification des activités et une harmonisation des infrastructures. Sur ce point, la Table ne se donne aucun critères ni indicateurs, il n'y a donc pas de suivi et il est

impossible de savoir qui fait cette planification ni comment. L'échange d'information a aussi eu lieu entre la FAPAQ et les trappeurs qui ont mis leurs informations en communs pour créer une carte sur l'habitat de la martre. De plus, cette concertation entre les utilisateurs permet de coordonner les utilisations et diminuer les tensions. Ce qui porte à croire que la Table GIR rend nécessaire le processus de gestion intégrée. Ce travail de communication permet un rapprochement non naturel entre les individus, duquel naît de nouveaux partenariats. Dans une perspective écosystémique, la communication et les partenariats sont nécessaires puisqu'ils devraient permettre une meilleure compréhension de l'écosystème forestier et permettent des collaborations entre les différents champs d'activités reliés à la forêt (Grumbine, 1997; 1994).

Par la gestion sectorielle de portions du territoire et l'inclusion des valeurs mises de l'avant à la Table GIR aux PAF de la ville et des industries font en sorte de maintenir la logique d'exploitation des territoires forestiers. Les décisions de la Table GIR ont été prises en fonction des inquiétudes par rapport à la forêt formulées par les membres de la Table. Ces inquiétudes sont, dans tous les cas en lien direct avec l'objectif forestier ou l'intérêt du groupe représenté à la Table. Ce qui fait qu'il est nécessaire d'avoir aussi un regard social sur les décisions de la GIR.

5.4 La gestion écosystémique au regard de la GIR

Cette partie de l'analyse se veut un regard social porté sur l'approche des sciences naturelles. Par le biais d'une GIR, il est possible de poser un regard sur la gestion écosystémique.

Alors que l'objectif de la GIR est l'harmonisation des utilisations, la gestion se fait en fonction des divers intérêts présents à la Table. Puisque ce ne sont pas tous les intérêts qui y sont représentés, on y met de côté certains éléments qui sont primordiaux pour l'écosystème. Dans le cas étudié, puisque l'on gère par espèces, chaque espèce devrait y trouver place, pour s'assurer de son maintien dans

l'écosystème. Par exemple, l'intégration de valeurs concernant les différents éléments nutritifs du sol ou encore la flore et la faune non-gibier (vertébrée et invertébrée) sont très peu présentes. En effet, ces aspects des écosystèmes forestiers retrouvent peu de porteurs d'intérêt à la Table GIR et aucune décision les concernant n'y est prise.

Enfin, les décisions à la Table GIR sont basées sur un rapport de force entre les acteurs qui peut souvent perpétuer des inégalités en matière d'utilisation. Les autres utilisations sont vues comme une contrainte à l'exploitation traditionnelle des arbres (arrêt des opérations forestières en temps de chasse). Les restrictions relatives à l'environnement sont aussi vues comme des contraintes à l'utilisation des ressources de la forêt. Par exemple, un intervenant provenant du domaine du récréotourisme nous signalait en entrevue :

Il est dommage qu'il ne soit pas possible de couper plus près de l'eau. Le long de la piste cyclable, il y a une belle chute. On aimerait pouvoir mettre en valeur cette chute pour les cyclistes, y faire un point d'arrêt pour profiter du paysage. Mais comme il y a des contraintes pour protéger les cours d'eaux, on ne peut pas élaguer pour permettre la mise en valeur de la chute. La gestion forestière manque de flexibilité en matière de mise en valeur du paysage (entrevue GIRGI3, paragraphe 64)

La gestion intégrée permet un certain équilibre entre les individus, les usages et les ressources du milieu forestier.

Pour illustrer le rapport de force qui existe dans le milieu forestier, il faut noter que 33% des membres de la Table (9 acteurs participants à la Table sur 27) n'ont formulé aucune inquiétude par rapport à l'utilisation des forêts. Parmi eux, il est possible d'identifier une organisation non-gouvernementale à caractère environnemental (ONGE) qui se préoccupe de la protection de la forêt, deux départements d'une instance gouvernementale (présentes à la Table surtout pour s'assurer du respect des normes d'interventions) et des petits détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement sur le territoire. Le fait que ces membres n'aient aucune inquiétude par rapport à la forêt ne signifie pas pour autant qu'ils ne

s'en soucient pas. Le fait qu'ils aient été au moins minimalement mis au courant de la démarche de la Table GIR ou qu'ils y participaient activement démontre qu'ils étaient intéressés par la démarche.

La non-participation est difficile à caractériser, mais il est possible de spéculer sur les raisons. D'abord, le groupe de protection de la forêt n'adhère pas au principe d'utilisation des forêts pour l'exploitation et s'inscrit dans une logique de préservation. Ce dernier ne pouvait pas, non plus, légitimer l'exploitation par sa participation. Toutefois, ce groupe a tout de même signé l'entente puisque le territoire sous la gouverne de la GIR ne fait pas partie du territoire qu'il revendique. Si ce groupe avait émis quelques inquiétudes au cours du processus, il est possible que les valeurs mises de l'avant par la Table aient été autres. Le groupe aurait apporté de nouveaux intérêts et un poids plus fort pour certaines inquiétudes émises lors des discussions.

5.5 Réflexion sur les liens entre la gestion écosystémique et la gestion intégrée

Les éléments présentés en analyse permettent de réfléchir à la contribution de la nouvelle gouvernance locale, caractérisée par la gestion intégrée des ressources, à la gestion écosystémique. Les deux logiques ne sont pas contradictoires, mais au contraire tout à fait en liens. Ce sont deux démarches qui doivent s'imbriquer pour optimiser un processus d'aménagement arrimé sur la mise en place de conditions forestières propices au maintien de la diversité biologique (soit l'ensemble des espèces vivantes) et qui intègrent les communautés locales dans le processus de planification et de gestion des territoires forestiers.

Dans le cas de la Table GIR de Rouyn-Noranda, la gestion intégrée ne conduit pas nécessairement à l'adoption d'un cadre écosystémique de planification territoriale en milieu forestier. Par contre, la gestion intégrée transforme le cadre de gestion traditionnel pour l'adapter aux volontés des populations locales ainsi qu'au contexte biophysique particulier à chaque région. La récolte du bois et des autres ressources

du territoire découlent des espèces spécifiques au territoire, par conséquent, dans une certaine mesure, on adapte de prime abord la gestion des forêts à la réalité naturelle des espèces présentes sur le territoire forestier. Dans une perspective écosystémique, les espèces forestières se sont adaptées au territoire en fonction des perturbations naturelles locales (Bergeron *et al.*, 2004 ; Bergeron et Harvey, 1997 ; Burton *et al.*, 2003). La gestion intégrée, elle, permet d'adapter la gestion des forêts à la réalité sociale d'utilisation à l'échelle locale, qui découle des espèces présentes sur le territoire. Dans une perspective environnementale, la planification des interventions en fonction de la réalité locale demeure primordiale, puisqu'elle permet de superposer autant les aspects naturels qu'humains, adapté à la diversité des territoires.

C'est ainsi qu'il est possible de statuer qu'avec une gestion intégrée, il y a un découpage des territoires en fonction d'utilisations spécifiques dans certaines zones. La Table GIR effectue une gestion par espèces et principalement axé sur les espèces gibiers plutôt que par filtre brut (qui tente d'agir directement sur l'écosystème dans son ensemble), en zonant le territoire forestier en fonction des exigences d'habitat d'espèces d'intérêt (gibier, animaux à fourrure) pour certains des utilisateurs présents à la Table GIR. Cette forme de gestion laisse entrevoir la possibilité de créer des réserves pour certaines espèces (comme le cerf de Virginie). La gestion intégrée fait en sorte que l'on évacue la logique systémique d'ensemble et ainsi les interrelations qui existent en milieu forestier.

L'analyse de notre cas permet d'établir qu'il n'y a pas de changement majeur dans la philosophie de gestion des territoires forestiers au sens ou la planification des opérations forestières et les pratiques sylvicoles en tant que telles ne sont pas très distinctes de celles utilisées traditionnellement. La principale transformation associée à la Table GIR touche la composante sociale et le rôle affirmé d'un nombre élargi de porteur d'intérêts et d'occupants du territoire forestier dans le processus de planification et d'aménagement du territoire. Avec la gestion intégrée, il est possible de noter une transformation démocratique dans le sens que Dryzek (1990a; 1990b;

2000) ou Parkins et Mitchell (2005) l'entendent. Cette transformation se caractérise par le passage de la démocratie représentative, caractérisée par un processus de décisions centralisé, à une démocratie qui se rapproche un peu plus d'un idéal délibératif et qui mise sur la représentation de ses propres intérêts dans le processus décisionnel. D'autre part, la logique d'intervention en milieu forestier passe de l'exploitation monoressource (le bois principalement) à la conservation d'une partie du capital ligneux pour maintenir d'autres ressources, qui font elles-mêmes l'objet de récolte (chasse, pêche, trappe). Cette conservation des forêts est ciblée vers un maintien de conditions forestières propices pour la faune gibier, ce qui n'est que partiellement conforme à ce qu'un cadre écosystémique pourrait développer en matière de stratégie d'aménagement.

5.6 Conclusion

La gestion intégrée se fait dans une optique d'utilisation simultanée de multiples ressources sur un même territoire, tandis que l'approche écosystémique, telle qu'utilisée dans le cadre de ce mémoire, vise la conservation en intégrant les connaissances sur la dynamique naturelle des forêts dans la planification ainsi que dans les pratiques de récolte du bois. Les décisions provenant de la gestion intégrée des ressources mettent l'accent sur les utilisations humaines des ressources. Certaines des valeurs qui sont mises de l'avant par la Table GIR contribuent néanmoins au maintien des propriétés des écosystèmes forestiers qui sont valorisés dans un cadre écosystémique. C'est en effet le cas par exemple dans l'application de modes d'intervention différenciés en fonction des paysages sensibles.

D'abord l'étude de la mise en œuvre de la gestion intégrée par la Table GIR dans l'optique d'une gestion écosystémique permet de conclure que la logique d'exploitation se maintient comme une valeur prédominante malgré la transformation du processus décisionnel. Le processus et les décisions restent encadrés par le cadre réglementaire conventionnel du MRNF, ce qui donne un caractère limité à sa capacité décisionnelle. On y met pourtant de l'emphase sur l'évolution des

connaissances scientifiques et l'avancement de la science pour mieux encadrer l'exploitation au fil du temps grâce à un processus de suivi et il y a là des éléments d'une approche écosystémique. L'élément essentiel pour faire le lien entre les connaissances et les décisions est le transfert d'informations. Cette communication rend légitime le processus GIR pour diminuer les tensions entre utilisateurs. L'atténuation des crises permet de nouveaux liens et transforme les rapports sociaux en place. Mais vu son caractère harmonisateur, la gestion intégrée aménage l'écosystème forestier en fonction des porteurs d'intérêts présents à la Table GIR ce qui peut compromettre la vision globale de la forêt qui émane d'un cadre écosystémique.

Les formes décisionnelles décentralisées permettent une meilleure compréhension du système forestier local, ceci autant pour le système social que le système naturel, dans leurs dynamiques particulières. La Table de gestion intégrée des ressources permet de mettre en place un cadre d'intervention en milieu forestier qui est davantage spécifique aux conditions forestières locales. D'abord, cette forme de gestion prend en compte l'environnement physique particulier du territoire de la ville puisqu'elle s'applique à en considérer les particularités. S'ajoute à ceci la prise en compte des particularités sociales, puisque l'accent est mis sur l'utilisation locale que l'on fait de la forêt. La transformation des pratiques, autant en termes de gestion qu'en termes interventions, passe par une mise en valeur des activités et préoccupations humaines pour permettre une conservation plus pragmatique des systèmes forestiers. Cette prise en charge est nécessaire autant à la biodiversité qu'aux usages humains.

Une plus grande intégration des usagers ainsi que de leurs usages peut permettre la rencontre d'une plus grande variété de préoccupations dans les plans d'aménagement. Cette intégration plus large serait susceptible d'incorporer de nouveaux enjeux qui s'inscrivent dans l'esprit d'une planification des interventions qui soient davantage écosystémiques.

6. CONCLUSION GÉNÉRALE

La présente étude a permis de réfléchir sur les arrimages possibles entre les pratiques de gestion intégrée des ressources forestières, qui caractérise la nouvelle gouvernance, et la gestion écosystémique dans une perspective interdisciplinaire. Nous avons pu constater que ces deux approches n'ont pas les mêmes objectifs, mais ne s'excluent pas mutuellement dans un contexte environnemental. L'analyse des liens entre la gestion intégrée et la gestion écosystémique s'est faite par le biais d'une étude de cas, celle de la Table de gestion intégrée des ressources forestières de Rouyn-Noranda. À travers cette expérience, l'accent a été mis sur l'articulation entre les acteurs que permet une décentralisation du pouvoir de décision en milieu forestier et ce, dans une perspective environnementale. Le but est de voir dans quelle mesure les décisions prises au moyen du processus de gestion intégrée des ressources permettent de rencontrer certains présupposés de l'approche écosystémique de la forêt sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Dans le processus de gestion intégrée analysé, c'est la ville qui prend en charge la gestion du territoire forestier. L'objectif manifeste est de diminuer les tensions relatives à l'utilisation du territoire forestier. La formule de gestion intégrée fait en sorte d'impliquer divers acteurs dans la prise de décision. Ces acteurs doivent convenir d'un certain consensus en ce qui a trait aux méthodes d'exploitation. Il n'y a pas de processus unique pour une bonne délibération qui permette de diminuer les tensions, mais le modèle présenté ici est une forme intéressante. La Table de gestion intégrée des ressources se veut une expérience aux résultats isolés obtenus grâce à l'articulation des acteurs locaux. La mise en œuvre de la Table se veut le reflet de l'historique socio-politique de la Ville de Rouyn-Noranda. L'étude de cas présentée n'autorise aucune généralisation en raison de son contexte spécifique. L'expérience de Rouyn-Noranda peut toutefois servir d'école pour d'autres mécanismes de gestion intégrée ou d'autres formes de participation décisionnelle en matière d'environnement et ainsi permettre une évolution sur les formes, les processus et les résultats escomptés dans les autres cas.

La GIR est un modèle qui répond aux besoins spécifiques de gestion à Rouyn-Noranda. Malgré le fait qu'elle présente certaines vertus, le mode de gouvernance par la gestion intégrée présente aussi des limites. Il a par contre été possible de mettre en lumière certains éléments qui s'avèrent des assises solides pour la délibération. Conformément à ce que Margerum (1999) décrit comme étant des facteurs de réussite à la gestion intégrée, des facteurs importants comme le leadership et l'ouverture à la participation active ou passive et à l'échange d'information pour bâtir une relation entre les partenaires de la Table permettent le bon fonctionnement de ce type de processus. S'il y a désengagement de l'État, il n'en reste pas moins que ce dernier est essentiel pour maintenir un certain cadre. On devrait consentir à un certain pouvoir légal associé à ce genre d'entente pour confirmer l'autonomie locale à son droit au développement. La gestion locale peut donner aux territoires forestiers une vocation qui respecte la volonté des acteurs locaux.

Les activités territoriales sont basées sur l'utilisation des espèces présentes sur le territoire et répondent directement aux intérêts locaux. Avec la GIR, on permet aux citoyens d'avoir une certaine emprise sur le développement local des activités liées à la forêt, même si ce n'est pas la finalité de la Table, ni des participants. Les individus qui sont parties prenantes de l'entente négociée veulent simplement être en mesure d'exercer leurs activités en toute légitimité. Par contre, ceci présuppose l'éclatement des formes de gestion à l'échelle locale qui aurait comme résultat un déséquilibre selon les localités, mais la diversité d'utilisation est adaptée à l'écosystème local et on pourrait être en mesure de conserver une cohérence à plus grande échelle ce qui est promu par la logique écosystémique.

La gestion écosystémique offre une définition large, qui ne fait pas nécessairement consensus (Grumbine, 1997). Si nous avons mis l'accent sur la question du rôle des perturbations naturelles dans la dynamique des forêts et de l'incorporation de ces

connaissances dans l'élaboration de stratégies d'aménagement et de pratiques sylvicoles qui se rapprochent de cette dynamique, c'est parce que (1) cette dimension est au cœur de l'approche écosystémique et (2) nous disposons pour notre territoire d'étude des connaissances détaillées sur la dynamique naturelle des forêts ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres territoires forestiers. Les critères de « bonnes pratiques environnementales » globales sont peu développés dans le milieu forestier et les pratiques retenues répondent à un besoin qui en est à ses balbutiements. La présente recherche indique que la fragmentation du mode de gouvernance, par la mise en place d'un processus décentralisé, entraîne une gestion sectorielle de portions du territoire, contrairement à la logique écosystémique qui tente de faire une gestion sur l'ensemble du territoire forestier. La gestion sectorielle découle d'une gestion par espèces individuelles, celle-ci est moins globale que la vision écosystémique. Par contre, elle n'empêche pas nécessairement la conservation de certains types de forêts dont ces espèces sont dépendantes et dont d'autres espèces pourraient profiter; ce qui rapproche cette dernière d'une logique écosystémique.

Le travail d'analyse effectué sur les processus de délibération et d'inclusion des intérêts suggère que si la gestion intégrée offre un potentiel de démocratisation, son implication quant à l'approche écosystémique est limitée. Son potentiel écosystémique réside dans sa capacité à transformer le cadre légal ou encore à intégrer de nouveaux intérêts pour conserver une part plus grande d'espèces. Pour optimiser sa valeur écosystémique, la gestion intégrée doit changer d'échelle et s'attarder à des phénomènes plus globaux. Ceci serait rendu possible par la transformation du rapport de force au sein même de la Table GIR en intégrant des acteurs plus à même saisir les enjeux se rattachant aux différents critères biophysiques de l'aménagement durable des forêts.

À cet effet, il faut comprendre que les dimensions sociales sont une partie de la gestion écosystémique malgré le fait que d'autres dimensions, plus naturelles sont toutes aussi nécessaires. Les avancées que permet la mise en œuvre de

mécanismes de décision axés sur la délibération dans le processus d'aménagement montrent que la gestion intégrée des ressources naturelles à Rouyn-Noranda contribue en partie à la gestion écosystémique. Cette contribution reste toutefois limitée puisque des conditions non équivoques existent à la mise en place de mécanismes de gestion intégrée et que les activités et intérêts des utilisateurs de Rouyn-Noranda sont indissociables de la dynamique socio-forestière.

Nous nous sommes donc attardés à deux axes de la gestion durable des forêts, un axe social au cœur duquel se trouvent le processus décisionnel et un axe écoforestier qui porte sur la façon d'aménager la forêt en fonction de notre compréhension des phénomènes naturels. La mise en relation entre ces deux visions s'avère relativement efficace dans le maintien des espèces utiles présentes sur le territoire, mais entraîne l'éclatement des territoires forestiers en aires de conservation de ces espèces. Le processus par et pour la communauté permet un rapprochement limité avec la dynamique naturelle du système forestier. La recherche aurait pu s'attarder à d'autres composantes de la foresterie durable, mais la compréhension du lien entre la gestion intégrée et la gestion écosystémique s'inscrit dans la mouvance de la dynamique actuelle de la foresterie. Le cas de la gestion intégrée des ressources au regard de l'approche écosystémique nous donne une meilleure compréhension de l'organisation des activités sur le territoire forestier local. Toutefois, notre analyse démontre que les activités ne sont pas vues comme complémentaires l'une à l'autre, mais plutôt comme dissociées. Ceci laisse entrevoir comme impact une désorganisation de l'utilisation du territoire local. Les autres aspects d'une foresterie durable pourront être colligés lors d'autres recherches en environnement. L'exercice d'analyse de ce mémoire permet effectivement la mise en relief de nouveaux sujets de recherche comme l'environnement comme contrainte au développement forestier ou encore comme outil d'exploitation et de mise en valeur forestière.

Sans tenter de naturaliser les sciences sociales, ni de socialiser les sciences naturelles, ce regard interdisciplinaire sur la forêt est nécessaire pour considérer

l'ensemble des éléments du système forestier. La fin de l'individualisation des utilisations et de l'aménagement sectoriel correspond aux valeurs nouvelles de la foresterie. Cette dernière se fait d'une manière plus holistique et est compréhensible uniquement par une double approche qui se fait selon un axe sociologique qui étudie les écosystèmes naturels et selon un axe écologique via l'intégration de l'écosystème naturel aux processus sociaux de gestion des territoires.

7. APPENDICES

7.1 *Appendice A- Liste des documents de la Table GIR de Rouyn-Noranda, utilisés comme référence au cours de cette recherche*

- Compte rendu de réunion, projet GIR de Rouyn-Noranda du 11 juin 2003.
- Compte rendu de réunion, projet GIR de Rouyn-Noranda du 17 juin 2003.
- Compte rendu de réunion, projet GIR de Rouyn-Noranda du 12 février 2004.
- Compte rendu de réunion, projet GIR de Rouyn-Noranda du 25 mai 2004.
- La gestion intégrée des ressources du milieu forestier de Rouyn-Noranda, les plans généraux d'aménagement forestier et le calcul de possibilité forestière : proposition du comité technique, projet GIR Rouyn-Noranda.
- Tableau synthèse : Gir de Rouyn Noranda (5 mai 2003)
- Tableau synthèse : Gir de Rouyn Noranda (4 septembre 2003)
- Tableau synthèse : Gir de Rouyn Noranda (23 octobre 2003).
- Tableau synthèse : Gir de Rouyn Noranda chapitre 2 (avril 2004).
- Tableau synthèse : Gir de Rouyn Noranda chapitre 3 (6 avril 2004).
- Tableau synthèse : Gir de Rouyn Noranda chapitre 4 (3 décembre 2003)
- Tableau synthèse : Gir de Rouyn Noranda chapitre 5 en préparation (sans date)
- Amélioration continue de l'entente GIR de Rouyn-Noranda, suivi de la GIR de Rouyn Noranda, 14 mars 2007.
- Procès verbal, réunion annuelle, rapport de suivi annuel de l'entente GIR de Rouyn Noranda (6 mars 2007).
- Suivi de l'entente de gestion intégrée des ressources du milieu forestier de Rouyn-Noranda rapport annuel 2005-2006 (par Pierre Cartier, Élise Tremblay et Violaine Lafortune) en date du 7 mars 2007.
- Suivi de l'entente de gestion intégrée des ressources du milieu forestier de Rouyn-Noranda rapport annuel 2004-2005 (par Pierre Cartier et Violaine Lafortune) en date du 15 mars 2006.

- Entente de gestion intégrée des ressources du milieu forestier de Rouyn-Noranda, version avant signature (par Pierre Cartier) en date du 23 juin 2004.
- Rôles et objectifs d'une table d'orientation en gestion intégrée des ressources (document remis aux participants pour mieux définir la gestion intégrée des ressources).
- Le projet GIR en milieu forestier pour le territoire de Ville de Rouyn-Noranda (par Pierre Cartier, chargé de projet à la Ville de Rouyn-Noranda) document d'une conférence faite auprès des futurs participants à la GIR le 2 octobre 2002.
- Comment identifier une préoccupation, un besoin, un objectif, un critère, un indicateur et un moyen lors d'une démarche GIR au sein d'une table de concertation (par Mario Poirier) en date du 16 juin 2003.
- Gestion intégrée des ressources du milieu forestier, Abréviations et glossaire (*document remis aux participants*) en date d'avril 2003.
- Gestion intégrée des ressources du milieu forestier de la Ville de Rouyn-Noranda, liste des organismes participants.

7.2 Appendice B- Grille d'entrevue

A. La fondation de la table

- a. Parlez-nous de ce que vous connaissez des débuts de la table GIR, de son histoire, des participants, de la dynamique du groupe à la fondation?
- b. Quelle était la stratégie pour faire connaître la table GIR à l'ensemble de la collectivité?
- c. Quelle était la perception de votre organisation au moment de la mise sur pied de la GIR? Comment et pourquoi votre organisation a-t-il décidé de participer (ou non)?
- d. Qu'est-ce qui vous a amené, personnellement, à adhérer au à la table (ou à ne pas adhérer)? Comment qualifiez-vous votre participation (ou non participation) au début ?

B. Et maintenant?

- a. Aujourd'hui, pourquoi participez-vous (ou ne participez-vous pas) à la table? Comment qualifiez-vous votre participation?
- b. Quels sont les principaux partenaires internes et externes de la table GIR au niveau local, régional et provincial? Comment qualifiez-vous les relations entre les partenaires? Entre votre organisation et les partenaires?

C. En ce qui concerne la gestion forestière en général et développement de la région

- a. Comment voyez-vous la gestion forestière actuelle? Qu'est-ce que vous y changeriez?
- b. Selon vous, la gestion forestière actuelle favorise-t-elle le développement régional ?

- c. La gestion forestière favorise-t-elle l'intégration des personnes (individu ou identité) traditionnellement exclues? Qu'en est-il des autochtones, groupes de femmes, personnes socio-économiquement défavorisées?
- d. La gestion forestière permet-elle une gestion écologiquement saine? «Environnementalement» efficace?
- e. La gestion forestière actuelle permet-elle une vie plus agréable? Par exemple, dans l'aménagement d'un paysage visuel agréable? Une dynamique d'emploi différente (stabilité, disponibilité, type d'emplois, etc.)? Change-t-elle la relation entre les citoyens/les individus?
- f. Quels sont les principaux acteurs dans la gestion forestière? Comment? Pourquoi?
 - i. Au niveau local (municipal)?
 - ii. Au niveau de la région, de la MRC?
 - iii. Au niveau provincial?
 - iv. Au Canada?
 - v. Au niveau mondial?
- g. Qui devrait participer à la gestion forestière? Comment? Pourquoi?
 - i. Au niveau local (municipal)?
 - ii. Au niveau de la région, de la MRC?
 - iii. Au niveau provincial?
 - iv. Au Canada?
 - v. Et au niveau mondial?

D. Bilan et perspective de gouvernance

J'aimerais revenir à la table GIR, maintenant.

- a. Diriez-vous que la mission ou les objectifs de la table s'inscrivent dans un objectif de bonne gestion forestière? Pourquoi?
- b. La GIR permet-il la participation de nouveaux acteurs? À quel niveau se fait l'intégration des autres utilisateurs? Comment assurez-vous la participation de la population en général? Et les autres groupes qui

sont traditionnellement exclus (entrepreneurs en tourisme, groupes fragiles sur le plan socio-économique, les femmes ou les autochtones, les petits propriétaires de boisés)?

- c. Y a-t-il des initiatives que la GIR met en place pour avoir un impact sur l'emploi local et si oui, lesquelles? Avec la table, sentez-vous que la disponibilité d'emplois a été transformée? Est-ce que les emplois la stabilité des emplois a été modifiée grâce à la table? Demandent-ils maintenant plus de qualification ou moins de qualification que par le passé?
 - d. La table GIR a-t-il des objectifs environnementaux et écologiques?
 - e. Comment est-il possible, grâce à la table GIR, de concilier l'exploitation des ressources en relation avec les besoins d'utilisation de tout le monde?
 - f. Sentez-vous que la table GIR prend part au développement de la région? De quelle façon?
- E. Ceci conclut l'entrevue mais avant d'éteindre l'appareil ou de mettre fin à notre discussion auriez-vous quelque chose d'autre à ajouter?

7.3 *Appendice C- Formulaire de consentement*



Université du Québec en Outaouais

Formulaire de consentement pour la recherche

Gouvernance locale en milieu forestier (GLEF)

Objet : Informations à l'attention des répondants aux entrevues du groupe GLEF.

Cette recherche s'effectue sous la direction de Guy Chiasson Ph. D. en science politique, professeur en sciences sociales à l'UQO. Elle est mise en œuvre grâce au financement du CRSH.

Résumé

Le but de cette recherche est d'explorer l'implication locale dans les milieux ruraux périphérique québécois en matière de développement régional. Les initiatives en matière de gestion et de mise en valeur du patrimoine forestier local en Abitibi et dans la portion rurale de l'Outaouais sont étudiés pour comprendre la dynamique de gouvernance dans le secteur forestier, principale économie pour les deux portions de territoire.

Objectifs

L'objectif central de la recherche est de comprendre quel est l'impact socioéconomique et environnemental les nouvelles formes de gouvernance locale entraînent sur l'utilisation des ressources forestières et les populations locales. Ainsi trois dimensions principales sont examinées pour chacun des projets:

- La participation de groupes traditionnellement exclus du processus de gestion forestière;
- L'impact du mode de gestion sur les employés et leur travail;
- L'impact sur le milieu et les conditions de vie.

Déroulement et description des tests

Les entrevues seront d'une durée d'entre 60 et 90 minutes. Il est à prévoir que ces entrevues pourraient avoir lieu de jour, de soir ou de fin de semaine, selon les disponibilités des intervieweurs et des interviewés. Les interventions seront faites individuellement, à un endroit déterminé lors des premiers contacts. Les informations obtenues serviront à dresser un portrait du projet étudié, construire une cartographie



de la région et de faire des comparaisons entre les régions. L'analyse obtenue au terme de la présente recherche pourrait permettre d'autres recherches, ce qui implique que les données finales soient utilisées dans d'autres études portant sur le développement local/régional en matière de foresterie.

Bénéfices

Les entrevues réalisées serviront à comprendre quelles formes d'organisations existent dans le milieu forestier dans les deux régions à l'étude. La comparaison entre les deux dynamiques permettra de broser un portrait général comparatif du développement local en foresterie.

Risques

Il est entendu que ma participation à cette recherche ne m'expose à aucun risque personnel.

Retrait de l'étude

Notez que vous pouvez en tout temps mettre fin à votre participation sous quelque motif que ce soit. Il suffit d'en informer le chercheur ou le responsable de l'interview. Dès lors, toute informations que vous aurez accordée dans le cadre de cette recherche sera détruite à votre demande.

Confidentialité

Toutes les données recueillies, soit écrites ou enregistrées, seront conservées dans le bureau du chercheur principal, sous clé. Le chercheur principal s'engage à restreindre l'accès aux informations aux chercheurs associés et aux assistants de recherche. Les transcriptions seront détruites au maximum 5 ans après la tenue des entrevues.

Participation volontaire

Votre participation à cette étude est entièrement volontaire et vous n'êtes aucunement obligé d'y prendre part. Libre à vous de refuser d'y participer ou de



vous y soustraire en tout temps sans avoir à en donner le motif aux répondants de l'équipe de recherche.

Diffusion des résultats

Il faut comprendre que pour des raisons évidentes, il sera difficile de dissocier les répondants et sa perception du projet pour lequel il est appelé à participer au projet. Pour cette raison, lors de la diffusion des résultats (dans toute communication écrite ou orale) il est possible, quoique peu probable, que l'identité du répondant soit divulguée.

Questions relatives à la recherche

Pour toutes questions sur l'étude en cours, vous pouvez contacter :

À l'UQO : Guy Chiasson, 595-3900 poste 2270 guy.chiasson@uqo.ca

Pour toutes informations supplémentaires concernant l'éthique en recherche, contactez :

À l'UQO : André Durivage, président du comité éthique de l'UQO, 595-3900 poste 1781 andre.durivage@uqo.ca

J'ai pris connaissance des informations écrites qui accompagnent le consentement et j'ai clairement compris les renseignements concernant ma participation au projet de recherche et par ma signature j'accepte d'y participer. Je suis libre de me retirer en tout temps de l'étude sans compromettre la continuation de mon implication dans mon milieu. En conséquence, je n'hésiterai pas à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet. J'accepte de fournir gracieusement les informations que je juge utiles à ce projet de recherche et qu'elles soient utilisées également comme sources secondaires dans d'autres études que décidera de mener cette équipe de chercheurs.

Signature du participant :

Date :



Signature de l'intervenant :

Date :

*Deux copies de ce formulaire devront être signées. Une première sera gardée par le répondant et la seconde par le chercheur

8. BIBLIOGRAPHIE

- Abrams, Jesse, Erin Kelly, Bruce Shindler et James Wilton. 2005. « Value orientation and forest management: The forest health debate ». *Environmental management*. Vol. 36, no 4, p. 495-505.
- Andrew, Caroline. 1999. « Les métropoles canadiennes ». Chap. in *Dislocation et permanence: L'invention du Canada au Quotidien*, p. 61-80. Ottawa: Les presses de l'Université d'Ottawa.
- Andrew, Caroline et Édith Leclerc. à paraître. « Les Tables de concertation pour la gestion intégrée des ressources: est-ce que les GIRs gèrent? ».
- Andrew, Caroline et Michael Goldsmith. 1998. « From local government to local governance and beyond? ». *International political science review*, vol. 19, no 2 p. 101-117.
- Appelstrand, Marie. 2002. « Participation and societal values: the challenge for lawmakers and policy practitioners ». *Forest Policy and Economics*, vol. 4, no 4 p. 281-290.
- Beaudry, R. 2000. *La résistance incertaine: la ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*. Montréal et Québec: L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval.
- Beckley, T. M. 1998. « Moving towards consensus-based forest management: A comparison of industrial, co-managed, community and small private forest in Canada ». *The forestry chronicle*, Vol. 74, no 5, p. 736-744.
- Bélanger, Louis. 2001. « La macdonalisation de la forêt québécoise ». *L'aubelle*. Vol. 22, no 131 (janvier-mars), p. 22-24.
- Belin, D. L., D. B. Kittredge, T. H. Stevens, D. C. Dennis, C. M. Schweik et B. Morzuch. 2005. « Assessing private forest owner attitudes toward ecosystem-based management ». *Journal of Forestry*, vol. 103, no 1 (Jan-Feb), p. 28-35.
- Belleau, Annie, Yves Bergeron, Alain Leduc, Sylvie Gauthier et Andrew Fall. 2007. « Using spatially explicit simulation to explore size distribution and spacing of regenerating areas produced by wildfire: recommendations for designing harvest agglomerations for the Canadian boreal forest ». *The forestry chronicle*, vol. 83, no 1, p. 72-83.
- Bengston, D. N. 2004. « Listening to neglected voices - American Indian perspectives on natural resource management ». *Journal of Forestry*, vol. 102, no 1 (Jan-Feb), p. 48-52.

- Bergeron, Y., P. Drapeau, S. Gauthier et N. Lecomte. 2007. « Using knowledge of natural disturbances to support sustainable forest management in the northern Clay Belt ». *Forestry Chronicle*, vol. 83, no 3 (May-Jun), p. 326-337.
- Bergeron, Y., A. Leduc, B. D. Harvey et S. Gauthier. 2002. « Natural fire regime: A guide for sustainable management of the Canadian boreal forest ». *Silva Fennica*, vol. 36, no 1 p. 81-95.
- Bergeron, Y., B. Harvey, A. Leduc et S. Gauthier. 1999. « Stratégie d'aménagement forestier qui s'inspirent de la dynamique des perturbations naturelles: considération à l'échelle du peuplement et de la forêt ». *The Forestry Chronicle*, vol. 75, no 1 (Jan-Feb), p. 55-61.
- Bergeron, Y. et B. Harvey. 1997. « Basing silviculture on natural ecosystem dynamics : an approach applied to the southern boreal mixedwood forest of Quebec ». *Forest ecology and management*, vol. 92, p. 235-242.
- Bernoux, Phillipe. 1985. *La sociologie des organisations*. Paris : Les éditions du Seuil, 378 p.
- Biarez, Sylvie. 1999. « Incertitudes et caractère composite des gouvernements locaux en Europe ». Dans *Les nouvelles politiques locales: Dynamique de l'action publique*, sous la dir. de R. Balme, A. Faure et A. Malibeu, p. 39-56. Paris: Presses de la fondation nationale de science politique.
- Blais, René. 1992. *Techniques et valeurs en milieu forestier: approche théorique et historique*. Thèse de doctorat, Université d'Ottawa. 393 p.
- Blais, René et Guy Chiasson. 2005. « L'écoumène forestier canadien: État, techniques et communautés. Évolution d'un certain savoir-faire ». *Revue canadienne des sciences régionales*, Vol. 28, no. 3, p. 487-512.
- Blouin, G. 1998. « Public involvement processes in forest management in Canada ». *The Forestry Chronicle*, Vol. 74, no 2, p. 224-226.
- Boucher, Cécile. 1991. « La nouvelle politique forestière du Québec : Un point de vue sectoriel et territorial ». Dans *Enjeux forestiers*, sous dir. de Larocque P. et J. Larrivée, p. 67-81. Cahier du GRIDEQ #20, Rimouski : UQAR.
- Boucher, Jacques et Daniel Tremblay. 1999. « La gouvernance locale: enjeux scientifique et politique ». *Économie et Solidarités*. Vol. 30, no 2, p. 1-6
- Bouthillier, Luc, Serge Côté, Jean Désy et M. Carrier. 2000. « Viabilité des communautés dépendantes de la forêt ». Dans *Gouvernance et territoires*

- ruraux*, sous la dir. de Serge Côté et Mario Carrier, p.245-297. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bouthillier, Luc, Pierre Fréchette, Michel Hubert, Valérie Lemay et Annie Létourneau. 1997. *Vers une compréhension des communautés dépendante de la forêt*. Québec : Ministère des ressources naturelles, 54 p.
- Bourque, G. 2000. *Le modèle québécois de développement : de l'émergence à son renouvellement*. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec, 274 p.
- Burton, Philip J., Christian Messier, Wiktor L. Adamowicz et T. Kuuluvainen. 2006. « Sustainable management of Canada's boreal forests: Progress and prospects ». *Ecoscience*, vol. 13, no 2 p. 234-248.
- Burton, Philip J., Christian Messier, Daniel W. Smith et Wiktor L. Adamowicz. 2003. *Towards sustainable management of the boreal forest*. Ottawa: NRC-CNRC research press, 1039 p.
- Carrier, Mario et Serge Côté. 2000. *Gouvernance et territoires ruraux : éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 378 p.
- Canada. 2003. « Économie du Québec et de ses régions : Analyse des tendances ». Développement économique Canada. En ligne. 85 p. <http://www.dec-ced.gc.ca/asp/Publications/Doc_observatoire.asp?LANG=FR&SEL_MENU=OBSERV&FICHER_RETOUR=doc_observatoire.asp>. Consulté le 27 octobre 2006.
- Cantin, Danielle et Catherine Potvin. 1996. *L'utilisation durable des forêts québécoises : De l'exploitation à la protection*. Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval, 157 p.
- Cardinal, Linda et Caroline Andrew (dir. publ.). 2000. *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*. Les presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, 240 p.
- Chambers, S. 2003. « Deliberative democratic theory ». *Annual review of political science*, vol. 6, p. 307-326.
- Chiasson, G. 2004. « De quel bois on se chauffe? Les politiques forestières au Québec en ce début de siècle ». *FuturWest*, no 11, p. 4-7.
- Chiasson, Guy. 1999. « La gouvernance locale à la fois risquée et favorable pour l'intérêt public ». *Économie et Solidarités*, vol. 30, no 2 p. 7-20.

- Chiasson, Guy et Edith Leclerc. À paraître. « Le renouvellement des formes de gouvernance dans les forêts publiques québécoises : Le cas de la Table de gestion intégrée des ressources de Rouyn-Noranda ».
- Chiasson, Guy, René Blais et Jacques L. Boucher. 2006. « La forêt publique québécoise à l'épreuve de la gouvernance : le cas de l'Outaouais ». *Géocarrefour*, vol. 81, no 2, p. 113-120.
- Chiasson, Guy, Caroline Andrew et Joanne Perron. 2006. « Développement territorial et forêts: La création de nouveaux territoires forestiers en Abitibi et en Outaouais ». *Recherches Sociographiques*, vol. 47, no 3, p. 555-572.
- Chiasson, Guy, Jacques L. Boucher et Thibault Martin. 2005. « La forêt plurielle : Nouveau mode de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle ». *Vertigo*, vol. 6, no 2 (septembre), p. 115-125.
- Chiasson, Guy, Caroline Andrew, René Biais, Jacques Boucher et Anne Gilbert. 2003. « La gouvernance locale dans les milieux ruraux périphériques québécois ». *Économie et Solidarités*, vol. 34, no 2 p. 132-139.
- Clark, J. K. et T. V. Stein. 2003. « Incorporating the natural landscape within an assessment of community attachment ». *Forest Science*, vol. 49, no 6 (Dec), p. 867-876.
- Comeau, Yvan. 2003. *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire*. Cahier conjoint CRISES-CRDC, Série Recherche no 30, Gatineau : Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, 24 p.
- Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale. 2000. *Au royaume de la forêt boréale*. Alma: Groupe MADIE, 64 p.
- Contandriopoulos, André-Pierre, François Champagne, Louise Potvin, Jean-Louis Denis et Pierre Boyle. 2005. *Savoir préparer une recherche, la définir, la structurer, la financer*. Montréal (Québec): Gaëtan Morin, 197 p.
- Côté, Marc. 2003. *Dictionnaire de la foresterie*. Sainte-Foy (Québec): Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 744 p.
- Côté, Marc-André et Luc Bouthillier. 2002. « Assessing the effect of public involvement processes in forest management in Québec ». *Forest Policy and Economics*, Vol. 4, p. 213-225
- Crozier, M. et E. Friedberg. 1977. *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*. Paris : Le seuil, 500 p.

- Desjardins, Richard, Robert Monderie et Bernadette Payeur. 1999. *L'Erreur Boréale*. Film 13 mm, coul., 68 min. Montréal (Québec) : Corporation de développement et de production ACPAV inc.
- Désy, J. 1995. « Forêt habitée et lots intramunicipaux: les nouveaux fers de lance de la reconquête sociterritoriale des régions ressources? ». Dans *Et les régions qui perdent?*, sous la dir. de Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, p. 313-229. Chicoutimi et Rimouski, GRIR et GRIDEQ.
- Desy, Jean et Gille Tremblay. 1993. « Pour une renaissance planifiée et globale de l'écoumène agro-forestier régional québécois ». *Cahier de Géographie du Québec*, vol. 37, no 101, p. 309-335.
- Drapeau, P., A. Leduc, Y. Bergeron, S. Gauthier et J. P. Savard. 2003. « Bird communities in old lichen-black spruce stands in the clay belt: Problems and solutions regarding forest management ». *Forestry Chronicle*, vol. 79, no 3 (May-Jun), p. 531-540.
- Dryzek, John. 2000. *Deliberative democracy and beyond: Liberals, critics, contestations*. Cambridge: Cambridge University Press, 306 p.
- Dryzek, John. 1990a. *Discursive Democracy: Politics, policy and political Science*. Cambridge: Cambridge University Press, 264 p.
- Dryzek, John. 1990b. « Designs for environmental discourse: The greening of the administrative state? ». Dans *Managing Leviathan* sous la direction de Robert Paehlke et Douglas Torgerson, p.97-111, Peterborough: Broadview Press.
- Duinker, P. N., P. W. Matakala, F. Chege et L. Bouthillier. 1994. « Community forests in Canada: An overview ». *The forestry chronicle*, vol. 70, no 6, p. 711-720.
- Duinker P. N., P. W. Matakala, F. et D.Zhang . 1991. « Community forestry and its implications for Northern Ontario ». *The forestry chronicle*, vol. 67, no 2, p. 131-135.
- ECOCAD ENR.. 1995. *Modèle de gestion intégrée des ressources forestières : Projet no 4049*. Sainte-Foy, Service canadien des forêts, Région du Québec.
- Fall, Andrew, Marie-Josée Fortin, Daniel D. Kneeshaw, Stephen H. Yamasaki, Christian Messier, Luc Bouthillier et Cheryl Smith. 2004. « Consequences of various landscape-scale ecosystem management strategies and fire cycles on age-class structure and harvest in boreal forests ». *Canadian Journal of Forest Resources*, vol. 34, p. 310-322.

- Favreau, Louis. 2003. *Développement des territoires : Nouvelle approche du développement régional?* Cahiers de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. Série développement régional no. 1.
- Favreau, Louis. 1998. « Du local au global: enjeux et défis des nouvelles initiatives de développement local et d'économie sociale ». *Économie et solidarités*, vol. 29, no 2, p. 1-14.
- Fontan, Jean-Marc, Juan- Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay (dir. publ.). 1999. *Entre la métropolisation et le village global*. Sainte-Foy (Québec) : Presse de l'Université du Québec, 225 p.
- Fortin, Fabienne. 1996. *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*. Ville Mont Royal (Québec) : Décarie éditeur, 379 p.
- Gagnon, Yves-Chantal. 2005. *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Saint-Nicolas (Québec) : Les presses de l'Université du Québec, 128 p.
- Gagnon, Christiane et Juan-Luis Klein. 1991. « Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social ». *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 35, no 95 , p. 239-255.
- Gagnon, C et M.-J. Fortin. 1999. « La gouvernance environnementale locale: où est le timonier ? ». *Économie et Solidarités*, vol. 30, no 2, p. 94-11
- Gagnon, Christiane, Laurent Lepage, Mario Gauthier et Gilles Côté. 2002. *Les comités de suivi au Québec: un nouveau lieu de gestion environnementale?* Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, 158 p.
- Galindo-Leal, Carlos et Fred L. Bunnell. 1995. « Ecosystem Management - Implications and Opportunities of a New Paradigm ». *Forestry Chronicle*, vol. 71, no 5 (Sep-Oct), p. 601-606.
- Gareau, Priscilla. 2005. « Approches de gestion durable et démocratique des forêts dans le monde ». *Vertigo*, vol. 6, no 2 p.
- Gauthier, Mario. 2005a. « La planification des transports et le développement durable à Montréal: quelles procédures de débat public pour quelles solutions intégrées? », *Flux*, No.60-61, p. 50-63.
- Gauthier, Mario. 2005b. « Gestion intégrée de l'environnement en milieu urbain: vers un renouvellement des pratiques planificatrices? ». *Organisations et territoires*, Vol. 14, no 5 (automne), p. 59-67.
- Gauthier, Mario. 2005c. « Débat public et gestion de l'environnement: bilan de l'expérience québécoise de médiation environnementale ». Dans *Le débat*

public en apprentissage: aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises, sous la dir. de L. Simard, p. 171-183. Paris: L'Harmattan.

- Gauthier, Mario et Laurent Lepage. 2005. « La mise en oeuvre de la ville viable: une problématique d'action publique ». Dans *La ville durable, du politique au scientifique*, sous la dir. de Mathieu, Nicole et Yves Guermond, p. 101-117. Paris, Cemagref, Cirad, IFremer, INRA.
- Gendron, Corinne et Jean-Guy Vaillancourt. 2003. *Développement durable et participation publique: de la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*. Québec: Les presses de l'Université de Montréal, 398 p.
- Glasmeyer, Amy K. et Tracey Farrigan. 2005. « Understanding community forestry: a qualitative meta-study of the concept, the process, and its potential for poverty alleviation in the United States case ». *The Geographical Journal*, vol. 171, no p. 56-68.
- Gobeil, Jean. (1998) Une forêt pour les communautés, la mise en valeur du territoire forestier pour contribuer au développement des communautés rurales. Mémoire de la maîtrise en géographie, Université du Québec à Montréal, 133 p.
- Grondin, Normand. 2000. « Sylviculture: La course contre la montre ». *Québec Science*, vol. no (octobre), p. 22-27.
- Grondin, Pierre, Jean-Pierre Saucier, Jacques Blouin, Jocelyne Gosselin et André Robitaille. 2003. *Information écologique et planification forestière au Québec, Canada*. Direction de la recherche forestière, 10 p.
- Grumbine, R. E. 1997. « Reflections on "what is ecosystem management?" ». *Conservation Biology*, vol. 11, no 1 (Feb), p. 41-47.
- Grumbine, R. E. 1994. « What Is Ecosystem Management ». *Conservation Biology*, vol. 8, no 1 (Mar), p. 27-38.
- Grumbine, R. E. 1990. « Viable Populations, Reserve Size, and Federal Lands Management - a Critique ». *Conservation Biology*, vol. 4, no 2 (Jun), p. 127-134.
- Guay, Louis. 2005. « Les options de l'aménagement du territoire à la lumière des enjeux environnementaux ». *Organisations et territoires*, automne 2005, p. 25-37.
- Guertin, Carl-Éric et Luc Bouthillier. 1997. « Les conditions d'établissement des forêts communautaires au Québec ». Dans *Action collective et décentralisation*

sous la dir. de Côté, Serge, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, Coll. Tendances et débats en développement régional, Rimouski : GRIDEQ, 258 p.

- Haeussler, Sybille et Dan Kneeshaw. 2003. « Comparing forest management to natural processes ». Dans *Towards sustainable management of the boreal forest*, sous la dir. de Philip J. Burton, Christian Messier, Daniel W. Smith et Wiktor L. Adamowicz, p. 307-368. Ottawa: NRC Research Press- Les presses du CNRC.
- Hayter, R. 2003. « "The War in the Woods": Post-Fordist Restructuring, Globalization, and the Contested Remapping of British Columbia's Forest Economy ». *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 93, no 3, p. 706-729.
- Hayter, Roger, Dietrich Soye et Eric Glon. 2001. « La politique forestière en Colombie Britannique: Le changement des impératifs ». *Hommes et Terres du Nord*, vol. 3, p. 139-146.
- Hein, Lars, et Ekko van Ierland. 2006. « Efficient and sustainable management of complex forest ecosystems ». *Ecological Modelling*, vol. 190, p. 351-366.
- Hickey, G. M. et J. L. Innes. 2005. « Monitoring sustainable forest management in different jurisdictions ». *Environmental Monitoring And Assessment*, vol. 108, no 1-3 (Sep), p. 241-260.
- Houde, Nicolas, et L. Anders Sandberg. 2003. « To have your cake and eat it too? Utility, ecology, equity and Québec's new forest act, 2001 ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47, no 132 (décembre), p. 413-432.
- Howlett, Michael et Jeremy Rayner. 2006. « Globalization and governance capacity: Explaining divergence in national forest programs as instances of "next-generation" regulation in Canada and Europe ». *Governance: An international journal of policy, administration and institutions*, vol. 19, no 2 (avril), p. 251-275.
- Imbeau, L., M. Monkkonen et A. Desrochers. 2001. « Long-term effects of forestry on birds of the eastern Canadian boreal forests: a comparison with Fennoscandia ». *Conservation Biology*, vol. 15, no 4 (Aug), p. 1151-1162.
- Jensen, M. E., P. Bourgeron, R. Everett et I. Goodman. 1996. « Ecosystem management: A landscape ecology perspective ». *Water Resources Bulletin*, vol. 32, no 2 (Apr), p. 203-216.
- Jessop, B. 1998. « L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec: le cas du développement économique ». *Revue internationale des sciences sociales*, no 155 (mars), p. 31-47.

- Johnson, E. A., H. Morin, K. Miyanishi, R Gagnon et D.F. Greene. 2003. « A process approach to understanding disturbance and forest dynamics for sustainable forestry ». Dans *Towards sustainable management of the boreal forest* sous la direction de Burton, Philip J., Christian Messier, Daniel W. Smith and Wiktor L. Adamowicz, Ottawa, NRC/CNRC - NRC Research Press, p. 261-306.
- Jones, Russel A.. 2000. *Méthodes de recherche en sciences humaines*. Paris : DeBoeck Université, 322 p.
- Jouve, B. et Booth, P. (Éds). 2004. *Démocraties métropolitaines*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 335 p.
- Juillet, Luc et Caroline Andrew. 1999. « Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale: le cas de la ville d'Ottawa ». *Économie et Solidarités*, vol. 30, no 2, p. 75-93.
- Kangas, J. 1994. « An Approach to Public-Participation in Strategic Forest Management Planning ». *Forest Ecology and Management*, vol. 70, no 1-3 (Dec), p. 75-88.
- Keenan, J. R. et J. P. Kimmins. 1993. « The ecological effects of clear-cutting ». *Environ. Rev.*, Vol. 1, p. 121-144.
- Kimmins, J.P. 2004. *Forest Ecology : A Foundation for Sustainable Forest Management and Environmental Ethics in Forestry*. 3ième édition, Upper Saddle River (NJ): Pearson - Prentice Hall, 611 p.
- Kimmins, J. P. 2002. « Future shock in forestry - Where have we come from; where are we going; is there a "right way" to manage forests? Lessons from Thoreau, Leopold, Toffler, Botkin and Nature ». *Forestry Chronicle*, vol. 78, no 2 (Mar-Apr), p. 263-271.
- Kimmins, J.P. 1992. *Balancing Act*. Vancouver : UBC Press. 244 p.
- Kimmins, J. P., C. Welham, B. Seely, M. Meitner, R. Rempe et T. Sullivan. 2005. « Science in Forestry: Why does it sometimes disappoint or even fail us? ». *Forestry Chronicle*, vol. 81, no 5 (Sep-Oct), p. 723-734.
- Klein, J.-L., & Morneau, A. 1997. Émergence du local et mouvement sociaux: pistes pour l'analyse de la demande de décentralisation. In S. Côté, J.-L. Klein & M.-U. Proulx (Eds.), *Action collective et décentralisation* (p. 36-45). Rimouski, Québec: GRIDEQ-GRIR.
- Kline, Jeffrey D., Ralph J. Alig et Brian Garber-Yonts. 2004. « Forestland social values and open space preservation ». *Journal of forestry*, vol. 102, no 8 (décembre), p. 39-45.

- Klooster, Dan 2006. « Environmental Certification of Forests in Mexico: The Political Ecology of a Nongovernmental Market Intervention ». *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 96, no 3, p. 541-565.
- Krueger, Richard A. et Casey, Mary Anne. 2000. *Focus groups : a practical guide for applied research*. (3ième édition). Thousand Oak, CA: Sage Publications, 215 p.
- Lascoumes, P. 1994. *L'éco-pouvoir : Environnements et politiques*. Paris : La Découverte, Série écologie et société, 317 p.
- Le grand dictionnaire terminologique. Consulté [en ligne] le 18 juillet 2007. www.granddictionnaire.com
- Lecomte, N., C. Martineau-Delisle et S. Nadeau. 2005. « Participatory requirements in forest management planning in Eastern Canada: A temporal and interprovincial perspective ». *Forestry Chronicle*, vol. 81, no 3 (May-Jun), p. 398-402.
- Lefort, Patrick. 2003. *Écologie et aménagement des forêts de la ceinture d'argile : une synthèse des connaissances*. Cochrane, La forêt modèle du lac Abitibi, 164 p.
- Lelièvre, Gaétan. 2002. *L'organisation territoriale et la gestion intégrée du développement local : le cas de la MRC du Rocher-Percé*. Mémoire de maîtrise, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 209 p.
- LePape, Yves et Andy Smith. 1998. « Décentralisations et agricultures: Analyse comparée de deux régions françaises ». *Politiques et management public*, vol. 16, no 4 p. 53-73.
- Lévesque, Benoît. 2000. « Préface ». Dans Bourque, G.L. *Le nouveau modèle de développement québécois : De l'émergence au renouvellement*. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Litchfield, James, Leroy Hemmingway et Philip Raphals. 1994. *La planification intégrée des ressources dans le cadre de l'examen public du projet Grande-Baleine*. Dossier synthèse no.7. Bureau de soutien de l'examen public du projet Grande-Baleine, Montréal, 105 p.
- Lorrain D. 1998. « Administrer, gouverner, réguler ». *Les annales de la recherche urbaine*, no 80-81, p. 85-92.

- MacDonald, G. B. et J. A. Rice. 2004. « An active adaptive management case study in Ontario boreal mixedwood stands ». *Forestry Chronicle*, vol. 80, no 3 (May-Jun), p. 391-400.
- Mace, Gordon et François Pétry. 2000. Guide d'élaboration d'un projet de recherche. 2^{ème} édition. Collection méthodes des sciences humaines. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 134 p.
- Manring, Nancy. 2004. « From postdecisional appeals to predecisional objections; Democratic accountability in national forest planning ». *Journal of Forestry*, Vol. 102, no 2 (Mar), p. 43-47.
- Margerum, Richard D.. 1999. « Integrated environmental management: the foundations for successful practice ». *Environmental management*, vol. 24, no 2, p. 151-166.
- Marin, Julie. 2004. Étude de cas comparative de comités multipartites de coordination dans le domaine de la métallurgie et de la foresterie au Québec. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 206 p.
- Masse, S. (2002). « Forest tenant farming as tested in Quebec: A socio-economic evaluation ». *Journal of forestry*, vol. 78, no 5 (septembre/octobre), p. 658-664.
- Miles, Matthew B. et A. Michael Huberman. 2003. *Analyse de données qualitatives* (2^{ème} édition). Paris : DeBoeck Université, 626 p.
- Milot, Nicolas. 2004. Les défis de l'implantation d'une approche de gestion intégrée: Étude de cas lié à l'adaptation aux changements climatiques et aux fluctuations des niveaux d'eau dans le secteur du lac Saint-Louis. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 128 p.
- Nelson, H., Vertinsky, I. B., Luckert, M. K., Ross, M., & Wilson, B. 2003. « Desingning institutions for sustainable forest management ». Dans P. J. Burton, C. Messier, D. W. Smith & W. L. Adamowicz (Dir.), *Towards sustainable management of the boreal forest*. Ottawa: NRC/CNRC - NRC Research Press, p. 213-259.
- Nolet, Philippe. 1993. Potentiel et limites d'utilisation du cadre écologique forestier québécois en forêt privée. Montréal: Université du Québec à Montréal, 126 p.
- Paehlke, Robert et Douglas Torgerson (dir.). 1990. *Managing Leviathan: environmental politics and the administrative state*. Peterborough: broadview press, 310 p.
- Paillé, Pierre. 1994. « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahier de recherche sociologique*, no. 23, p. 147-181.

- Pal, L. (2001). *Beyond policy analysis : public issue management in turbulent times*. Scarborough: Nelson, 358 p.
- Paradis, S. 1996. Les municipalités souhaitent collaborer avec les entreprises forestières. Dans le cahier *Ressource* de *l'Écho Abitibien*, 20 novembre, P. R12.
- Parkins, John R. 2006. « De-centering environmental governance: A short history and analysis of democratic processes in the forest sector of Alberta, Canada ». *Policy Sci.*, Vol. 39, p. 183-203.
- Parkins, John R. et Ross E. Mitchell. 2005. « Public Participation as Public Debate: A Deliberative Turn in Natural Resource Management ». *Society & Natural Resources*, vol. 18, no 6, p. 529-540.
- Parson, Edward A. (dir.). 2001. *Gérer l'environnement: défis constants, solutions incertaines*. Québec: Les presses de l'Université de Montréal, 420 p.
- Poirier, Mario. inédit. *Comment identifier une préoccupation, un besoin, un objectif*. Document à l'intention des participants à la Table GIR de Rouyn-Noranda
- Proulx, Marc-Urbain. 1995. *Regards sur la décentralisation gouvernementale au Québec*. Congrès en Éthique de sociétés. GRIR, Université du Québec à Chicoutimi, 422 p.
- Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune. 2007. *Stratégie de protection des forêts*. En ligne. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/protection/protection-strategie.jsp>. Consulté le 1^{er} septembre 2007.
- Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune. 2006. *Ressources et industries forestières : Portrait statistique, édition 2005-2006*. En ligne. 478 p. <<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp>>. Consulté le 27 octobre 2006.
- Québec. 2004. *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*. Coulombe, Guy, Jean Huot, Jules Arsenault, Eric Beauce, Jean-thomas Bernard, André Bouchard, Marie Anick Liboiron, Gérard Szaraz. En ligne. <<http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm>>. Consulté le 27 octobre 2006.
- Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec. 2003a. « Milieu forestier ». MRNF. En ligne. <<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-milieu.jsp>>. Consulté le 27 octobre 2006.

- Québec, Ministère des ressources Naturelles. 2003b. *Rapport annuel de gestion 2002-2003*. MRN, Québec.
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/ministere/rapport/rapport-annuel-2002-2003.pdf>. Consulté le 18 janvier 2007.
- Québec, Ministère de l'environnement et de la faune et Ministère des ressources naturelles. 1998. *La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier : Des recommandations*. Décembre 1998. En ligne.
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/recomm.pdf>. Consulté le 12 septembre 2007.
- Québec. 1984. *pulvérisations aériennes de phytocides en milieu forestier*. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Québec : Publications du Québec, 114 p. En ligne.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape013.pdf>. Consulté le 22 décembre 2007.
- Robitaille, Jacques M.. 1997. « Les défis partagés du gouvernement du Québec et de son industrie forestière ». *The Forestry Chronicle*, Vol. 73, no 1 (janvier-février), p.121-125
- Romaguer, Boris. 2001. *L'aménagement forestier au Québec: Analyse critique du rendement accru et recensement des alternatives viables*. Document du GRIP-UQAM. En ligne. < <http://www.er.uqam.ca/nobel/grip/dr/afq/index.html>>. Consulté le 27 octobre 2006.
- Ross, M. 1995. *Forest management in Canada*. Calgary : Canadian Institute of Resources Law. 388 p.
- Sample, V. Alaric. 1994. « Why ecosystem management? ». *American Forests*, vol. 100, no 7-8 p. 6.
- Saint-Gelais, Steeve. 2005. « Le rapport Coulombe sur les forêts, un an déjà ». *LeDevoir*, samedi 17 décembre, p. b7.
- Salles, Denis (dir.). 2003. « Gérer l'environnement: Le temps de l'action concertée ». *Sociologies pratiques*, no 7 p. 201 p.
- Seymour, Robert S. et Malcolm L. jr. Hunter. 1999. « Principles of ecological forestry ». Dans *Maintaining biodiversity in forest ecosystem*, sous la dir. de Malcolm L. jr. Hunter, p. 22-61. Cambridge: Cambridge University Press.
- Simard, Louis et Laurent Lepage. 2004. « Gestion publique de l'environnement au Québec: Quel bilan à l'heure de la concertation ». Dans *L'État québécois au*

- XXI^{ème} siècle*, sous la direction de Robert Bernier, p. 321-379, Québec : Les presses de l'Université du Québec.
- Spring, D. A. et J. O. S. Kennedy. 2005. « Existence value and optimal timber-wildlife management in a flammable multistand forest ». *Ecological Economics*, vol. 55, no 3 (Nov), p. 365-379.
- Stein, Anne, Jules Roy, Diane Morvan, Diane Ostiguy et François Duchesneau. 1997. *Planifier la gestion intégrée des ressources du milieu forestier : une démarche*. Québec : Ministère des ressources naturelles et Ministère de l'environnement et de la faune, 102 p.
- Stocker, G. 1998. « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance ». *Revue internationale des sciences sociales*, no 155, p. 19-30.
- Table régionale d'orientation en gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Inédit. *Le processus*. 3 p.
- Teitelbaum, S., T. Beckley et S. Nadeau. 2006. « A national portrait of community forestry on public land in Canada ». *Forestry Chronicle*, vol. 82, no 3 (May-Jun), p. 416-428.
- Turcotte, Marie-France. 1997. *La prise de décision par consensus: un cas en environnement*. Paris: L'Harmattan, 172 p.
- Vézina, A. 1994. « De la foresterie de cueillette à la sylviculture ». *Forêt et conservation*, vol. 61, no 1 (mai-juin), p. 11-16.
- Wang, Sen. 2005. « Managing Canada's forests under a new social contract ». *The Forestry Chronicle*, vol. 81, no 4 (juillet/août), p. 486-490.
- Yin, Robert K.. 1994. *Case study research: design and methods*. Sage: Thousand oak, California, 171 p.
- .